

**UNION DES COMORES**



MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT  
CHARGE DE L'ENERGIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

# QUATRIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



Partie contractante	UNION DES COMORES
<b>CORRESPONDANT NATIONAL</b>	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement chargé de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat
Nom et fonction du chargé de liaison	<b>Madame SAID ABDALLAH Nadjat</b> Point focal national de la convention sur la diversité Biologique et du Protocole de Cartagena
Adresse postale	BP: 41 Moroni Union des Comoros
Téléphone	+ 269 333 03 07 + 269 763 17 68
Fax	+ 269 763 48 90
Courriel	najat@comorestelecom.km, mchangama@yahoo.com
<b>CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)</b>	
Nom complet de l'organisme	Idem que le premier
Nom et fonction du chargé de liaison	Idem que le premier
Adresse postale	Idem que le premier
Téléphone	Idem que le premier
Fax	Idem que le premier
Courriel	Idem que le premier
<b>REMISE DU RAPPORT</b>	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	Madame SAID ABDALLAH Nadjat
Date d'envoi	<i>Juin 2009</i>

# SOMMAIRE

Sommaire .....	3
Sigles et abréviations .....	5
Liste des tableaux .....	7
Résumé analytique .....	8
Chapitre I - Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique, ainsi que des menaces qui pèsent sur elle .....	12
1.1. Présentation générale des Comores .....	12
1.2. Aperçu de l'état de la diversité biologique nationale .....	13
1.2.1. Ecosystèmes .....	13
1.2.1.1. Ecosystèmes marins .....	13
1.2.1.2. Ecosystèmes terrestres .....	13
1.2.2. Biodiversité des Comores .....	14
1.2.2.1. La biodiversité terrestre .....	15
1.2.2.2. Biodiversité marine .....	16
1.3. Les principales menaces pesant sur les éléments constitutifs importants de la diversité biologique (facteurs ou causes profondes de ces menaces) .....	19
Chapitre II – Etat d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique .....	22
2.1. Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité .....	22
Objectif 2c .....	27
2.2. Obstacles et défis empêchant une meilleure mise en œuvre de la stratégie et plan d'action .....	47
2.4 Actions à mener pour éliminer les contraintes liées à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique .....	47
Chapitre III - Intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique .....	49
3.1. Efforts menés pour intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents .....	49
3.1.1. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement .....	49
3.1.2. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'agriculture .....	52
3.1.3. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'élevage .....	53
3.1.4. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'éducation .....	54
3.1.5. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la santé .....	55
3.1.6. Intégration de la diversité biologique dans le secteur du développement rural .....	56
3.1.7. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la pêche .....	57
3.1.8. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la sylviculture .....	58
3.1.9. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'industrie minière .....	59
3.1.10. Intégration de la diversité biologique dans le secteur du tourisme .....	59
3.1.11. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la finance .....	59
3.1.12. Intégration de la diversité biologique dans le secteur du commerce .....	60
3.1.13. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'industrie .....	61
3.2. Autres stratégies et programmes nationaux et sous-nationaux .....	61
3.2.1. Documents de stratégies de réduction de la pauvreté .....	61
3.2.2. Les Objectifs du Millénaire pour le développement .....	62
3.3. Autres processus des conventions hormis la Convention sur la diversité biologique .....	62
3.3.1. Les conventions liées à la diversité biologique .....	62
3.3.1.1. La Convention de Washington .....	62
3.3.1.2. la Convention RAMSAR .....	63
3.3.1.4. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel .....	63
3.3.2. Les autres conventions .....	63
3.3.2.1. La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) .....	63
3.3.2.2. La Convention sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) .....	64
3.3.2.3. Convention sur les Produits Organiques Persistants (POPs) .....	64
3.3.2.4. Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination .....	64
3.3.2.5. Convention sur la couche d'ozone .....	65
3.3.2.6. Convention de Nairobi .....	65

Chapitre IV – Conclusions : Progrès accomplis dans la poursuite de l’objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique .....	73
4.1. Progrès réalisés dans la poursuite de l’objectif de 2010 .....	73
4.2. Conclusions .....	83
Appendices .....	85
Appendice I - Renseignements sur les Parties présentant le rapport et sur le processus utilisé pour la préparation du rapport national .....	85
A. Partie présentant le rapport .....	85
B. Processus de préparation du rapport national .....	86
Appendice II - Autres sources d’information .....	87
Appendice III - Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et du Programme de travail sur les aires protégées .....	88
A. Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes .....	88
B. Progrès accomplis pour parvenir aux objectifs du Programme de travail sur les aires protégées.....	91
Bibliographie.....	102

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACTIV	Association Comorienne de Techniciens et Infirmiers Vétérinaires
AAIDA	Autorité Arabe pour l'Investissement et le Développement Agricole
AIEB	Appui aux Initiatives Economiques de Base
AMIE	Appui aux Micro Entreprises
AMP	Aire Marine Protégée
ANCAR	Autoévaluation Nationale des Capacités À Renforcer
APPN	Appui aux petits producteurs de Nyoumakélé
APSA	Association Pour la Promotion de la Santé Animale
ARPEGE	Appui Régional à la Promotion d'une Education à la Gestion de l'Environnement
AGT	Association de Gestion de Terroirs
AP	Aires Protégées
ASCLMEs	Agulhas and Somali Current Large Marine Ecosystems
AVD	Association Villageoise de Développement
BDC	Banque de Développement des Comores
BIC	Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores
BCC	Banque Centrale des Comores
BCH	Biosecurity Clearing House
BM	Banque Mondiale
CASP	Centre d'Appui au Secteur Privé
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CÉ	Centre d'Échange
CHM	Clearing House Mechanism
CLAC	Centres de Lectures et de Documentation des Comores
CNAC	Centre National de l'Artisanat des Comores
COI	Commission de l'Océan Indien
	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CITES	
CNDD	Comité Nationale pour le Développement Durable
CNDRS	Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique
DECVAS	Développement des Cultures Vivrières et Appui Semencier
DNRH	Direction Nationale des Ressources Halieutiques
DCP	Dispositif de concentration de Poisson
DGE	Direction Générale de l'environnement
DNEF	Direction Nationale de l'Environnement et des Forêts
DSRP	Document de Stratégie de réduction de la pauvreté
EDIC	Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce
ECDD	Engagement Communautaire pour le Développement Durable
EIE	Etude d'Impact Environnemental
FADC	Fonds d'Appui au Développement Communautaire
FAO	Food ad Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fond International pour le Développement Agricole
FEM	Fonds pour l'environnement Mondial
FST	Faculté des Sciences et techniques
FODEP	Fond de Développement de la Pêche
GDT	Gestion Durable des Terres
GEF	Global Environment Fund
GIE	Groupement d'intérêt Economique
GIZ	Gestion Intégrée des Zones Côtières
IFERE	Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Education

INRAPE	Institut National de Recherche en Agriculture Pêche et Environnement
IDH	Indice de Développement Humain
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONACSA	Office Nationale pour le Contrôle Sanitaire des Produits Alimentaires
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PAE	Plan d'Action Environnemental
PADEC	Programme d'Appui au Développement de l'Élevage aux Comores
PAGT	Plan d'Aménagement et de Gestion de Terroirs
PANSAC	Projet d'Appui à la Nouvelle Stratégie Agricole des Comores
PCD	Programme de Coopération Décentralisée
PDRM	Projet de Développement Régional de Mohéli
PFN	Programme Forestier National
PLARM	Plante Aromatiques et Médicinales
PMM	Parc Marin de Mohéli
PNA-ET	Plan National d'Action – Education pour Tous
PNAN	Plan National d'Action sur la Nutrition
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNDHD	Programme National de développement Humain Durable
PNSD	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNS	Politique Nationale de Santé
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSAM	Projet Sécurité alimentaire des Ménages
PoWPA	Programme de travail sur les aires protégées de la CBD
PPSA	Projet-pilote des Services Agricoles
PRE-COI	Projet Régional Environnement des pays de la Commission de l'Océan Indien
PREDIVAC	Projet de Renforcement et de Diversification des Filières Agricoles aux Comores
PRPV	Programme Régional de Protection des Végétaux dans la région de l'Océan Indien
PROGECO	Projet régional de gestion des ressources marines et côtières
RFIC	République Fédérale Islamique des Comores
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SGP	Small Grant Program
SNAC	Syndicat National des Agriculteurs des Comores
SNDD	stratégie nationale de développement durable
SNPSF	Société Nationale des Postes et Services Financiers
SICIAV	Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité
SIG	Système d'Information Géographique
UDC	Université des Comores
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UE	Union Européenne
US	United States
UCCIA	Union des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation
VNU	Volontaires des Nations Unies
WIO-LaB	Project for Addressing Land-based Activities in the Western Indian Ocean
WWF	World-Wide Fund for Nature

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Quelques données socio-économiques
Tableau 2	Liste des espèces intégralement protégées
Tableau 3	Liste des espèces partiellement protégées
Tableau 4	Les principales menaces sur les écosystèmes et leur diversité biologique
Tableau 5	Récapitulatif des efforts d'intégration ou de démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations de la diversité biologiques

## Résumé analytique

### **Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique, ainsi que des menaces qui pèsent sur elle**

L'Union des Comores est composée de quatre îles volcaniques qui sont d'Est en Ouest : Mayotte (370 km<sup>2</sup>), Anjouan (424 km<sup>2</sup>), Mohéli (290 km<sup>2</sup>) et Grande-Comore (1148 km<sup>2</sup>). Elle est située dans l'Océan Indien au Nord du Canal de Mozambique, entre Madagascar et la côte orientale de l'Afrique. Sa topographie, ses paysages et son climat ont favorisé une différenciation très remarquable d'espèces végétales et animales dans des habitats naturels très diversifiés, ce qui confère au pays une envergure mondiale en matière de diversité biologique. En effet, on dénombre au moins 4 catégories d'écosystèmes : (i) un écosystème de type littoral (mangroves, herbiers, coraux...) (ii) un écosystème de type savane arbustive (iii) un écosystème de type forêt et (iv) un écosystème de zones humides lacustres parmi lesquelles le lac Dzilandzé (Anjouan), le lac Dziani Boudouni (Mohéli) et le lac salé (Grande Comore).

La flore terrestre est estimée à plus de deux milles espèces pour l'ensemble de l'archipel. Elle va des plantes xérophiles aux plantes halophytes, ombrophiles, aux plantes vivrières et ornementales dont parmi elles de nombreuses plantes médicinales et d'intérêt économique. La flore marine des herbiers est importante et constitue des aires de reproduction, d'alevinage et de nurserie pour de nombreuses espèces (gastéropodes, petits crustacés, des poissons tels que les labres...).

La faune est également diversifiée bien que pauvre en grandes mammifères. Tous les grands groupes zoologiques sont représentés parmi lesquels, on retrouve des espèces d'intérêt mondial telles que des mégachiroptères (dont la chauve-souris géante Livingstone) et des lémurins. La faune côtière et marine est variée et comporte de nombreux éléments également d'importance mondiale ; l'espèce la plus connue est le coelacanthe *Latimeria chalumnae* qui se trouve dans les eaux côtières du sud de la Grande comore.

Cette diversité biologique terrestre et marine est menacée par l'action de l'homme, les pollutions diverses ainsi que les phénomènes naturels. La biodiversité terrestre se trouve dégradée par le braconnage, les mauvaises pratiques agricoles et forestières (brûlis, défrichement accéléré de la forêt...) et la biodiversité marine, par le prélèvement excessif tant des coraux que du sable, l'augmentation des températures océaniques responsable du blanchissement des coraux, et par le rejet des déchets et ordures ménagers, ce qui, à la longue provoquera des bouleversements dans le développement harmonieux des Comores.

### **Etat d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique**

Pour faire face à la perte de sa biodiversité et pour promouvoir sa valorisation, l'Union des Comores s'est dotée d'une stratégie nationale et d'un plan d'action en matière de diversité biologique dont l'adoption a eu lieu en 2000. La stratégie nationale s'articule sur 9 thèmes majeurs à savoir : (i) l'intégration des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de gestion durable dans les politiques et stratégies sectorielles (article 6b), (ii) l'amélioration du cadre de mise en œuvre des actions de conservation et de gestion durable de la diversité biologique, (iii) les aires protégées, (iv) l'utilisation et gestion durable hors des aires protégées, (v) la conservation ex-situ (article 9), (vi) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique, (vii) l'agrobiodiversité, (viii) la biosécurité (article 8g) et (ix) la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie et du Plan d'action.

Des avancées significatives ont été réalisées concernant la mise en œuvre de cette stratégie à travers les 9 thèmes qui la composent. En effet :

1. Des efforts ont été déployés dans l'amélioration de la coordination de la gestion des questions liées au développement durable en général, par la mise en place d'un comité national pour le développement durable (CNDD), ainsi que dans la prise en compte et

l'intégration progressive des préoccupations de conservation de la biodiversité dans les politiques de plusieurs secteurs, tels que le tourisme, l'urbanisme et autres.

2. L'amélioration du cadre de mise en œuvre des actions de conservation et de gestion durable de la diversité biologique s'est concrétisée par la mise en route d'un processus de révision de la loi-cadre sur l'environnement en vue de son adaptation aux préoccupations spécifiques de la biodiversité ainsi que la mise en place des mécanismes opérationnels d'application des textes en vigueur et de renforcement des capacités nationales en matière de conservation de la diversité biologique.

3. Pour les aires protégées : le processus de développement d'aires protégées a abouti à la création du parc marin de Mohéli, l'initiation du processus de création d'aires protégées dans les zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre, telles que le Karthala (Grande Comore) et le Ntringui (Anjouan) et la forêt Mledjelé (Mohéli).

4. S'agissant de l'utilisation et la gestion durable des ressources biotiques hors des aires protégées, de nombreuses études d'impact sur l'environnement des différents systèmes d'exploitation des ressources naturelles ont été conduites par plusieurs projets et programmes financés par les partenaires au développement et ont débouché sur des propositions de plans d'aménagement respectueux de l'environnement en général et de la conservation de la biodiversité en particulier.

5. En matière de conservation ex-situ, il convient de souligner les travaux de recherche effectués et ceux en cours, en particulier sur le coelacanthe et les roussettes de Livingstone.

6. En ce qui concerne le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique, des travaux de recensement des connaissances de la population sur l'utilisation des éléments de la biodiversité sont entrepris notamment sur les plantes médicinales, les plantes aromatiques et des communautés locales impliquées dans la gestion des aires protégées se sont organisées pour tirer profit des retombées de leurs efforts en se dotant pour la plupart de structures d'accueil et de services (restauration, guide pour visite et observation des sites et des espèces animales et végétales remarquables).

7. Quant à l'agro biodiversité, les efforts consentis ont abouti à la définition d'une politique de maîtrise et de prévention des pertes des variétés et espèces indigènes, laquelle accorde un accent fort d'une part à la lutte contre l'introduction d'épizooties à travers le développement des compétences nationales en matière de techniques de diagnostic et d'autre part au développement de la recherche sur des systèmes de production agricole durables intégrant l'agroforesterie.

8. Par rapport à la biosécurité, une proposition de Cadre législatif et réglementaire, de Cadre politique sur la biosécurité et de Cadre stratégique a été élaborée et le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, ratifié le 24 mars 2009.

9. Enfin, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action sont rendus possibles à travers la nomination au sein des départements compétents aussi bien de l'union des Comores que des îles, de responsables chargés de la coordination et de l'exécution des différents programmes et activités (directeurs nationaux, directeurs insulaires, points focaux ....) liés au développement durable en général.

En dépit des avancées enregistrées, il conviendra de souligner l'existence de nombreux obstacles qui entravent la mise en œuvre efficiente de la stratégie et du plan d'action sur la biodiversité. Ils sont singulièrement liés à l'inadaptation du cadre politique et juridique, aux difficultés de mobiliser les ressources disponibles ainsi qu'aux cadres institutionnel et administratif défaillants. C'est pourquoi il s'avère indispensable, voir même urgent que des actions concrètes soient entreprises afin que ces obstacles soient levés du moins partiellement pour une mise en œuvre plus active de la stratégie et du plan d'action sur la conservation de la biodiversité.

Toutefois, l'existence de ces contraintes avérées n'altère en rien la volonté du pays d'œuvrer pour une conservation et protection effectives de sa biodiversité.

## **Intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique**

L'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs, s'est manifestée d'abord à travers l'adoption respectivement en 1993 et 1994 d'une politique de l'environnement et d'une politique de développement agricole, toutes les deux formant un tout indissociable. Elles sont rendues opérationnelles par l'adoption de la loi cadre relative à l'environnement du 22 juin 1995 laquelle met un accent fort sur la protection de l'environnement en général ainsi que ses éléments de la biodiversité en particulier. La diversité biologique a été également prise en compte de façon nuancée, lors de l'élaboration de textes, politiques et documents stratégiques et opérationnels de la plupart des secteurs nationaux de développement. En effet, des secteurs tels que : l'agriculture, la pêche, le développement rural, l'éducation, la santé, le tourisme, le commerce et l'industrie intègrent dans leurs stratégies respectives, la nécessité impérieuse de préserver et de conserver les ressources naturelles dont dispose le pays aux fins de leur valorisation meilleure. Par ailleurs, le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) élaboré avec l'appui des partenaires ainsi que les objectifs du millénaire pour le développement auxquels le pays a souscrit ont chacun accordé une singularité aux sujets liés à la conservation de la biodiversité.

Ces différents secteurs ont eu à développer des programmes et projets divers appuyés par des partenaires bi et multilatéraux tels que : la France, le PNUD, le FEM, le FIDA, la Banque Mondiale, le PNUE,...et des ONGs internationales comme l'IUCN, ainsi que des partenaires régionaux comme la COI, et dont le concept de la conservation de la biodiversité figurait parmi les priorités. Ils concernent la gestion rationnelle des ressources naturelles dans diverses régions du pays (Projet G32, Projet Habilitant et de renforcement des capacités, Projet changement climatiques...), la gestion rationnelle des ressources halieutiques (programme de suivi, de contrôle et de surveillance des grands pélagiques migrateurs, projet régional de gestion des ressources marines et côtières), l'éducation environnementale (ARPEGE), l'utilisation de techniques culturelles améliorées et durables (APPN, DECVAS, PPSA, ...), la protection des végétaux (PRPV) à travers la création d'un réseau de protection des végétaux de l'océan indien et par l'harmonisation des législations phytosanitaires et le contrôle de qualité des pesticides et du matériel végétal, l'élaboration d'un plan d'action nationale sur la nutrition (PNAN) et de plans d'aménagement et de gestion des zones à protéger (PNDHD, PANSAC...), le développement de l'écotourisme, et la promotion d'activités industrielles respectueuses de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier.

D'autres interventions ont concerné l'établissement du profil côtier et la stratégie de planification et de gestion intégrée de l'île de Grande Comore (EAF-5/PNUE), le Parc Marin de Mohéli (PMM) qui entre dans le cadre de la conservation de la biodiversité (PNUD/FEM COI/97/G32), l'évaluation des besoins en développement des capacités requises pour élaborer et mettre en œuvre les mesures appropriées pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique appropriées (PNUD), la préparation et la publication de la Première et la deuxième Communication Nationale dans le cadre de la Convention Cadre pour les Changements Climatiques (CCCC) (PNUE/FEM), la lutte contre les déversements d'hydrocarbure en mer (Banque Mondiale) et le de suivi et monitoring des récifs coralliens des pays membres de la COI.

Le FEM, de son côté, a financé la préparation de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la Diversité Biologique pour l'identification et l'analyse des options pour répondre aux objectifs de la CDB. Il participe au Centre d'Échange (CÉ) mieux connu sous son appellation anglophone, le Clearing House Mechanism, en accord avec l'objectif de la CDB de mettre davantage l'accent sur les besoins de transfert et de coopération technologique, et d'appuyer aussi les activités de renforcement des capacités pour aider le pays à répondre de façon durable à ses obligations relatives aux conventions. Des programmes de recherches sont menées par l'INRAPE, le CNDRS, l'Université des Comores, ou des instituts partenaires des Comores ; il s'agit du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, l'Université de la Réunion, le Musée Royal de l'Afrique Centrale de Belgique, l'Afrique du Sud, la Suède... A ces programmes s'ajoutent de nombreuses actions spécifiques soutenues

par des ONG ou de Fondations internationales intervenant dans le domaine de l'environnement telles que Action Comores.

## **Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique**

A travers la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action sur la conservation de la biodiversité, le pays a ainsi accompli des progrès estimables dans la poursuite de l'objectif 2010. En effet, des efforts de protection et de promotion de la conservation des éléments de la biodiversité sont consentis par l'entreprise de nombreuses actions relatives à l'amélioration des connaissances sur les espèces (conduite de recherche sur les espèces végétales menacées, description de la faune terrestre et l'identification d'un pool génétiques pour certaines espèces), au développement de mécanismes et capacités pour la gestion des écosystèmes (programme d'aménagement forestier, développement de capacité en gestion durable pour les terres agricoles, plan d'affaires pour le PMM) ainsi que la création de zones ou aires protégées pour la conservation de la biodiversité (PMM, identification de sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité).

Par ailleurs, les actions développées dans des secteurs clés tels que la pêche et l'agriculture ont eu des impacts positifs sur la gestion des ressources (cas des accords de pêche, de la mise en valeur des huiles essentielles et la mise en place d'un système de labellisation de la vanille) et sur les menaces qui pèsent sur la diversité biologique (mise en œuvre d'un PNDHD, renforcement des capacités de gestion durable de la biodiversité côtière et marine, mise en œuvre de programmes d'intensification de l'activité agricole...) tout comme l'élaboration d'une réglementation en matière d'exportation et du commerce de la faune et de la flore a contribué sensiblement à la réduction des menaces qui pèsent sur les espèces vulnérables. D'autres interventions non moindres, réalisées dans le cadre de la diversité biologique ont également contribué à l'atteinte de l'objectif 2010 ; il s'agit d'interventions liées au changement climatique et à la lutte contre les espèces envahissantes. Pour le premier cas, un plan national d'adaptation au changement climatique (PANA) est élaboré et a fait suite à la première communication nationale sur les changements climatiques, un groupe de travail pour développer les activités de sensibilisation sur les gaz à effet de serre est mis en place et des programmes pour la maîtrise des pollutions, réalisés (programme de collecte et de gestion des déchets solides dans 6 agglomérations du pays, suivi de la pollution des côtes dans le cadre du projet WIOLAB, mise en œuvre du programme régional de lutte contre le déversement des hydrocarbures...); tout ceci dans l'optique de relever les défis posés par les pollutions à la diversité biologique. Et pour le second cas, les connaissances sur les espèces envahissantes sont consolidées à travers la réalisation d'études spécifiques avec l'appui de la FAO malgré les insuffisances notoires de la réglementation en vigueur. Finalement, les études socio-économiques réalisées par plusieurs programmes de développement dans leurs zones respectives d'interventions ainsi que l'arsenal de textes spécifiques élaborés (accords, loi cadre, décret étude d'impact...) ont permis d'une part de préserver la capacité des écosystèmes à procurer des moyens de subsistances aux communautés et d'autre part de garantir le partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques.

# Chapitre I - Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique, ainsi que des menaces qui pèsent sur elle

## 1.1. Présentation générale des Comores.

L'Union des Comores est située à l'entrée septentrionale du Canal de Mozambique, à mi-chemin entre la côte africaine et la pointe nord de Madagascar, entre 11°20' et 13°04' de latitude sud et 43°14' et 45°19' de longitude est. Elle est formée d'un ensemble de quatre îles volcaniques : la Grande Comore (ou Ngazidja), Anjouan (ou Ndzuwani), Mohéli (ou Mwali) et Mayotte (ou Maoré). Cette dernière est sous administration française et par conséquent, elle n'est pas concernée par le ce rapport. Les trois îles s'étendent d'Est en Ouest sur 225 km et couvre une superficie totale de 1860 km<sup>2</sup>, dont 269Km<sup>2</sup> pour Mwali, 424km<sup>2</sup> pour Ndzuwani et 1146km<sup>2</sup> pour Ngazidja. La zone économique exclusive est estimée à plus de 160 000 km<sup>2</sup>. Elle recouvre 900 km<sup>2</sup> de plateau continental et 427 km de côte. Le climat est de type tropical humide sous influence océanique avec deux saisons. La population totale est estimée à 640 000habitants (projection 2009): Mwali 30 000 habitants, Ndzouwani 260 000 habitants et Ngazidja 350 000 habitants) (source RNDPH 2003)

Cette population connaît une évolution relativement rapide avec un taux de croissance annuel d'environ 2,1%. La densité moyenne est très élevée (269 habitants /km<sup>2</sup>) et varie sensiblement d'une île à l'autre et à l'intérieur des îles.

Tableau 1 : Quelques données socio-économiques

Données socio-économiques	Union des Comores
PIB par habitant	371 (dollar US)
Incidence de la pauvreté	50,6%
Indice de développement humain	0,528
Coefficient de Gini	0,65

Sources : DSRP version 2008

Adjanohoun et al, 1982

Atalas des oiseaux des Comores

Bien quelles soient toutes d'origine volcanique, les îles Comores présentent néanmoins des caractères morphologiques et pédologiques très variés, conséquences de leur formation à des âges géologiques différents. Mayotte et Mohéli sont les îles les plus anciennes de l'archipel, celles dont les formes sont les plus douces et les sols les plus décomposés et imperméables.

L'île de Mohéli est la moins élevée de l'archipel, s'élevant à 790 m. Son relief est accidenté, avec des vallées profondément encaissées, creusées par de nombreuses petites rivières. Elle est bordée d'un plateau corallien de 10 à 60 m de profondeur et elle est accompagnée au sud, de 8 îlots montagneux. L'île de Mayotte est formée d'une île principale ou Grande Terre, d'une île secondaire ou petite terre de 10 km<sup>2</sup> et d'une quinzaine de petites îlots. Elle est entourée d'un récif barrière presque continu dont la présence témoigne d'un affaissement ancien.

L'île d'Anjouan est très montagneuse avec des pentes très fortes. Quelques rivières dévalent des flancs raides et des ravines étroites et profondes ainsi que des cirques aux parois abruptes séparés par des crêtes. Deux sommets se retrouvent à Ntringui (1 595 m) et à Trindrini (1 474 m). La zone côtière ne possède que quelques petites plaines.

L'île de Grande Comore ne possède pas de baies importantes, sa côte est peu découpée. Elle comporte deux massifs montagneux, celui du Karthala dont le sommet culmine à 2 361 m et celui de la Grille, dans la partie nord de l'île, dont le sommet s'élève à 1 087 m. Ces deux massifs sont reliés par le col de Dibwani qui constitue un passage à une altitude d'environ 500 m. Le plateau de Mbadjini, dans le sud, constitue la partie la plus ancienne de l'île.

## **1.2. Aperçu de l'état de la diversité biologique nationale**

### **1.2.1. Ecosystèmes**

Le pays présente différents écosystèmes et possède une multitude de biotopes riches en diversité biologique.

#### **1.2.1.1. Ecosystèmes marins**

Un écosystème de type littoral (mangroves, herbiers, coraux...) caractérise de la bande côtière comprise entre 0 et 200 m. Celui-ci est le plus souvent caractérisé par un modelé doux et un climat sec. Ce type d'écosystème comprend les plages et les côtes rocheuses, les îlots du Parc Marin de Mohéli et les mangroves. On dénombre plusieurs mangroves dont celles situées près d'Iceni (Grande Comore), de l'île de la Selle (Anjouan), du PMM de Mohéli et de Dzoumogné près de Bouyouuni (Mayotte).

Le peuplement faunistique de cet écosystème est essentiellement constitué de nombreux poissons, des crustacées mais aussi d'oiseaux d'eau (hérons, échassiers, Martin-pêcheur, ...).



Mangrove de Domoi Mboini (Grande Comore)

#### **1.2.1.2 Ecosystèmes terrestres**

Un écosystème de type steppe et savane arbustive présent entre 200 et 500 m et caractérisé par un modelé plus contrasté avec des pentes plus ou moins fortes. Ce système est principalement orienté vers les cultures de rentes (girofler, ylang ylang, vanillier, poivrier...) qui peuvent être cultivées en monoculture ou en association.

Un écosystème de type forêt, zone haute caractérisée par la présence des grands arbres et retrouvé sur les trois îles : forêt de la Grille et du Karthala (Deux strates de forêts spécifiques du Karthala (Forêt dense de haute altitude : 12000 à 1800m d'altitudes et forêt de bruyère 1800 à 2000m) de Grande Comore, forêt humide de la crête de Mohéli, les sommets forestiers à Anjouan du Mont N'tingui, Trindini et Moya. Ce type d'écosystème est particulièrement menacé par l'utilisation intensive du bois pour la distillation d'ylang ylang, le charbon de bois, le bois d'œuvre. Il est aussi fragilisé par les occupations plus ou moins

illégal des terres qui se traduisent par une destruction croissante des ressources forestières indispensables à l'équilibre écologique, par le défrichage, les feux de brousse et la culture des zones péri-forestières. L'érosion des sols provoquée par la disparition de la couverture forestière retentit ainsi sur l'environnement terrestre et marin.

Un écosystème de zone humide lacustre parmi lesquelles les lacs : le lac Dzilandzé au centre de l'île d'Anjouan entre la forêt relique du mont Ntingui et celle du mont Trindrini, le lac Dziani Boudouni localisé au sud-ouest de Mohéli dans la forêt de Boudouni, le lac salé au nord-est de la Grande Comore et le lac Hatsongoma au centre de l'île de la Grande Comore. Egalement dans les écosystèmes lacustres, Excepté ceux de la Grande-Comore, on trouve quelques rivières comportant une biodiversité de composition assez remarquable (des crabes, des crevettes et des mollusques, des anguilles marbrées...).

### 1.2.2. Biodiversité des Comores

L'Union des Comores fait partie des 20 îles ou archipels caractérisés, à l'échelon mondial, par un endémisme spécifique remarquable de leur biodiversité (Caledcott et al. 1996). L'ensemble des îles possède des ressources naturelles et une diversité biologique assez riche dont la conservation et l'utilisation durable revêtent une importance particulière. Il abrite une variété d'espèces faunistiques et floristiques, dont un nombre appréciable est d'intérêt mondial comme le cœlacanthe (ou les chauves-souris Livingstone).

Son milieu côtier et marin présente une grande diversité dans sa morphologie avec des côtes basses, falaise, îlot, platiers. Les fonds marins autour des îles sont de grande qualité avec la présence de récifs coralliens de type frangeant, de mangroves, d'herbiers sous marins, de plages de sables noirs, roux et blancs, d'îlots de bancs sous-marins, de zones d'upwelling.

La flore de l'archipel des Comores est estimée à environ plus de 2000 espèces (Adjanohoun et al. 1982). Elle a une grande similitude avec celle de Madagascar. Elle ne connaît qu'une faible influence du continent africain. Il faut noter qu'une série de formes sont endémiques sans trop s'écarter des espèces des îles voisines. Cependant, des liens avec la flore de l'Inde et de l'archipel de Malaisie sont observés. La flore montagnarde montre de grandes ressemblances avec celle des hauts plateaux de l'Afrique de l'Est et centrale (Voeltzkow, 1917).



*Coelacanthé : Latimeria chalumnae*

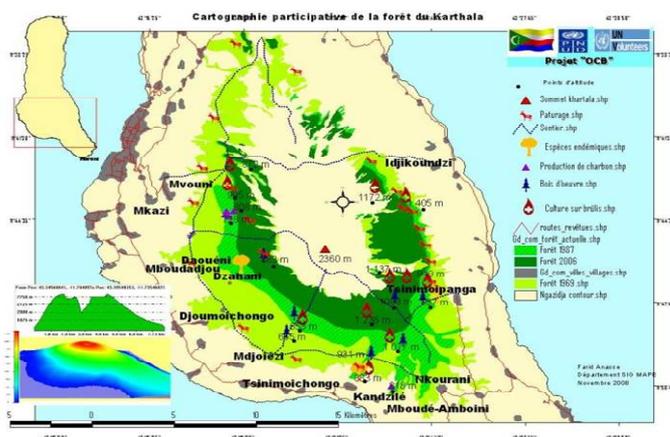


*Maki : Lemur Mongoz*

### 1.2.2.1. La biodiversité terrestre

Elle est caractérisée par la variété des écosystèmes et des espèces ou groupes d'espèces. Parmi cette diversité biologique terrestre, un millier d'espèces de plantes vasculaires ont été recensé et quelques centaines parmi elles sont des espèces locales endémiques. L'ensemble de la flore du pays est estimé à environ plus de 2000 espèces (Adjanohoun et al. 1982). Elle va des plantes xérophiles aux plantes halophytes, ombrophiles, aux plantes vivrières et ornementales. Au moins 350 espèces ont été inventoriées actuellement et parmi elles de nombreuses plantes médicinales et d'intérêt économique. Les données disponibles montrent que plus de 33% des plantes vasculaires indigènes sont endémiques dont 43 espèces d'orchidées (Adjanohoun et al 1982, Ahama et Mohamed 1989, CNDRS 1992, 1993 ; WCMC 1994). La flore montagnarde montre de grandes ressemblances avec celle des hauts plateaux de l'Afrique de l'Est et centrale (Voeltzkow, 1917). La faune terrestre est diversifiée mais pauvre en grande mammifères. Tous les grands groupes zoologiques sont représentés. On recense actuellement 24 espèces de reptiles dont 10 endémiques, 98 espèces d'oiseaux dont 35 sous-espèces endémiques et 17 espèces de mammifères dont 2 espèces endémiques. Au niveau entomologique, 1200 espèces d'insectes ont été répertoriées et l'endémisme dans ce groupe est relativement important (30 à 60%). Parmi les espèces d'intérêt mondial, des mégachiroptères (notamment la chauve-souris géante Livingstone) et les lémuriens.

La plupart de ces espèces sont menacées par l'exploitation anarchique et illicite de l'espace forestier et la disparition des habitats naturels. A titre illustratif, en milieu forestier, alors que le sommet le plus culminant de l'archipel des Comores qui est celui du mont Karthala se situe à une altitude de 2361m, les dernières investigations menées sur le terrain par l'équipe du Projet « OCB/OMD » en janvier 2008, ont révélé l'intervention de l'homme à des altitudes de 995 m à Mvouni (région de Bambao), 1172 m à Idjikoundzi (région de Dimani) et même 1238 m à Tsinimoichongo (région de Mbadjini). Les activités menées sont essentiellement liées à l'exploitation des terres (champs des taros, bananeraies, cultures de choux, etc.) et la quête du bois d'œuvre (chevrons, planches, lambours). Ces activités sont menées principalement par les populations des villages riverains de la région de Mbadjini, Hambou, Bambao et Dimani. Cette situation est semblable à celle qui règne dans la forêt de Ntringui (Anjouan) et la forêt de Mledjelé (Mohéli).



Cartographie participative de la forêt du Karthala

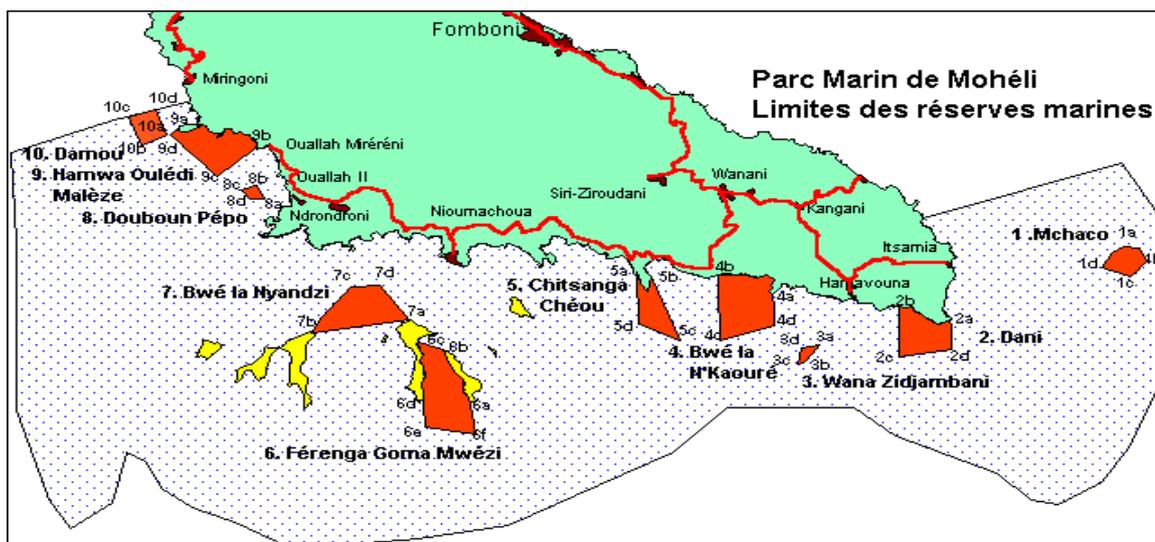
Source : projet « OCB » avec l'appui technique du département SIG du Ministère de l'environnement

### 1.2.2.2. Biodiversité marine

La biodiversité marine se caractérise par la présence d'une flore et d'une faune remarquable. La flore marine des herbiers est importante ; elle constitue des aires de reproduction, d'alevinage et de nurserie pour de nombreuses espèces (gastéropodes rampant sur les feuilles, petits crustacés, des poissons tels que les labres...). Ces herbiers hébergent également les espèces herbivores comme les dugongs, les tortues vertes et certains oursins. La faune côtière et marine est variée et comporte de nombreux éléments d'importance mondiale. L'espèce la plus connue est le Coelacanthe *Latimeria chalumnae*, qui se trouve dans les eaux côtières du pays. Il y a également les tortues marines (tortue verte et tortue à écaille), des dugongs et des invertébrés (corail noir, huîtres perlières, conques de Triton, turbo, bénitier..).

Les écosystèmes littoraux et marins sont aussi remarquablement variés et comprennent mangroves, récifs de coraux (frangeant et barrière), algues et herbiers. En dépit de cette richesse en habitats variés, il n'existe à ce jour qu'une seule aire protégée créée officiellement, c'est la zone du parc marin de Mohéli.

Fait également partie de cette biodiversité, la biodiversité d'eau douce dont la liste des espèces de poissons et de macro-crustacés comprend 32 espèces réparties en 20 de poissons et 12 de crustacés décapodes. Parmi celles-ci, 7 espèces sont spécifiques à l'ouest de l'océan Indien auxquelles on peut ajouter 1 endémique des Comores et 1 endémique de Madagascar et des Comores.



Carte sur le Parc marin de Mohéli avec les réserves marines

Source : Projet PNUD/FEM/ G32, 2003, Programme d'aménagement du Parc marin, Moroni, 8 p

**Tableau 2 : Liste des espèces intégralement protégées**

Nom scientifique	Non en français	Nom comorien
<b>Mammifères</b> <i>Pteropus livingstonii</i> <i>Rousettus obliviosus</i> <i>Dugong dugon</i> <i>Lemur mongoz</i> <i>Cetacea</i>	Rousette de Linvingstone Petite Rousette des Comores Dugong Lemur mongoz, Maki Tous dauphins et toutes les baleines	Ndéma Nguva Kima
<b>Oiseaux</b>  <i>Adrea humbloti</i> <i>Falco peregrinus</i> <i>Circus maillardi</i>  <i>Dromas ardeola</i> <i>Columba polleni</i> <i>Treron griveaudi</i> <i>Alectoenas sganzi</i>  <i>Otus capnodes</i> <i>Otus moheliensis</i> <i>Otus pauliani</i> <i>Hypsipetes parvirostris</i> <i>Turdus bewsheri</i> <i>Humblotia flavirostris</i> <i>Nesillas mariae</i> <i>Nesillas longicaudata</i> <i>Nesilas brevicaudata</i> <i>Decrurus fuscipennis</i> <i>Zosterops mourouniensis</i> <i>Foudia eminentissima</i> <i>Nectarina comorensis</i> <i>Nectarina humbloti</i> <i>Cyanolanius comorensis</i>	Heron de Humblot Faucon pèlerin Buzard de Maillard  Drome ardéole Pigeon des Comores Pigeon vert des Comores Founigo des Comores, Pigeon bleu Petit-duc d'Anjouan Petit-duc de Mohéli Petit-duc du Karthala Bulbul des Comores Grive des Comores Gobe-mouches du Karthala Fauvette de Mohéli Fauvette d'Anjouan Fauvette de la Grande Comore Drogon de la Grande Comore Zostérops du Mont-Karthala Foudy des Comores Souimanga d'Anjouan Souimanga d'Humblot Artémie azurée des Comores	Panduzi, Ivanga, Bundi-bacangui  Mweya, Ngakanga, Lulu Ninga  Chinding, Ndehu Msopve Nakushiru, lulu  Perachwa Narimudu, Kwasiru Nyandronga, Nadonga Mbera-gog, Mbere  Ntuba, Shitsozi
<b>Reptiles</b> <i>Chelonia mydas</i> <i>Eretmochelys imbricata</i>  <i>Dermochelys coriacea</i> <i>Ohurus cuvieri</i>	Tortue verte Tortue imbriquée, tortue à écaille Tortue luth Iguane de la Grande Comore	Nyamba
<b>Poissons</b> <i>Latimeria chalumnae</i>	Coelacanthe	Gombessa
<b>Insectes</b> <i>Amarus comorana</i> <i>Amauris nossima</i> <i>Graphium levassori</i> <i>Papilio aristophontes</i>	Flambée de Lévassieur	
<b>Corail</b> <i>Antipathes dichoioma</i>	Corail noir	
<b>Plantes</b> <i>Khaya comorensis</i> <i>Weinmania comorensis</i> <i>Ocotea comorensis</i> <i>Carissa comorensis</i>		Mtakamaka Mrikudi, Mremdu Mkafure, Mrobwa

**Tableau 3 : Liste des espèces partiellement protégées**

Nom scientifique	Non en français	Nom comorien
<b>Mammifères</b> <i>Pteropus seychellensis</i>  <b><u>Microchiroptera :</u></b> <i>Miniopterus mino</i> <i>Myotis goudoni</i> <i>Tadarila pumida</i>	Roussette de seychelles, des Comores Tous les microchiroptères	
<b>Oiseaux</b> <i>Agapornis cana</i> <i>Coracopsis nigra</i> <i>Coracopsis vasa</i> <i>Puffinus therminieri</i> <i>Tachybaptus ruffucolis</i>  <i>Accipitridae, falconidae</i> <i>Tytonidae</i>  <i>Ardeidae</i> <i>Laridés</i> <i>Charadriidae</i> <i>Scolopacidae</i>  <i>Sulidae</i> <i>Phoenicopterridae</i>	Inseparable a tête grise Perroquet noir Peroquet vesa Puffin d'Audubon Grebe castageux  Tous les rapaces diurnes et nocturnes sauf ceux en liste I  Tous les herons et Aigrettes Tous les canards Tous les stenes, goélands Tous les becasseaux, chevaliers etc .....  Tous les fous Tous les flamants roses	Mpwayi, karrarrowki Issui Kwendzou
<b>Reptiles</b> Gekkonidae Chamaeleontidae scincidae	Tous les Geckos Tous les caméléons Tous les Mabuyas	
<b>Poissons</b> <i>carcharhinidae</i>	Pour les requins et raies : L'exportation des nageoires est interdite sauf autorisation	
<b>Insectes</b> <i>Lepidoptera</i>	Tous les papillons, sauf les espèces à la liste I	
<b>Mollusques</b> <i>Tridacnidae</i> <i>Cassidae</i> <i>Cymatiidae</i> <i>Cupraeudae</i>  <i>Muricidae</i> <i>Chiton comorensis</i> <i>Pinctada capensis</i>	Les bénitiers Les casques Les conques ou tritons Les porcelaines  Les Murex  Huître perlière	
<b>Echinodermes</b> <i>Holothuridae et Stichopodidae</i>	Les Holothuries	Boo sera
<b>Plantes</b> <i>Cyatheaceae</i> <i>Orchidaceae</i> <i>Tambourissa leptophylla</i> <i>Corissa comorensis</i> <i>Euclae sp</i>	Les fougères arborescentes Les orchidées	Kowray

### **1.3. Les principales menaces pesant sur les éléments constitutifs importants de la diversité biologique (facteurs ou causes profondes de ces menaces)**

La richesse et la diversité biologique aussi bien marine que terrestre sont gravement menacées à la fois par les différentes pressions anthropiques sur les écosystèmes ou sur les ressources marines ainsi que par les phénomènes naturels. Ces pressions s'exercent à plusieurs niveaux :

Au niveau marin, des habitats écologiquement importants comme les récifs coralliens, les herbiers sous-marins, les mangroves et les plages constituent des écosystèmes sensibles menacés par l'évolution des conditions climatiques et les apports terrigènes en liaison direct avec la forte concentration de la population et des infrastructures économiques sur la frange côtière. Certaines pratiques comme la pêche par des moyens destructeurs, la pollution par les décharges de pesticides, le déversement des eaux usées et des déchets solides, l'urbanisation côtière anarchique et la forte pression démographique, accentuent la vulnérabilité de la biodiversité marine. La biodiversité marine est aussi menacée par le prélèvement excessif tant des coraux que du sable à des fins de construction qui met en péril l'équilibre fragile des écosystèmes côtiers. Le prélèvement de sable des plages et des galets affaiblit les habitats marins et côtiers et les expose à l'érosion. Les mangroves sont aussi abattues de façon désordonnée et destructive. En mer, les techniques de pêche telles que l'usage des substances toxiques ou de la dynamite sont extrêmement nuisibles aux écosystèmes marins et contribuent à la surexploitation halieutique le long de la côte et à la destruction des récifs de coraux. Par contre, la haute mer est sous-exploitée, les pêcheurs locaux ne disposent ni des moyens ni des techniques appropriées pour mettre en valeur ces ressources. D'autres menaces pèsent également sur les ressources marines et côtières, elles sont surtout liées à l'augmentation des températures océaniques responsable du blanchissement des coraux, et à un des éventuels déversements accidentels d'hydrocarbure en mer.



Fonds marin à Itsandra

Au niveau terrestre, les mauvaises pratiques agricoles et forestières, le système de culture sur brûlis, l'exploitation du bois de chauffe (64%) et du bois d'œuvre (30% ) (Andiliyat, 2007) ont conduit à des prélèvements importants sans réimplantation, annihilant ainsi la possibilité de régénération naturelle de la forêt et des espèces végétales endémiques. « Aujourd'hui les formations primaires n'existent que sous forme de lambeaux résiduels qui reculent sans arrêt devant la hache du bûcheron et le feu du défricheur » (P. Vérin, Les

Comores, 1980). Le statut de beaucoup de plantes est inconnu et beaucoup d'espèces ont déjà disparu à cause de l'abattage de la forêt de basse altitude (Stuart et Adam 1990).

D'autres espèces sont menacées par le déboisement continu et par la colonisation par des espèces exotiques. Si le taux actuel de perte de la forêt naturelle de plus de 500 hectares (FAO, 2008) par an se poursuit, les forêts auront complètement disparu dans les 10 années à venir, emportant avec elles des espèces forestières comme la roussette de Livingstone et les espèces de petits-ducs. Cette déforestation excessive accélère également l'érosion naturelle, menant à la sédimentation sur les récifs de coraux, à la diminution de la fertilité du sol, au tarissement des ruisseaux et des sources d'eau et à la disparition des habitats naturels ainsi que des espèces.

Des sites prioritaires de protection et de conservation de la biodiversité ont été identifiés pour leur important potentiel biologique et pour leur intégration dans un système de réseau d'aires protégées et cogérées avec les communautés. Le site de Nioumachoua dans l'île de Mohéli est le premier à bénéficier d'un statut de protection avec la création du Parc Marin de Mohéli.

**Tableau 4 : Les principales menaces sur les écosystèmes et leur diversité biologique**

ECOSYSTEMES	MENACES					
	exploitation des ressources de la diversité biologique	pollution par les déchets ménagers	érosion	Prélèvement des matériaux de construction	méthodes traditionnelles d'exploitation	menaces naturelles
Mangroves	↘	↑	↑	↘	↓	↘
Herbiers	↓	↓	↘	↓	→	↘
Coraux et Côtes rocheuses	↘	↘	↑	↘	↓	→
Plages	→	→	↑	↑	↘	↘
îlots du Parc Marin de Mohéli	→	↘	↑	↓	↘	→
Lac Dzilandzé	↘	↓	↑	↓	↓	↘
Lac Dziani Boudouni	↘	↓	↑	↓	↓	↘
Lac salé	↘	↓	↑	↓	↓	↘
Lac Hatsongoma	↘	↓	↑	↘	↓	↘
Rivières	↘	↓	↑	↓	↘	↑
Forêt humide de la crête de Mohéli	↑	↓	→	↑	↘	→
Sommets forestiers à Anjouan du Mont N'tingui, Trindini et Moya	→	↓	↘	↑	↘	→
Forêt du Mont Mtsapéré à Mayotte	→	↓	↘	↑	↘	→
forêt de la Grille et du Karthala	→	↓	↘	↑	↘	→

Légende	
1 faible	↓
2 moyens	↘
3 assez sévère	→
4 sévère	↑

## **Chapitre II – Etat d’avancement des stratégies et plans d’action nationaux sur la diversité biologique**

### **2.1. Stratégie nationale et plan d’action pour la conservation de la biodiversité**

Conformément à l’article 6 de la Convention sur la diversité biologique, chaque partie doit élaborer une Stratégie et un Plan d’action national pour assurer la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique. La Convention spécifie aussi un ensemble de préoccupations majeures auxquelles les parties doivent répondre.

Le processus d’élaboration de la stratégie nationale et du plan d’action pour la conservation de la biodiversité, au niveau des Comores, a été supervisé par le Ministère de l’Agriculture, de la Pêche, de l’environnement, Chargé de l’énergie et de l’Industrie (anciennement appelée Ministère de la production et de l’environnement), dans le cadre du projet PNUD/FEM/COI/97/GEF 31. Ce processus participatif requiert la mobilisation d’une expertise diversifiée.

Le processus poursuivi a démarré sa première phase en 1998, au cours de laquelle un comité Directeur a été chargé de superviser les travaux. Des consultations nationales et régionales des parties prenantes ont été menées sur l’identification des problèmes environnementaux et de leurs conséquences. Par la suite, l’élaboration de la Stratégie et du Plan d’Action a été reprise en 2000 afin d’achever sa conception. Ces travaux ont été appuyés par le comité directeur et un comité de planification composés de membres conseillers dont la participation a permis d’assurer que les questions concernant leurs domaines de compétence respectifs sont abordées de façon pertinente.

Aussi, cette stratégie est basée sur 9 thèmes majeurs: (i) l’intégration des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de gestion durable dans les politiques et stratégies sectorielles (article 6b), (ii) l’amélioration du cadre de mise en œuvre des actions de conservation et de gestion durable de la diversité biologique, (iii) les aires protégées, (iv) l’utilisation et gestion durable hors des aires protégées, (v) la conservation ex-situ (article 9), (vi) le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation de la diversité biologique, (vii) l’agrobiodiversité, (viii) la biosécurité (article 8g) et (ix) la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie et du Plan d’action. La mise en œuvre a été prévue requérir la participation des toutes les parties prenantes du domaine de la biodiversité autour de 25 objectifs à atteindre à travers un ensemble de mesure et actions prévues.

Pour illustrer le statut de la mise en œuvre des stratégies et plans d’actions nationaux sur la diversité biologique à travers les objectifs et les mesures associées, le tableau ci-dessous présente les progrès réalisés, s’il y a lieu, pour le cas des actions prévues.

**Thème 1. Intégration des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de gestion durable dans les politiques et stratégies sectorielles (article 6b)**

Objectif	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<p>Objectif 1a. Assurer que les préoccupations de conservation de la diversité biologique et de gestion durable soient intégrées dans la conception des politiques et plans d'action sectoriels</p>	<p>1. Veiller à l'intégration des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de gestion durable par la révision des politiques déjà existantes dans les domaines suivants: agriculture, foresterie, tourisme, urbanisation.</p>	<p>Création du CNDD</p> <p>Planification de l'aménagement du territoire</p>	<p>- Un premier travail est réalisé par le Ministère de l'environnement en collaboration avec le projet « ProGECO » pour la création du CNDD</p> <p>-Des plans d'aménagement du territoire ont été élaborés par plusieurs projets agricoles notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le projet APPN (Appui aux petits producteurs de Nioumakéke Anjouan</li> <li>➤ Le projet PDRM (programme de développement régional de Mohéli</li> <li>➤ Le projet PNUD/FAO de défense et restauration des sols</li> <li>➤ Le projet DRINEA (développement rural intégré du nord-est d'Anjouan</li> <li>➤ Le projet de sécurisation foncière</li> </ul> <p>- Un projet d'aménagement et de gestion des forêts en grande Comore est élaboré par le Ministère du développement rural</p> <p>- Le PNDHD a programmé , l'élaboration de plus de dix plans d'aménagement du terroir pour les trois îles</p> <p>- Le projet de loi cadre sur le tourisme prévoit des dispositions d'aménagement du territoire</p> <p>- Le code de l'urbanisme en vigueur prévoit également des dispositions d'aménagement du territoire incluant surtout la protection des zones côtières</p> <p>- le projet Développement des capacités de gestion de l'environnement et de coordination multisectorielle du développement durable en Union des Comores va consolider le CNDD existant</p> <p>- Un plan d'aménagement est établi pour le cas du Parc Marin de Mohéli</p> <p>- Le projet « OCB/OMD » œuvre pour la planification et l'aménagement dans les zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre, incluant une délimitation des zones à vocation différentes.</p> <p>- le projet ECDD mène des travaux d'aménagement dans la forêt de Moya (Anjouan)</p>
	<p>2. Veiller à l'intégration des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de gestion durable lors de l'élaboration future des politiques sur l'eau, sur l'énergie et sur le développement de la pêche.</p>	<p>Mise en place du CNDD</p> <p>Représentation adéquate et participation active du CNDD pour veiller à l'intégration des préoccupations environnementales,</p>	<p>- une première étape est franchie pour la mise en place du CNDD à travers le projet « PRO GECO »</p> <p>Un autre projet a déjà démarré ses activités, il va consolider les bases du CNDD à tous les niveaux</p> <p>-Cette première structure mise en place est dotée de prérogatives en matière d'intégration des préoccupations environnementales</p>

	3. Veiller à ce que la politique agricole prévoit que toutes les actions d'intensification agricole et d'introduction d'organismes exotiques dans le cadre de programmes de lutte biologique soient soumises à un processus d'évaluation des impacts environnementaux	Ajout de « l'introduction d'organismes exotiques dans le cadre de programmes de lutte biologique » à la liste des travaux, aménagements ou ouvrages soumis à l'obligation d'étude d'impact qui se trouve en annexe du décret relatif aux études d'impact sur l'environnement	-L'art4 et l'annexe du décret sur les études d'impact ainsi que son annexe exige les études d'impact sur tout projet ou programme d'aménagement agricole
	4. Promouvoir les biotechnologies qui concourent à la protection et au maintien de la diversité biologique	Développement et promotion du recours au contrôle biologique (utilisation de prédateurs en remplacement des insecticides) et à l'utilisation de biofertilisants (légumineuses et mycorhizes)	-Essais menés dans le cadre de la lutte biologique contre les ALEURODES du cocotier
		Promotion de l'utilisation rationnelle d'insecticides organiques spécifiques à courte durée de vie, en ciblant les stades vulnérables des pestes	- Pas de progrès
	5. Assurer l'harmonisation du décret d'application pour l'article 21 de la LCE concernant la lutte contre l'érosion et l'épuisement des sols avec les dispositions juridiques énoncées dans la loi forestière	Préparation du décret d'application pour l'article 21 de la LCE concernant la lutte contre l'érosion et l'épuisement des sols en tenant compte des dispositions juridiques énoncées dans la loi forestière	- Pas de progrès

## Thème 2. Amélioration du cadre de mise en œuvre des actions de conservation et de gestion durable de la diversité biologique

Objectifs	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<b>Objectif 2a</b> Favoriser l'application des lois et règlements qui visent la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments	1. Assurer une meilleure connaissance des textes de loi par la population en général	Sensibilisation de la population par des panneaux permanents affichant des messages accessibles	- des panneaux relatant les interdits au niveau du Parc marin de Mohéli sont installés dans les villages du parc et à l'aéroport de Mohéli
		Organisation des ateliers de sensibilisation et de formation pour les mouvements associatifs qui assureront la diffusion des législations auprès des communautés	- Une monographie du mouvement associatif en Grande Comore est effectuée par le Ministère de l'agriculture en vue de mieux préparer sa restructuration et sa participation aux activités de sensibilisation sur les différentes problématiques de développement - Plusieurs formations ont été dispensées à des associations de Mohéli dans le cadre de la protection des tortues marines - Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication environnementale du Ministère de la production, des réunions de sensibilisation ont été organisées avec des associations de protection de l'environnement de la Grande Comore en vue de leur implication - Des formations ont été organisées par le PNDHD au profit des associations de développement villageois (AVD) et

			associations de gestion de terroir (AGT) des villages encadrés de la grande Comores
		Diffusion auprès des communautés	- Des informations ont été diffusées à travers le bulletin d'information de la direction nationale de l'environnement et des stratégies agricoles -Des émissions à la télévision nationale et locales ainsi que dans les radios sont organisées régulièrement
	2. Mieux connaître les modes de gestion et les réglementations traditionnels ainsi que les modes d'application de ces réglementations	Recensement des modes de gestion et réglementations traditionnels qui sont effectivement appliqués au sein des communautés	-Plusieurs études de terroirs menées par des projets et programmes du Ministère de l'agriculture, en Grande Comore, Mohéli et Anjouan ont décrit les différents modes de gestion appliqués au sein des communautés
	3. Renforcer l'efficacité des contrôles douaniers pour la surveillance des mouvements transfrontières des éléments menacés et vulnérables de la diversité biologique	Sensibiliser et former les policiers et les agents des douanes à l'application des législations et règlements concernant l'exploitation et le commerce des espèces menacées et vulnérables	- Le Ministère de l'Agriculture a organisé des réunions de formation sensibilisation au profit des douaniers sur les textes en vigueur en particulier ceux relatifs à la convention CITES - Des contacts se font régulièrement entre le responsable les polices et les agents de douanes en vue d'une sensibilisation sur l'application des législations et règlements concernant l'exploitation et le commerce des espèces menacées et vulnérables
	4. Réduire les coûts de l'application des lois et règlements qui visent la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments	Révision des textes existants et conception des nouveaux textes en considérant les moyens et ressources requis, les limites et les contraintes de leur mise en œuvre, particulièrement en évaluant les coûts de leur application	Certains textes existants, ont été conçus et Révisés

	5. Evaluer certains pouvoirs de gestion de l'environnement aux communautés utilisatrices des ressources naturelles et responsabiliser les communautés relativement à la gestion qu'ils auront établie conjointement avec les responsables des services de l'environnement	Élaboration des plans d'aménagement des différents types d'exploitation des ressources naturelles prévoyant une cogestion des communautés utilisatrices des ressources et des services régionaux concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'aménagement est élaboré pour le cas du Parc Marin de Mohéli</li> <li>-Des plans de développement durable sont développés dans 33 villages riverains des zones de conservation de la biodiversité par le Projet OCB</li> <li>Des accords de cogestion du Parc marin de Mohéli ; ont été élaborés dans le cadre du projet Conservation de la biodiversité</li> <li>- Des formations en DRS et en pépinières sont organisées au profit des communautés des zones prioritaires de conservation en vue de les outiller pour une bonne gestion des ressources naturelles</li> <li>- Les plans d'aménagement élaboré par le PNDHD seront exécutés en partenariat avec les AGT</li> <li>- la stratégie relative à la conservation de la tortue a intégré l'implication des communautés dans sa mise en œuvre</li> </ul>
	6. Sortir des situations de non droit lorsque l'exploitation de matériaux de substitution n'est pas possible, par une concession de certains pouvoirs de gestion et d'exploitation aux communautés ou à des opérateurs privés	Étude des différentes formes possibles de concession d'exploitation de matériaux du littoral afin d'identifier le type de concession le plus approprié	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un décret sur les carrières est signé en février 2006</li> <li>- Des Contrats non formels entre les communautés et les exploitants de carrière ont été adoptés</li> </ul>
		Prévision des mesures incitatives facilitant l'accès au crédit aux petits opérateurs économiques qui développent des techniques de valorisation des matériaux de substitution	-Un projet relatif à la valorisation des matériaux de substitution est élaboré par le Ministère de l'environnement et a intégré des mécanismes de financement.
		Prévoir des mesures incitatives économiques pour rendre le sable concassé compétitif par rapport à d'autres matériaux	-Des études d'impact sur le sable de concassages sont réalisées
	7. Réviser ou compléter les lois afin de tenir compte de l'ensemble des éléments de la diversité biologique dont on doit assurer la conservation et la gestion durable	Inclusion des écosystèmes lacustres dans les écosystèmes visés par le paragraphe 5.2.1 de la LCE consolidée	-Pas de progrès
<p><b>Objectif 2b</b> Favoriser le bon fonctionnement (i.e. assurer des conditions minimales de travail) des administrations de l'état concernées par la conservation de la diversité biologique</p>	1. Concevoir un système de prélèvement de redevances pour l'exploitation des ressources naturelles et créer un fonds de financement des activités de base de l'administration	Révision des systèmes de prélèvement de redevances pour l'exploitation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un plan d'affaire est en cours d'élaboration au Parc marin de Mohéli</li> <li>-Le décret de création du fonds de développement de la pêche prévoit des dispositions de prélèvement sur les revenus des pêcheurs</li> </ul>

		Création d'un fonds spécifique de gestion de l'environnement alimenté entre autres par les redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles.	-Le décret de création du fonds pour l'environnement est signé et porte le N°06-21/PR -Un premier document sur un fonds fiduciaire établi dans le cadre du projet conservation de la biodiversité -Un arrêté sur la création d'un fonds fiduciaire sur l'environnement dans le cadre du projet Conservation de la biodiversité est signé
		Logement du fonds devrait être logé dans un compte à la Banque Centrale ou à la BIC pour favoriser sa disponibilité pour ses vocations de conservation.	-ces fonds sont toujours logés à la Banque Centrale des Comores ou à la Banque pour l'Industrie et le Commerce
		Allocation d'une fraction du fonds au financement des activités de base de l'administration en charge des questions relatives à la conservation de la diversité biologique	-Le projet de décret du fonds pour l'environnement prévoit des mécanismes de gestion incluant l'appui institutionnel au département de l'environnement en général.
<p><b>Objectif 2c</b> Mieux connaître les éléments de la diversité biologique afin de pouvoir assurer leur conservation et leur gestion durable (art. 7)</p>	<p>1. Mener des études pour mieux connaître les sites où le manque de connaissances entrave la conception de mesures de conservation (comme les milieux humides, lacs, rivières et mangroves, la distribution des roussettes, les herbiers littoraux, les coraux, le rocher Mchaco)</p>	Établir des accords de partenariat avec des institutions de recherche intéressées à l'étude de ces ressources	-Plusieurs accords de partenariat sont établis avec des institutions de recherche : - Université des Comores et WWF - Université des Comores et l'INRAPE - CNDRS et INRAPE - le CNDRS travaille en partenariat avec le Muséum d'Histoire naturel de Paris et Muséum Royal d'Afrique dans le cadre des inventaires faunistiques et floristiques aux Comores - le Parc marin de Mohéli travaille en partenariat avec le KELONIA de La Réunion sur la tortue verte, Megaptera sur les mammifères marins - Coopération scientifique avec les organismes suivants : ✓ Action Comores (UK) ✓ Brussels Museum ✓ EUCARE (Edinburgh university coral awareness and research expeditions) ✓ Laboratoire de phanérogamie du Muséum national de Paris en matière de botanique
		Poursuivre l'inventaire des ressources biologiques (faune et flore) des Comores	- Le projet « <i>Connaître pour conserver : le patrimoine caché des Comores</i> » parrainé par l'Université des Comores, le Centre de documentation et de recherche scientifique des Comores (CNDRS), le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar mène des études de recherche sur des sites représentatifs de la biodiversité des Comores. - le projet ECDD mène des inventaires sur les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les papillons - Le projet « <i>Appui au programme forestier national</i> » vient de démarrer. Il s'occupera entre autres, des inventaires forestiers nationaux

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet « OCB » envisage faire un inventaire faunistique et floristiques sur les 2 réserves communautaires en cours de création dans la forêt du Karthala</li> <li>- L'Université des Comores en collaboration avec le CNDRS s'apprête à mettre en place un Herbar de référence national</li> </ul> <p>Des sujets de recherches sont en cours avec des enseignants chercheurs de l'Université des Comores sur la flore et végétation des Comores : <i>inventaire floristique et cartographie de la végétation</i>, valorisation et gestion rationnelle des espèces de baobabs</p>
		Dans la conception des projets d'appui, lors de l'identification technique, favoriser la réalisation de recherches appliquées axées vers l'identification de solutions aux problèmes environnementaux pour lesquels une information supplémentaire est nécessaire à l'élaboration de plans de gestion durable et la conception de mesures de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la projet « OCB » a mis en avant les aspects sociaux économiques des populations riveraines des zones prioritaires de conservation de la biodiversité. Un plan de développement durable au niveau de chaque localité est en cours d'élaboration et un plan de formation basé sur les besoins en renforcement des capacités est en cours de mise en œuvre à travers 144 sessions de formation au profit des communautés locales.</li> <li>- Des sujets de recherches sont identifiés et attribués à certains enseignants de l'Université des Comores pour favoriser la réalisation de recherches appliquées axées vers l'identification de solutions aux problèmes environnementaux pour lesquels une information supplémentaire est nécessaire à l'élaboration de plans de gestion durable et la conception de mesures de conservation</li> </ul>
		Rechercher les possibilités de financement des études de milieu en ayant recours aux sources de financement disponibles à travers les conventions internationales (ex. Convention sur la diversité biologique, RAMSAR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet « OCB » a obtenu un appui financier du secrétariat de la convention biodiversité pour mener des études sur deux sites pilotes au niveau de la forêt du Karthala, en tant que réserves communautaires</li> <li>- des fiches de projet sont élaborées d'autres en cours d'élaboration pour la recherche de financement pour les études du milieu. (ProGeco/COI-UE))</li> </ul>
		Poursuivre le partenariat avec Action Comores financé par la Fondation Durrell dans la réalisation du projet sur les roussettes	-Des courriers de relance des activités ont été adressés à Action Comores par le Ministère de l'Environnement et des réunions techniques organisées avec l'organisme
	2. Acquérir les connaissances nécessaires à la conception de mesures de gestion basées sur la protection d'habitats critiques, de stades critiques du cycle vital ou du potentiel reproducteur	Mener des études sur l'écologie et la biologie des espèces exploitées, notamment sur le cycle de reproduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Une étude sur les concombres de mer a été réalisée au niveau des îles</li> <li>-Des études sur la biologie des tortues vertes dans le cadre du plan de conservation des tortues ont été effectuées</li> </ul>

	3. Récolter les données statistiques sur les ressources exploitées par la pêche industrielle pour en connaître les seuils d'exploitation durables et mettre en place de mesures de conservation et de gestion durable	Instaurer un programme d'observateurs à bord des navires de pêche industrielle	-Le projet de surveillance de la pêche industrielle en exécution à la direction de la pêche a mis en place un système opérationnel d'inspection à bord des navires de pêche -Les accords de pêche conclus avec l'union européenne prévoit la disposition relative aux observateurs des navires de pêche -Des communautés locales en collaboration avec -une ONG environnementale internationale (Megaptera) mène des actions d'observation des mammifères marins - des observations du coelacanth sont menées occasionnellement à travers des bateaux spécialisés
		Mise en place d'un système de surveillance à l'aide de satellites pour contrer les fausses déclarations	-Un centre de surveillance de pêche est mis en place dans le cadre de la collaboration des Comores avec la COI/UE
	4. Évaluer la durabilité de l'activité d'exploitation de pêche à pied à marée basse	Mener une étude sur l'exploitation des poulpes et autres ressources effectuée par la pêche à pied à marée basse pour déterminer l'impact réel de cette activité sur les espèces concernées et leur habitat (notamment les récifs coralliens)	-Sensibilisation des exploitants par le programme Pro <b>GECO</b> aux Comores  -DNRH a mené une étude sur quelques ressources dans certaines zones de débarquement des pêcheurs
	5. Assurer une meilleure disponibilité de l'information sur l'environnement et les ressources naturelles des Comores	Identifier, dupliquer, centraliser l'information sous forme de documents dans un centre qui assurera la conservation de l'information qui existe sur les Comores	- Il existe un centre de documentation au Ministère de l'Environnement, SIG, BCH et CHM avec documents en version papier et électronique. - Le CNDRS dispose également quelques documents ayant trait à l'environnement
		Compléter les listes bibliographiques établies dans le cadre du diagnostic environnemental (1993) et de l'audit du PRE-COI en structurant l'information en fonction des différents thèmes environnementaux pour en faciliter la consultation	-les listes bibliographiques établies dans le cadre du diagnostic environnemental (1993) et de l'audit du PRE-COI sont en cours de finalisation  -Il existe une référence bibliographique sur toutes les publications relatives au secteur agricole des Comores au centre de documentation de l'INRAPE
		Identifier, localiser et rapatrier les documents qui existent à l'étranger concernant la biodiversité et l'environnement des Comores, préférablement sous forme de microfiches qui seront conservées au centre de documentation, pour consultation sur place seulement.	-Une formation au profit de l'équipe du centre de documentation du Ministère de la production, sur la gestion du centre a été organisée par le PPSA par un consultant local -Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la production, des partenariats potentiels ont été identifiés avec des organismes étrangers en vue des

			échanges de la documentation
		Poursuivre l'effort de distribution des rapports et documents produits dans le cadre des projets auprès des bibliothèques et des ministères concernés	Les projets environnementaux se donnent l'obligation de transmettre les rapports d'avancement trimestriel et annuel au Ministère de l'environnement de l'Union et à aux Ministères de l'environnement des îles
		Constituer une collection complète des documents existants sur l'environnement et la biodiversité des Comores et informatiser des données bibliographiques	Sur le site du CHM- Comores, quelques rapports nationaux sur l'environnement et la biodiversité des Comores y sont accessibles
	6. Assurer la conservation et la disponibilité des données primaires acquises dans le cadre des projets ou découlant de toute recherche ou étude effectuée aux Comores	Créer des bases de données (ex. SIG) pour conserver les données primaires acquises dans le cadre des projets ou découlant de toute recherche ou étude effectuée aux Comores	- le projet « OCB », appuyé par le Département SIG du Ministère développe une base de données avec des cartes SIG - un centre est ouvert au Ministère de l'environnement et des formations ont été dispensées
	7. Rechercher les réseaux internationaux qui donnent accès à des bases de données	Adhérer au réseau de suivi des populations d'oiseaux d'eau en Afrique Sub Saharienne qui prévoit la formation de cadres, la constitution de réseaux de surveillance nationaux pour fournir des indicateurs biologiques sur l'état des populations et des zones humides, et la constitution de banques de données.	-Des réseaux tels que l'AEWA sont identifiés
<u>Objectif 2d</u> Réaliser un suivi de l'état des éléments de la diversité biologique (art. 7)	1. Appuyer le fonctionnement du système d'information géographique (SIG)	Déterminer le cadre institutionnel adéquat qui permette de pérenniser les outils acquis et de valoriser les ressources humaines formées à l'utilisation de ces outils	-Un département SIG est créé au sein du Ministère de l'environnement où un Centre d'échange d'information relative à la biodiversité (CHM) ainsi Qu'un centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques (BCH) y sont logés également -Un autre département en SIG est ouvert à l'université des Comores et plusieurs étudiants se spécialisent à l'extérieur dans ce domaine de SIG

		Former une équipe d'appui pour consolider le fonctionnement du SIG (Formation offerte par l'Université de l'Océan Indien)	- Quelques personnes ressources ont été formées en SIG malgré une opérationnalisation très limitée
	2. Poursuivre la constitution de banques de données géo référencées pour couvrir l'ensemble des écosystèmes des Comores	Dans la mesure du possible, prévoir la collecte de données géo référencées lors des enquêtes et études de terrain	- Quelques projets, notamment le Projet « OCB » et le projet PNDHD, ont prévu géo référencer les données à partir de leurs enquêtes et études de terrain en cours
<u>Objectif 2e</u> Encourager la formation de ressources humaines dans les domaines touchant à la conservation de la diversité biologique, la gestion d'aires protégées et la gestion durable des exploitations des ressources naturelles (article 12)			- le personnel du projet « Biodiversité » qui a mis en place le Parc marin de Mohéli (première protégé des Comores), a bénéficié de plusieurs formations en lien avec la conservation et de la biodiversité et la gestion des aires protégées  - des personnes ressources ont bénéficié des ateliers de formations sur les aires protégées à travers diverses opportunités (cadre de la COI, cadre du la francophonie ?? et cadre du programme du programme de travail sur les aires protégées de la convention biodiversité
<u>Objectif 2f</u> Valoriser les capacités nationales dans les domaines touchant à la conservation de la diversité biologique, la gestion d'aires protégées et la gestion durable des exploitations des ressources naturelles	1. Poursuivre l'élaboration d'un répertoire des personnes ressources dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles	Poursuivre les efforts initiés par le PRE-COI dans l'établissement d'un répertoire structuré de personnes-ressources possédant des connaissances et une expérience approfondies dans les différents domaines qui concernent la biodiversité, en particulier en taxonomie pour tous les groupes d'êtres vivants.	-Base des données effectuées par le projet biodiversité  -le CNDRS s'occupe de la gestion du répertoire des personnes ressources
		Assurer la mise à jour du répertoire des personnes ressources en fonction de l'acquisition de nouvelles compétences et le distribuer	- le CNDRS assure la mise à jour du répertoire des personnes ressources
	2. Valoriser les ressources humaines qui ont bénéficié d'une formation universitaire dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles	Concevoir et mettre en œuvre des programmes nationaux de formation dans le domaine de l'environnement assurés par les spécialistes nationaux, en accordant la priorité aux domaines où des lacunes importantes entravent la conception et la mise en œuvre de mesures de conservation	- L'Université des Comores a introduit des modules de formation en environnement dans son programme académique - le projet « OCB » a développé un plan de formation ciblant plusieurs modules susceptibles de contribuer à combler les lacunes sur les mesures de conservation de la biodiversité Ces programmes accordent la priorité aux domaines où des lacunes importantes entravent la conception et la mise en œuvre de mesures de conservation

	3. Valoriser l'expérience accumulée par des compétences nationales dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles	Organiser des stages de formation pratique assurés par les compétences nationales et ouverts aux recrues dans les domaines de la taxonomie et de l'écologie, de la gestion des aires protégées, tout en accordant la priorité aux domaines où des lacunes importantes entravent la conception et la mise en œuvre de mesures de conservation.	- le CNDRS encadre des stagiaires en taxonomie -Plusieurs stagiaires nationaux et internationaux sont encadrés au parc marin de Mohéli sur divers aspects (écologie marine, conservation) -Le projet conservation de la biodiversité a formé des écogardes du PMM Plusieurs personnes ressources sont impliquées dans les travaux de consultation et d'enseignement dans le domaine de l'environnement
	4. Renforcement des capacités de gestion et d'encadrement de l'administration dans les domaines suivants: aires protégées, participation et organisation communautaires, études d'impact environnemental	Organiser des stages de formation en gestion des aires protégées, participation et organisation communautaires, études d'impact environnemental	- Des cadres du Ministère de la production ont bénéficié de formations au CFSIGE de Madagascar dans le cadre de l'université de l'océan indien - le personnel du projet « OCB » a bénéficié des ateliers de formations axées sur la gestion des aires protégées, la participation communautaire - des outils/ canevas en EIE sont développés et disponibles au projet « OCB » -des cadres des Ministères des îles sont formés et impliqués dans les travaux réalisés par les projets
	5. Favoriser l'accès à l'information concernant les programmes de formation à l'étranger et l'offre de bourses pour les niveaux supérieurs au Bac	Identification d'un guichet unique de coordination des programmes de formation et des bourses pour les niveaux supérieurs	-Il existe un service de bourse et d'orientation au sein du Ministère de l'éducation
		Rendre accessibles les répertoires internationaux de programmes et bourses d'étude (comme celui de l'UNESCO) auprès du guichet unique de coordination	Le projet ANCAR a établi un répertoire représentant les opportunités des programmes et bourses d'études
	6. Assurer que les processus d'attribution des bourses d'étude soient équitables et transparents	Établissement de critères objectifs et uniformes d'attribution selon le mérite des candidats et les besoins prioritaires en environnement, comme base pour l'étude des dossiers des candidats ou pour l'attribution par voie de concours	-Des critères d'attribution des bourses sont définis et sont disponibles au niveau du service des bourses -Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de formation, le Ministère de la production a mis en place un système transparent d'attribution des bourses qui lui sont alloués par le conseil des Ministres
		Diffuser l'information sur les critères d'attribution des bourses auprès des finissants ou des bacheliers en les orientant dans les secteurs prioritaires en environnement	-Des brochures sont disponibles au niveau du service des bourses et des informations sur les bourses régulièrement diffusées via le service ou les affiches du Ministère. -Des informations sur les possibilités de formation dans le secteur de l'environnement sont également diffusées par le Ministère de l'agriculture et de l'Environnement
<b>Objectif 2g</b> Sensibiliser, motiver et impliquer les populations et les utilisateurs des ressources dans la gestion des	1. Sensibiliser les paysans à la nécessité d'aménager leur parcelle et aux avantages qui s'ensuivent	Application de l'obligation de mise en valeur par l'imposition d'une taxe pour les propriétaires de parcelles non mises en valeur	-Le projet « <i>Appui au programme forestier national</i> » (FAO) en cours, prévoit l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur le foncier

ressources (article 13)		Élaborer et rendre obligatoire la signature de contrats de fermage	-Le projet « <i>Appui au programme forestier national</i> » (FAO) en cours prévoit l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur le foncier
	2. Sensibiliser les exploitants à l'effet destructeur de leurs pratiques et aux conséquences liés à leur non sélectivité	Utiliser les médias d'information existants et développer de nouveaux médias pour sensibiliser les exploitants	-Des projets environnementaux DECVAS, PPSA, OCB, ProGECO, SGP,PNDHD,GDT,... font intervenir les médias (radios, télévision, presse écrite) dans leurs actions de sensibilisation des exploitants des ressources naturelles -Des actions de sensibilisation sont conduites par le PNDHD à travers les médias publics
	3. Sensibiliser les consommateurs sur les éléments de la diversité biologique	Sensibilisation des touristes à l'aide de matériel audio-visuel diffusé à bord des vols internationaux et dans les aéroports pour faire la promotion de la biodiversité comorienne et portant le message des actions à prohiber pour assurer sa conservation	-Des posters portant des messages des actions à prohiber (introduction des espèces exotiques) sont affichés dans les aéroports internationaux et régionaux - Des panneaux portant des messages des actions à prohiber pour assurer la conservation de la biodiversité existent dans les aéroports pour faire la promotion de la biodiversité comorienne
		Intégrer la sensibilisation des pêcheurs à la protection des dugongs dans le cadre des mesures de gestion mises en œuvre dans la zone du parc marin de Mohéli	- Des réunions de sensibilisation des pêcheurs à la protection des dugongs dans le cadre des mesures de gestion mises en œuvre dans la zone du parc marin de Mohéli ont été effectuées par le PMM
	4. Sensibiliser la population aux conséquences néfastes de certaines habitudes de consommation entraînant l'accumulation de déchets qui risquent de contaminer l'eau potable et d'entraîner la perte de potentiel touristique des sites littoraux	Organiser des campagnes d'information (conférences-débat, slogans, messages radio et télévisés auprès de la population et en milieu scolaire) au sujet des habitudes de consommation néfastes pour l'environnement	-Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence de gestion des déchets dans la capitale, financé par l'Union Européenne, des actions de sensibilisation ont été menées -Des actions de sensibilisation sont organisées occasionnellement en milieu scolaire et public à travers des journées spécifiques (journée de la tortue marine à Mohéli, journée de l'environnement à l'échelle nationale, journée internationale des volontaires des Nations Unies etc.) - En collaboration avec le programme PROGECO, SGP et OCB aux Comores des campagnes d'information (conférences-débat, slogans, messages radio et télévisés auprès de la population et en milieu scolaire) sont organisés au sujet des habitudes de consommation néfastes pour l'environnement
	5. officialiser la responsabilité et le rôle des communautés dans la gestion effective des ressources	Déclarer ce principe de façon claire dans les textes de loi relatifs à la conservation de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles	-Les plans d'aménagement des terroirs élaborés par le PNDHD prévoient la responsabilisation des associations de gestion des terroirs à travers l'élaboration de codes de conduite. -Des accords de cogestion des ressources naturelles sont signés entre chaque communauté de la zone du Parc marin de Mohéli et la Direction de l'environnement de Mohéli

6. Appuyer, encadrer et former les associations au sein des communautés pour mieux les habilitier à comprendre les enjeux de la protection de la biodiversité, les aider à jouer pleinement le rôle qui leur est transmis dans la gestion durable des ressources naturelles et assurer la pérennisation des acquis	Responsabiliser un service au sein de la DGE pour coordonner l'appui, l'encadrement et la formation des associations communautaires	-Un projet de cadre organique intégrant un nouveau département en charge de l'appui aux associations, groupements et ONG du secteur du développement rural est élaboré par le Ministère de la production -Une restructuration encours au niveau de la Direction Nationale de l'environnement et des forêts (DNEF) -Appuis institutionnel du PROGECO aux DGE des îles
	Organiser des sessions de formation sur les enjeux de la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles	-Le PNDHD organise des formations sur la gestion de terroir au profit des associations de gestion de terroir - les projets OCB, le ProGECO, PNDHD et SGP organisent des sessions de formation au profit des communautés locales sur les enjeux de la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles
7. Assurer une coordination des associations des communautés pour harmoniser leurs actions de conservation d'une aire protégée	Encourager les associations des communautés impliquées dans la gestion et la protection d'une aire protégée à créer un comité de coordination	-le projet « OCB » crée des comités locaux d'orientation du développement durable au niveau de chaque village d'intervention du projet dans les zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestres -Des associations des communautés sont impliquées dans la gestion et la protection des aires protégées
8. Impliquer les opérateurs touristiques (hôtels, centres de plongée...) dans la protection et la conservation des sites qui constituent des atouts touristiques aux Comores	Conditionner l'autorisation d'implanter un complexe hôtelier ou une entreprise touristique à la soumission et l'adoption de plans de gestion prévoyant des mesures de protection et de conservation des sites adjacents aux installations	-La loi cadre sur l'environnement ainsi que le décret sur les études d'impact sont assez explicite
	Conditionner l'autorisation d'organiser des excursions sur des sites naturels non adjacents aux installations touristiques au respect d'un ensemble de consignes de protection et de conservation de l'environnement, définies dans le cadre de la gestion de ces sites	-La loi cadre sur l'environnement ainsi que le décret sur les études d'impact sont assez explicite

	9. Valoriser l'expérience de formation des écogardes du parc marin de Mohéli comme agents de diffusion et de suivi des mesures de protection environnementales au sein de chacun des villages du parc. Adapter ce concept à tous les villages au sein des aires protégées ainsi que dans les aires adjacentes.	Diffuser les modules de formation élaborés dans le cadre de la formation des écogardes du parc marin de Mohéli auprès des villages des aires protégées qui seront créées	- deux modules en écologie marine et forestière sont diffusés dans certaines localités des zones potentielles d'aires protégées aux Comores
	10. Appuyer le rôle de sensibilisation et de diffusion de l'information que jouent les associations Ulanga dans l'ensemble des villages ou communautés à l'intérieur et hors des aires protégées.	Organiser des sessions de formation en communication destinées aux associations Ulanga	-Des appuis en matière de formation sont prévus
		Prévoir l'octroi d'une partie des fonds environnementaux pour soutenir les actions de sensibilisation menées par les associations Ulanga	Une partie des fonds environnementaux pour soutenir les actions de sensibilisation menées par les associations Ulanga est prévue
<u>Objectif 2h</u> Assurer la stabilité et la sécurité du système d'occupation des terres	1. Sécuriser l'appropriation des parcelles ou des terres par les paysans ou les communautés villageoises, par la clarification du système foncier	Clarification du système foncier	-Des propositions concrètes sur la clarification du système foncier sont formulées par la cellule d'appui à la sécurisation foncière (CASF) -Un projet pilote de sécurisation foncière est élaboré par la FAO dans le cadre du NEPAD -Le projet « Appui au programme forestier national » (FAO) en cours prévoit l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur le foncier
<u>Objectif 2i</u> Réduire les effets néfastes des activités humaines, en particulier sur les éléments menacés de la diversité biologique	1. Réduire les formes de consommation entraînant la production de déchets non réutilisables et non recyclables	Mettre en place des mesures dissuasives pour l'utilisation de produits manufacturés générant des déchets non recyclables dont l'imposition de taxes à l'importation pour alimenter le fonds pour l'environnement	-Le décret N°06-21/PR du fonds pour l'environnement prévoit le prélèvement de 2% du CTA pour le financement des déchets
		Consignation de certains contenants réutilisables	Pas de progrès

	2. Atténuer les effets néfastes liés à l'implantation de sites de dépôt intermédiaires et des décharges principales	Mener des études d'impact pour l'identification des sites pour les dépôts intermédiaires et les décharges principales	- des études préliminaires sont menées sur les sites des dépôts intermédiaires et les décharges principales sont réalisées
	3. Atténuer les impacts négatifs des travaux majeurs d'aménagement (construction de routes, terrassement, extraction de matériaux, travaux de déblaiement et remblaiement, dragage)	Conditionner l'octroi des autorisations d'effectuer des travaux d'aménagement au respect de mesures d'atténuation des impacts négatifs liés à la réalisation des travaux et de mesures de restauration du milieu	-Il existe un décret sur les études des impacts depuis 2005
	4. Favoriser le développement de petites et moyennes entreprises ayant recours à des technologies et des matériaux limitant les atteintes à l'environnement naturel	Prévoir des mesures d'allègement fiscal et faciliter l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises ayant recours à des technologies et des matériaux limitant les atteintes à l'environnement naturel	Pas de progrès
	5. Favoriser l'accès aux nouvelles technologies respectueuses de l'environnement	Rechercher l'information disponible sur les nouvelles technologies sur le Centre d'Échange d'Information pour la biodiversité accessible par Internet et la rendre accessible à travers les centres de documentation et l'association pour la promotion du secteur privé.	- des liens sont créés sur le site du CHM pour permettre l'accès aux informations sur la biodiversité

### Thème 3. Les aires protégées

Objectifs	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<b>Objectif 3a</b> Préserver l'état de conservation des écosystèmes peu perturbés par le développement d'un réseau d'aires protégées en accordant la priorité aux milieux naturels particulièrement riches en espèces indigènes (art. 8a, 8b)	1. Identifier les sites préservés propices à la création d'aires protégées en prévoyant la délimitation de réserves terrestres, marines ou côtières avec des zones adjacentes soumises à des mesures de gestion, en accordant une priorité à la zone du Karthala	Détermination de critères objectifs pour l'établissement de priorités dans le choix des aires et des espèces à protéger	- Des zones riches en biodiversité terrestre (forêt de Karthala, forêt de mont Tringui et forêt de mont Mledjelé) et marine (Zone de coelacanthe, Zone du parc marin de Mohéli et presque île de Bimbini) sont retenues au niveau des trois îles et font l'objet d'attention particulière à travers des projets en cours de réalisation.  - Des espèces emblématiques sont ciblés pour leur

			préservation dans les zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité marine et terrestre dans les sites potentiels des aires protégées aux Comores (tortues vertes, roussettes de Livingstone, coelacanthe, wemania comorensis, etc.)
	2. Créer un réseau d'aires protégées	Définition des limites des aires protégées et des zones adjacentes, et identification des communautés concernées par ces territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une aire protégée marine (Parc marin de Mohéli) est créée avec une délimitation effective en 2001, y compris pour 12 réserves marines associées</li> <li>- Les projets d'aires protégées relatifs au Karthala et Ntringui sont finalisés et transmis au secrétariat de la convention Ramsar</li> <li>- Des relevés GPS ont été effectués pour deux zones terrestres potentielles pour des aires protégées sur l'île d'Anjouan et sur l'île de Mohéli</li> <li>- 36 communautés riveraines des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité terrestre sont identifiées et connues par les parties prenantes par le projet OCB</li> <li>- deux autres sites marins au niveau de LA Grande comore et Anjouan sont retenus comme étant des sites potentiels d'aires protégées marines (zone du Coelacanthe, et presqu'île de Bimbini) par le projet OCB</li> </ul>
	3. Assurer la continuité de la mise en œuvre du parc marin de Mohéli	<p>Poursuite des démarches pour la création du fonds fiduciaire qui permettra le financement des activités du parc</p> <p>Poursuite des actions entreprises pour assurer l'adhésion des communautés villageoises à la vocation du parc</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des études ont été menées sur l'évaluation d'un mécanisme de financement durable pour le parc marin de Mohéli</li> <li>- un plan d'affaire du parc marin de Mohéli est en cours d'élaboration</li> <li>- Le projet « OCB » renforce les capacités des organisations communautaires de base des majorités des villages de la zone du Parc marin de Mohéli, des Plans de développement durable sont en cours d'élaboration pour la majorité des villages du Parc.</li> <li>- le projet SGP du FEM, le projet Wiolabe de la convention de Nairobi et le ProGECO de la COI/UE,</li> </ul>
<p><b>Objectif 3b</b>  Définir et adopter un cadre de gestion pour les aires protégées qui reconnaît l'implication primordiale des communautés dans la mise en place et la gestion des aires protégées. Cette reconnaissance conditionne le succès de la mise en œuvre des</p>	1. Assurer la pérennité des actions mises en œuvre	<p>Poursuite des démarches pour la création du fonds fiduciaire qui permettra le financement de la mise en place de l'aire protégée</p> <p>Identification des activités génératrices de revenus et déterminer les droits d'accès à l'aire protégée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des études préliminaires ont été menées sur l'évaluation d'un mécanisme de financement durable pour le parc marin de Mohéli</li> <li>- Plusieurs activités génératrices de revenus ont été identifiées par quelques communautés en collaboration avec le projet « SGP », le projet « OCB », le projet ProGECO,</li> <li>- Un plan d'affaire du parc marin de Mohéli est en</li> </ul>

aires protégées. (art. 8b)			cours d'élaboration
	2. Définir les modalités de fonctionnement de l'aire protégée et des zones adjacentes	définition des mesures de gestion des activités et la réglementation, en fonction de la vocation de l'aire protégée, à l'intérieur de l'aire et dans les zones adjacentes	- des accords de cogestion entre chaque communauté locale de la zone du Parc ont été signés avec la direction générale de Mohéli - un décret présidentiel confirmant la création de l'aire protégée est effectif depuis 2001, précisant ainsi les activités prohibées dans la zone
	3. Définir le cadre d'implication des communautés dans la gestion des aires protégées	Apport d'appui au niveau des associations des communautés en vue de leur agrément	-Des formations en développement organisationnel/développement communautaires ont été organisés dans le cadre du projet Biodiversité et les projets « OCB » et PROGECO -
		Définition du mode d'implication des communautés (accords de cogestion, concessions ou autre)	- des accords de cogestion ont été établis dans le cadre de la gestion du parc marin de Mohéli - un comité d'orientation du développement durable au niveau de chaque village des zones potentielles pour les éventuelles aires protégées terrestres sont en cours de mise en place avec le projet « OCB »

#### Thème 4. Utilisation et gestion durable hors des aires protégées

Objectifs	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<b>Objectif 4a</b> Gérer les écosystèmes et les habitats à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées afin d'assurer leur conservation et leur exploitation durable	1. Encourager l'agroforesterie	Étudier la dynamique des systèmes agroforestiers	-De nombreuses études réalisées par des consultants internationaux sur les systèmes agroforestiers ont été réalisées -Lancement d'un projet Gestion durable des terres (GDT) et Le projet « <i>Appui au programme forestier national</i> »
		Concevoir les pratiques culturales pour augmenter la productivité des systèmes agroforestiers	-Les plans d'aménagement élaborés par le PNDHD prévoient le développement des systèmes agroforestiers -Lancement d'un projet GDT et Le projet « <i>Appui au programme forestier national</i> »
	2. Favoriser les systèmes de culture qui satisfont à la fois aux conditions d'un développement durable, d'une compétitivité sur les marchés internationaux pour les produits de rente et de réduction des importations de denrées destinées à la consommation locale	Mener des études d'impact des différents systèmes de culture sur l'environnement	-De nombreuses études des systèmes agraires, entre autre celles du PNDHD, réalisées au niveau des trois îles ont élucidé l'impact des pratiques culturales des communautés sur l'environnement
		Encourager le développement de cultures durables qui répondent à la demande de denrées pour la consommation locale	Les projets IDA au Comores développent de cultures durables qui répondent à la demande de denrées pour la consommation locale
		Rechercher les cultures de rente durables et compétitives sur les marchés internationaux	existence du GIE à la Maison des Epices des Comores et qui s'occupe de ces aspects
3. Gérer l'exploitation des ressources halieutiques de	Élaborer des plans de gestion pour l'exploitation	Des plans de gestion pour l'exploitation des	

	façon durable	des ressources halieutiques visant la protection du potentiel reproducteur et la survie des stades critiques des espèces exploitées	ressources halieutiques visant la protection du potentiel reproducteur et la survie des stades critiques des espèces exploitées sont élaborées par la DNRH
	4. Gérer l'exploitation des ressources forestières de façon durable	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des unités forestières	-Des plans d'aménagement sont élaborés par plusieurs programmes entre autres, le PDRM, PNDHD, Programme de sécurisation foncière - Le projet « <i>Appui au programme forestier national</i> » - Des études d'impacts socio économiques et biophysiques sont en cours de réalisation dans les zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre (Projet OCB).
	5. Maîtriser la pollution de l'eau de surface comme de l'eau souterraine	Concevoir des plans d'urbanisation avec des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées	-Formation sur la gestion des eaux usées
		Tenir compte de la vulnérabilité et des risques de contamination des eaux souterraines et des eaux littorales dans la réalisation des études d'impact relatives à l'identification des emplacements pour les sites de dépôt intermédiaires et les décharges principales des déchets domestiques	-Des études d'impact ont été réalisées afin d'identifier des nouvelles sites de décharges répondant aux besoins nationaux en matière des vulnérabilités et des risques de contaminations des eaux souterraines et des eaux littorales
	6. Maîtriser la pollution du sol	Tenir compte des risques de contamination du sol dans la réalisation des études d'impact relatives à l'identification des emplacements pour les sites de dépôt intermédiaires et les décharges principales des déchets domestiques	-Des études d'impact ont été réalisées afin d'identifier des nouvelles sites de décharges répondant aux besoins nationaux et Tenir compte des risques de contamination du sol
	7. Optimiser l'utilisation des espaces	Développer des plans d'aménagement tenant compte de la vocation des sols	- le projet « OCB » œuvre pour l'élaboration de plan d'aménagement de sites de 2 réserves communautaires dans la forêt du Karthala
		Délimiter des secteurs à vocation forestière en tenant compte des habitats des espèces endémiques rares ou menacées ou des habitats propices à des actions de reboisement ou de restauration de ces espèces, tel que prévu dans l'avant-projet de loi forestière	-Une étude de faisabilité du parc national Karthala est réalisée par le PRE/COI - délimitation envisagée dans le cas des 2 réserves communautaires dans la forêt du Karthala par le projet PoWPA en collaboration avec le projet « OCB » et le projet ECDD
	8. Protéger les espaces en respectant la vocation qui leur a été identifiée	Concevoir une législation établissant des mesures de limitation de l'utilisation des sols.	-Lancement d'un projet GDT et Le projet « <i>Appui au programme forestier national</i> » qui vont s'occuper d'utilisation des sols
Objectif 4b Réduire la pression sur les espèces et les ressources endémiques, rares ou vulnérables, et celles dont l'exploitation n'est pas durable ou dont on suspecte la surexploitation	1. Promouvoir l'utilisation de matériaux disponibles localement dont le prélèvement ne représente pas une menace pour l'équilibre de l'écosystème	Concevoir et mener une étude pour accroître les connaissances sur la disponibilité et la durabilité des matériaux de construction de substitution dont le prélèvement ne représente pas une menace pour l'équilibre des écosystèmes	-Une étude sur la valorisation des matières premières locales est réalisée par un consultant national dans le cadre des activités du CNAC (centre national de l'artisanat) -Des études préliminaires sont menées sur la fabrication des briques à terre stabilisée
		Faire la promotion de modèles de construction fabriqués à partir de ces matériaux	- des modèles de construction avec des briques à terre stabilisés sont en cours
		Mener des actions pilotes pour les unités mobiles de concassage pour la fabrication de sable concassé	-Une étude sur la mise en place d'unités mobiles de concassage est réalisée par le Ministère de la production à travers une consultation

	2. Identifier et promouvoir des activités de substitution génératrices de revenus	Identifier des activités génératrices de revenus accessibles aux populations qui braconnent les tortues	- des options d'AGRs sont identifiées pour la population qui braconne les tortues
		Développement d'activités artisanales offrant des produits de substitution: - fabrication de pots à plantes en terre cuite - culture de fleurs ornementales	-Le Centre national horticole (CNH) assure la formation et l'encadrement horticole ainsi que la commercialisation des plantes ornementales -Des projets de valorisation de la matière première locale sont élaborés dans le cadre d'une coopération pour le développement des PME entre le Ministère de l'économie et celui de l'agriculture et de l'artisanat
		Identifier et promouvoir des activités de substitution génératrices de revenus visant une meilleure valorisation des produits de la pêche (nettoyage, salage, séchage, fumage)	-Plusieurs formations ont été organisées par la DNRH et plusieurs projets, au profit des groupements de pêcheurs et des groupements de femmes, en particulier le PSAM (programme de sécurité alimentaire des ménages) -Une foire agricole et de l'artisanat est organisée en 2005 par le Ministère de la production et a contribué à faire la promotion des produits valorisés de la pêche (poisson fumé, salé...) -Des supports pédagogiques existent à la Direction Nationale des Ressources Halieutiques
	3. Diversifier ou développer de nouvelles techniques d'exploitation qui ne présentent pas de menace pour l'équilibre de l'écosystème	Identifier de nouvelles techniques de pêche permettant une sélectivité des captures et les divulguer	-Des fiches techniques existent à la DNRH -Des nouvelles techniques de pêches sont appliquées au niveau du PMM par le SGP et les bateaux motorisés
	4. Augmenter la disponibilité des ressources hors des zones vulnérables	Installation de dispositifs concentrateurs de poissons (DCP) pour attirer les gros poissons lors de leur migration dans la zone de pêche accessible aux pirogues	-Des programmes annuels de pose de DCP sont mis en œuvre par la Direction nationale des ressources halieutiques
		Développer un sentiment d'appropriation des DCP par les populations riveraines de la même façon que les territoires de pêche traditionnels	-Des séances de formation sur la pose et l'entretien des DCP sont organisées par le DNRH au profit des groupements de pêcheurs -Réunions de sensibilisation sont menées par la DNRH
	5. Décongestionner l'occupation de la zone côtière en facilitant l'accès à l'acquisition par les pêcheurs d'embarcations motorisées	Explorer la possibilité de former des groupements de pêcheurs adéquatement constitués pour garantir l'accès au crédit des membres du groupement	-Des crédits sont octroyés par la banque de développement des Comores (BDC) aux groupements de pêcheurs via un système de cautionnement mis en place au sein de l'association mère des pêcheurs. -Un fonds de garantie pêche est mis en place par l'union européenne auprès de la BDC pour favoriser l'octroi de crédit aux groupements de pêcheurs -Des syndicats des pêcheurs sont formés -Ces syndicats organisent des réunions pour discuter les grandes questions relatives à leurs droits et responsabilités

	6. Favoriser l'utilisation de formes d'énergies renouvelables	Évaluer le potentiel des rivières de Mohéli et d'Anjouan pour la production d'hydroélectricité à l'aide de micro turbines installées au fil du courant	-Une étude en hydro électricité pour Mohéli et Anjouan vient d'être réalisée dans le cadre du projet « OCB ». Il existe un fort potentiel qui est évalué aussi bien au niveau d'Anjouan qu'au niveau de Mohéli -projet SGP /FEM/PNUD a financé un projet en hydroélectricité à Mohéli
	7. Limiter l'expansion des terres en culture par déboisement	Augmenter la productivité et la rentabilité des espaces mis en culture par la vulgarisation de techniques agricoles améliorées	-Production de composte dans des sites d'expérimentation agricole Des fiches techniques De nombreux projets agricoles exécutés par le Ministère de l'agriculture ont eu comme de vocation la vulgarisation des techniques améliorées, tels que : les services ruraux, le DECVAS, le PPSA ...
	8. Favoriser l'utilisation de techniques ou de procédés respectant l'intégrité de l'environnement	Installer des bouées d'enclage à proximité des ports de Moroni, Mutsamudu et Fomboni pour la navigation commerciale et de plaisance et inciter les navigateurs à les utiliser	-Des fiches techniques et pédagogiques sont élaborées pour la formation des vulgarisateurs (projet OCB).
Objectif 4c Restaurer les écosystèmes dégradés et favoriser la reconstitution des espèces menacées (article 8f)	1 Élaborer et appliquer des plans de conservation qui visent le rétablissement de cycles naturels et de la productivité d'une région pour permettre la survie des espèces menacées.	Créer des réserves de pêche en concertation avec les communautés de pêcheurs Créer des réserves en concertation avec les communautés pour les zones forestières qui servent d'habitat pour les espèces menacées (forêt du Karthala qui sert d'habitat pour plusieurs espèces menacées, forêts de Mohéli et d'Anjouan qui servent d'habitat pour les Roussettes de Livingstone, forêts de Mohéli et d'Anjouan qui servent d'habitat pour le lémurien Mongos)	-des réserves de pêches sont créés dans la zone du parc marin de Mohéli - initiation de travaux pour la création de 2 réserves communautaires dans les zones forestières des Comores et une réserve communautaire dans la forêt de Moya
	2. Élaborer et appliquer des plans de reboisement des terrains sur les pentes pour favoriser la reconstitution des sols et en freiner l'érosion.	Établir des plans de reboisements des bassins versants avec la participation des communautés qui occupent ces espaces	Des travaux de reboisement sont en cours avec les projets : SGP, GTD, PNDHD, OCB, Programme forestier
	3. Assainir les sites de dépôt des déchets domestiques	Encourager l'organisation de travaux communautaires de nettoyage	-Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence sur les déchets de Moroni par le Ministère de la production, les communautés des quartiers étaient organisées pour mener en commun les activités. -Le PNDHD a mis en place dans les villages encadrés, des associations de développement villageois (AVD) dont l'une des missions est l'organisation des actions collectives de développement
Objectif 4d Contrôler les espèces exotiques et nouvelles (art. 8h)	1. Réglementer l'introduction d'espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces indigènes	Adoption d'un protocole d'introduction incluant un processus d'examen des avantages et risques associés à toute introduction d'une espèce non indigène en s'inspirant du code de conduite pour l'importation et la libération d'agents exotiques de	-Existence une loi sur la protection des végétaux incluant les nouvelles introductions -Existence une base des données des organismes nuisibles aux cultures à travers (EX PRPV /INRAPE)

		lutte biologique publié par la FAO en 1996	- des posters sont affichés dans les aéroports pour interdire l'introduction d'espèces exotiques pouvant menacer les écosystèmes (projet PRPV).
		Entreprenre des travaux visant l'élaboration de listes d'organismes nuisibles concernés par la réglementation sur les contrôles phytosanitaires	- Informations suffisantes sur la situation des organismes nuisibles
		Essais en milieu confiné pour vérifier la compétitivité de l'espèce introduite et sa capacité de s'hybrider avec des espèces apparentées	Introduction de l'ERETMOCERUS pour lutter contre l'Aleurode du cocotier (Projet DECVAS)
	2. Mener des actions d'éradication pour les espèces exotiques déjà introduites et qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces indigènes	Programmer des campagnes d'éradication pour la mangouste et la civette, le goyavier rouge et <i>Lantana camara</i>	Pas de progrès

### Thème 5. Conservation *ex-situ* (article 9)

Objectifs	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<b>Objectif 5a</b> Assurer la sauvegarde d'un nombre suffisamment élevé d'individus des espèces menacées par la perte d'habitat afin de conserver le potentiel génétique de ces espèces	1. Identifier les espèces pour lesquelles des mesures de conservation <i>ex-situ</i> sont requises	Estimation de la taille des populations des espèces dont on suspecte une réduction critique des effectifs	-une estimation de la population du cœlacanthe a été réalisée -la roussette de Livingstone fait l'objet des mesures de conservation ex situ (ONG Action Comores).
	2. Connaître les conditions optimales de survie en captivité des espèces pour lesquelles des mesures de conservation <i>ex-situ</i> sont requises	Étude du cycle biologique de ces espèces	-des études sur le cycle biologique des roussettes de Livingstone ont été réalisées et des individus de cette espèce sont en captivité en Angleterre.
	3. Favoriser la conservation <i>ex-situ</i> des espèces pour lesquelles des mesures de conservation <i>ex-situ</i> sont requises	Collaboration entière avec les institutions étrangères qui souhaitent contribuer à la conservation <i>ex-situ</i> des espèces menacées des Comores	- il existe une collaboration entre les Comores et des Institutions anglaises pour la conservation ex-situ de la roussette de Livingstone
		Communication de l'identification des espèces prioritaires aux fondations qui offrent un appui aux Comores pour la conservation <i>ex-situ</i>	- pas de progrès

### Thème 6. Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique

Objectifs	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<b>Objectif 6a</b> Assurer la protection des droits de « propriété intellectuelle » de la population sur les connaissances relatives à l'utilisation des éléments de la diversité biologique.	1. Valoriser les utilisations de la diversité biologique aux Comores	Recenser les connaissances de la population relatives à l'utilisation des éléments de la diversité biologique	- quelques pratiques traditionnelles liées à l'utilisation des éléments de la biodiversité sont connues à travers notamment les plantes médicinales, les plantes aromatiques,
	2. Assurer le respect des droits de « propriété intellectuelle » de la population sur les connaissances relatives à l'utilisation des éléments de la diversité biologique	Développer un cadre légal approprié reconnaissant les droits de « propriété intellectuelle » de la population	Pas de progrès
<b>Objectif 6b</b> Assurer que la conservation de la diversité biologique apporte des bénéfices aux communautés locales.	Développer des mécanismes permettant le partage des bénéfices résultant de la conservation de la diversité biologique	Prévoir qu'une part maximale des bénéfices générés par les activités écotouristiques revient aux communautés qui sont impliquées dans la gestion des aires protégées	Les communautés locales se sont dotées des la majorité des structures d'accueil et les services (restauration, guide pour visite et observation des sites et des espèces animales et végétales remarquables). Ces communautés accaparent tous les revenus éco touristique relevant de leurs efforts; le secteur privé en cours d'émergence avec quelques faibles initiatives.
<b>Objectif 6c</b> Affirmer la souveraineté de l'État sur les ressources du pays dans l'éventualité où des accords commerciaux internationaux sont établis concernant l'exploitation d'éléments de la diversité biologique par des sociétés étrangères.	Assurer le respect de la souveraineté de l'État sur les éléments de la diversité biologique dans l'éventualité où des accords commerciaux internationaux sont établis pour l'exploitation d'éléments de la diversité biologique par des sociétés étrangères	Développer un cadre légal approprié qui reconnaît la souveraineté de l'État sur les éléments de la diversité biologique et qui prévoit un partage équitable des bénéfices générés par leur utilisation	-Les dispositions de la loi cadre sur la souveraineté de l'Etat sur les éléments de la biodiversité sont explicites

### Thème 7. Agrobiodiversité

Objectifs	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<b>Objectif 7a</b> Prévenir la perte de variétés indigènes uniques résultant du remplacement par des variétés importées ou résultant de	1. Reconnaître la valeur des systèmes agroforestiers pour assurer la conservation de la diversité biologique.	Évaluer les avantages écologiques des systèmes agroforestiers	Des mesures d'évaluation sur les avantages écologiques des systèmes agroforestiers sont réalisées par des anciens projets VANNA PPSA et PPN à Anjouan et PDRM à Mohéli

l'introduction d'agents pathogènes.	2. Maintenir et valoriser les systèmes d'agroforesterie présents aux Comores.	Développer des méthodes et des systèmes d'augmentation de la productivité de l'agroforesterie traditionnelle	-Le PANSAC (programme d'appui à la nouvelle stratégie agricole des Comores) a développé plusieurs méthodes de développement de l'agroforesterie aux Comores
	3. Contrôler le développement de méthodes culturales axées sur l'augmentation de la productivité par l'apport d'intrants et l'introduction de variétés à haut rendement concurrentes des variétés locales.	Adopter des techniques de lutte biologique intégrée et d'agrobiologie	-Il y a eu des essais biologiques sur certaines cultures comme le haricot, choux, dans le but de tester des nouvelles molécules
	4. Garantir la sécurité des introductions de souches agricoles et de géniteurs pour l'élevage pour prévenir la perte de variétés indigènes uniques par le remplacement de variétés importées	Renforcer les capacités nationales pour émettre des avis scientifiques rigoureux identifiant les risques et les avantages relatifs à l'introduction de souches agricoles et de géniteurs pour l'élevage	-Un projet de mise en place d'un laboratoire vétérinaire est financé par la FAO -Un appui institutionnel est fourni aux ONG APSA et ACTIV et des partenariats établis avec le Ministère de la production
		Définir des mécanismes de prise de décisions relatives à l'introduction de souches agricoles et de géniteurs pour l'élevage	-Des procédures d'introduction d'animaux d'élevage sont établies au niveau du Ministère de la production
	5. Protéger le pays de l'introduction de nouvelles maladies du bétail	Assurer la continuité des efforts pour la mise en place d'une quarantaine pour le bétail importé	-Un manuel de procédures est préparé par l'ONACSA (office national pour le contrôle sanitaire des produits alimentaires) - Construction d'un parc pour la quarantaine animale au port de Moroni - Établissement d'un système approprié de la quarantaine animale pour contrôler les mouvements des animaux importés
Maintenir la collaboration du pays à l'office International des Epizooties		Les Comores bénéficient un appui en renforcement des capacités : - Technique et méthodes pour le diagnostic de laboratoire de la grippe aviaire - Technique et méthodes pour le diagnostic de laboratoire de la grippe aviaire - Formation aux techniques de laboratoire d'identification des principales maladies transmises par les tiques	

**Thème 8. Biosécurité** (article 8g)

Objectifs	Mesures	Actions	Progrès réalisés dans la mise en œuvre
<p><b>Objectif 8a</b> Gérer de façon sécuritaire les produits issus de la biotechnologie</p>	<p>1. Mettre en place des moyens pour réglementer, gérer ou maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants et modifiés résultant de la biotechnologie qui risquent d'avoir sur l'environnement des impacts défavorables qui pourraient influencer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine</p>	<p>Poursuivre et achever les procédures en vue de l'adhésion des Comores au protocole de Carthagène</p>	<p>Élaboration de propositions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadre législatif et réglementaire</li> <li>✓ Cadre politique sur la biosécurité</li> <li>✓ Cadre stratégique</li> </ul> <p>Le Chef de l'Etat a ratifié le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique relatifs à la convention sur la diversité biologique le 24 mars 2009</p>
<p><b>Objectif 8b</b> Éviter l'introduction et la libération d'OVM qui risquent d'avoir des impacts défavorables sur l'environnement et les ressources indigènes naturelles et agricoles aussi longtemps que le pays n'aura pas les ressources nécessaires à l'identification des risques et des avantages associés à l'introduction et l'utilisation de ces organismes</p>	<p>1. Éviter toute importation d'OVM tant que les capacités nationales ne permettent pas l'évaluation des risques et des avantages liés à l'introduction et à la diffusion des OVM et le contrôle de la diffusion des OVM introduits</p>	<p>Adopter une politique basée sur le principe de précaution qui évite toute importation d'OVM tant que les capacités nationales ne permettent pas l'évaluation des risques et des avantages liés à l'introduction et à la diffusion des OVM et le contrôle de la diffusion des OVM introduits.</p>	<p>Des ateliers sont organisés dans le cadre du projet cadre national sur la biosécurité</p>
<p><b>Objectif 8c</b> Renforcer les capacités du pays de telle sorte qu'il puisse profiter en toute sécurité des avantages liés à l'utilisation des OVM</p>	<p>1. Former les ressources humaines pour assurer l'évaluation des risques et avantages liés à l'utilisation des OGM et à l'utilisation et la diffusion des OVM</p> <p>2. Former les polices des frontières pour les habilitier à exercer un contrôle rigoureux des importations d'OGM et d'OVM</p>	<p>Identifier les programmes de formation internationaux offerts sur l'évaluation des introductions d'OGM et assurer la participation de représentants des Comores</p> <p>Organiser des sessions de formation sur l'identification et les procédures de contrôle de l'introduction des OGM</p>	<p>Atelier second écart pour établir une maquette de projet</p> <p>Pas de progrès</p>

**Thème 9. Mise en œuvre et suivi de la Stratégie et du Plan d'action.**

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Actions</b>	<b>Progrès réalisés dans la mise en œuvre</b>
Assurer la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie et du Plan d'Action	1. Assurer l'ancrage institutionnel de la Stratégie et du Plan d'Action pour la conservation de la diversité biologique	Identification des responsables institutionnels de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie et du Plan d'Action	-Un directeur national et des directeurs régionaux sont nommés dans les secteurs : environnement, agriculture, pêche, élevage, -Un point focal de la convention CBD est nommé -Un point focal du protocole de Cartagena est nommé, -Un point focal du programme de travail sur les aires protégées est nommé également - Il existe d'autres points focaux des conventions internationales et régionales en lien avec la biodiversité : point focal de la convention CITES, point focal de la convention Ramsar, point focal de la convention changement climatique, point focal de la convention de Nairobi, point focal biosécurité -des responsables des centres CHM et BCH sont nommés -des coordinateurs nationaux et régionaux sont recrutés à travers les projets dans le domaine
	2. Évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action	-Estimation des ressources humaines nationales et externes requises -Estimation des budgets nécessaires à la réalisation du Plan d'Action et recherche des financements nécessaires - Identification des bailleurs de fonds et des partenaires pour la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action	-Une estimation des ressources humaines se fait à travers la prévision du personnel des projets selon leurs missions  -Des estimations budgétaires sont faites également dans le cadre des projets  -Plusieurs bailleurs de fonds et des partenaires sont identifiés : FEM, PNUD, programme VNU, FAO, FIDA ; UE
	3. Renforcer le caractère participatif de la conception de la Stratégie et du Plan d'Action	Mise à jour périodique de la stratégie et de son plan d'action en y impliquant des représentants des communautés et de la société civile	-Plusieurs projets en cours impliquent les communautés locales dans la mise en œuvre des activités (SGP, OCB, PNDHD, PROGECO, GDT)
	4. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action	Préparation des rapports nationaux sur le suivi et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action	-Les rapports nationaux sont produits suivant les périodes requises pour chaque partie à la CBD -la Direction nationale de l'environnement assure le suivi les projets environnementaux à l'échelle nationale

## **2.2. Obstacles et défis empêchant une meilleure mise en œuvre de la stratégie et plan d'action**

Malgré l'ensemble des dispositions prises par les Comores pour mettre en œuvre la stratégie et plan d'action sur la diversité biologique, il existe de nombreux obstacles d'ordre politique, légaux, institutionnels, financiers, administratifs.

- *Cadre politique* : le cadre politique (la Politique Nationale de l'Environnement, le Plan d'Action Environnemental, la stratégie et plan d'action) n'a jamais été révisé pour prendre en compte le contexte actuel. Les politiques sectorielles des autres institutions concernées par la conservation de la biodiversité n'intègrent pas cette dernière de manière suffisante.
- *Cadre légal*: le cadre juridique et réglementaire est incomplet et ne répond pas à l'ensemble des préoccupations actuelles en vue de constituer un cadre habilitant de mise en œuvre de la stratégie et plan d'action sur la diversité biologique. A titre d'exemple, les textes d'application de la loi cadre relative à l'environnement ne sont pas tous promulgués.
- *Cadre institutionnel*: Le contexte institutionnel est caractérisé par une défaillance dans la définition des options stratégiques, l'insuffisance et l'inadéquation des structures de gestion des questions environnementales d'une façon générale, l'instabilité institutionnelle née de la nouvelle configuration de l'Etat (gouvernements de l'union et des îles) et finalement la faible structuration de la société civile. Par ailleurs, la lourdeur des procédures des décaissements n'est pas également de nature à garantir la bonne exécution de la stratégie et du plan d'action sur la conservation de la biodiversité
- *Obstacles financiers* : les Comores sont parmi les pays les plus pauvres et dont les priorités nationales sont de loin le financement de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action sur la diversité biologique. Plusieurs initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité sont restées bloquées par le manque de moyens financiers dû à l'inexistence des structures de mobilisation des ressources financières
- *Obstacles administratifs* : au niveau administratif, les mandats ne sont pas clairs. Les autorités politiques, sont peu informées et peu sensibilisées sur les enjeux de la stratégie et plan d'action sur la diversité biologique. L'absence ou l'insuffisance des spécialistes dans de nombreux domaines essentiels à la conservation de la biodiversité (taxonomiste, ingénieurs halieutes, droit de l'environnement, systèmes d'information géographique...), rend l'administration en charge de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action inefficace dans ses missions.

## **2.4 Actions à mener pour éliminer les contraintes liées à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique**

Pour mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les stratégies et plans d'actions nationaux sur la diversité biologique, les contraintes susmentionnées doivent être éliminées. Pour ce faire, il faudrait adopter une hybridation de solutions qui tiennent compte à la fois, l'amélioration des cadres politique, légaux, institutionnels, financiers, administratifs et la gestion de connaissances.

- ✓ *Promotion du cadre politique et légal* : Les cadres politiques et légal étant non adaptés, il y a lieu de les revoir pour tenir compte du contexte actuel du pays. Cela passera par une révision de la politique et stratégie nationales en matière d'environnement de manière à prendre en compte suffisamment, les aspects favorables à une meilleure opérationnalisation des stratégies nationales sur la biodiversité. Il y a lieu également de procéder à un travail d'harmonisation des politiques sectorielles des autres institutions concernées par la conservation de la biodiversité en vue de créer les synergies indispensables à leur mise en œuvre.
- ✓ *Promotion du cadre institutionnel*: Pour promouvoir le cadre institutionnel, il est important de rendre effectif, la refonte du secteur de l'environnement d'une manière générale, pour mettre en place les structures administratives et techniques adaptées et répondant aux attentes du pays en matière de gestion des questions de l'environnement. Il est également important de fournir un appui institutionnel conséquent à la société civile en particulier, les associations, communautés, ONG... en vue de mieux préparer leur implication effective, active et durable dans la mise en œuvre des politiques et stratégies en vigueur.
- ✓ *Amélioration du cadre financier*: l'amélioration du cadre financier nécessite de:
  - Mettre en place une structure opérationnelle de mobilisation des ressources financières
  - Développer une stratégie de mobilisation des ressources au niveau local à travers le budget de l'Etat, la coopération multilatérale et bilatérale pour financer des actions prévues dans les plans d'action nationaux
  - Mettre en place un système de financement durable (élaboration de plan d'affaires, fonds fiduciaire environnemental...)
  - Mettre en place des nouveaux systèmes et mécanismes de financement durable et opérationnalisation des systèmes déjà existants tels que le fonds sur l'environnement.
- ✓ *Promotion du cadre administrative* : la promotion du cadre institutionnel sollicite de :
  - Clarifier les mandats et les missions par des termes de référence précis
  - Sensibiliser et former les autorités politiques sur les enjeux de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique
  - Promouvoir la participation, la consultation et la prise de décision de diverses parties prenantes
  - Vulgariser le contenu des textes de la convention sur la diversité biologique et des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique auprès des parties prenantes

## **Chapitre III - Intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique**

Le présent chapitre a pour objet d'analyser les efforts menés pour intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents, comme stipulé dans l'article 6 b) de la Convention. L'intégration est abordée essentiellement en examinant le niveau de l'apport et de la participation des secteurs outre l'environnement tels que l'agriculture, l'élevage, l'éducation, la santé, le développement rural, la pêche, l'industrie minière, le tourisme, la finance et le commerce. Elle est analysée au regard des autres stratégies et programmes nationaux et sous-nationaux, y compris le document de stratégie de réduction de la pauvreté, le plan d'action national pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a aussi été abordée par rapport aux autres processus des conventions hormis la Convention sur la diversité biologique.

Le chapitre présente :

- a) une description de la mesure d'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels,
- b) une description du ou des processus ayant permis l'intégration de la diversité biologique dans ces stratégies et plans sectoriels et intersectoriels
- c) une description indiquant si une approche par écosystème a été adoptée et de quelle façon elle a été utilisée pour intégrer pleinement la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels,
- d) des renseignements concernant la mesure dans laquelle la diversité biologique est prise en compte dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations stratégiques environnementales entreprises à différents niveaux
- e) une analyse des résultats atteints grâce à l'application de ces mesures, notamment au regard des modifications observées de l'état et des tendances des éléments constitutifs importants de la diversité biologique, et la mesure dans laquelle ces mesures contribuent à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.

### **3.1. Efforts menés pour intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents**

#### **3.1.1. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement.**

Les initiatives nationales d'intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement ont été facilitées et soutenues par l'adoption de la Loi-cadre sur l'Environnement N°94-018 modifiée par la loi N°95-007. Cette loi-cadre sur l'environnement accorde une place prépondérante aux études d'impact et fixe le cadre législatif et réglementaire pour la protection et la valorisation de l'environnement. Elle préserve les différentes espèces végétales et animales, leurs habitats et leurs écosystèmes, et leur assure une protection appropriée.

Parmi les initiatives majeures entreprises dans le secteur de l'environnement :

- la création du Parc Marin de Mohéli (PMM) qui, à travers le Projet Conservation de la biodiversité et développement durable COI/97/G32, a permis l'adoption et le développement de mesures de conservation de la biodiversité de l'île de Mohéli avec une implication de la population concernée. Un décret de création du parc, délimitant la zone du parc et les actions prioritaires a été signé.

- Projet EAF14 « Base de données et Atlas sur les ressources de l'environnement marin et côtier » qui avait pour objectif l'amélioration des connaissances scientifiques approfondies des processus naturels régissant les écosystèmes côtier et marin de notre pays en vue de promouvoir une gestion raisonnée de notre environnement.
- EAF5 qui a eu comme objectif l'élaboration d'un profil côtier et la réalisation d'un site de démonstration en matière de gestion intégrée d'un site côtier,
- Programme de développement d'un cadre national de Biosécurité qui a permis au pays de s'engager dans un processus de préparation en vue de l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques. Un Centre d'Echange sur la biosécurité a été mis en place sur la prévention des risques biotechnologiques (BCH),
- Projet Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCAR) pour la Gestion de l'Environnement Mondial, axé sur le renforcement des capacités des Comores à mettre en œuvre les conventions mondiales et les initiatives nationales stratégiques liées à l'environnement, notamment sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification / dégradation des sols et au Développement Durable pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté,

Des programmes importants appuyés par le PNUD/FEM sont en cours d'exécution dans le secteur de l'environnement notamment:

- Projet Autoévaluation des besoins en capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et appui au centre d'échange dont la contribution majeure est (i) l'évaluation des besoins en capacités aux niveaux systémique, institutionnel, des ressources humaines, (ii) l'élaboration d'un programme ciblé et cohérent de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ainsi que (iii) le développement d'un système d'information sur la biodiversité des Comores en rapport avec le Centre d'Échange et la mise à disposition des informations et des données à l'ensemble des parties prenantes concernées par la conservation de la biodiversité,
- Projet « Développement des Capacités de gestion de l'environnement et de Coordination Multisectorielle de Développement durable» avec comme objectifs principaux (i) le renforcement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles pour la relance des institutions en charge de la gestion de l'environnement aux Comores, (ii) la mise en place d'une structure de coordination multisectorielle des initiatives de développement, dans une perspective de durabilité économique, sociale et écologique, (iii) l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) et d'un Plan d'action,
- Programme « Développement des Capacités en Gestion Durable des Terres », tendant à assurer le développement des capacités des groupes cibles en gestion durable pour les terres agricoles et forestières par (i) la mise en place des mécanismes de coordination, de consultation, d'exécution et de suivi évaluation du MSP et des initiatives en GDT, (ii) la gestion durable des terres est intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement,(iii) l'actualisation et la mise en œuvre du Programme d'Action National (PAN), (iv) l'intégration de la GDT dans les plans d'action sectoriels ainsi que les programmes et projets de développement et (v) le développement et application des capacités pour la gestion durable des reboisements et pour le contrôle de la déforestation,
- Projet de développement des capacités des OCBs et la promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des

OMDs aux Comores dont l'objectif principal est le renforcement des capacités et de l'implication volontaire des communautés villageoises dans la réalisation des OMD à travers la gestion durable de l'environnement dans des zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre aux Comores,

- Programme de micro financement PNUD/FEM (SGP) qui à travers des appuis aux communautés permet la conservation et la valorisation de la diversité biologique,
- Projet PoWPA (le programme de travail sur les aires protégées de la CBD) qui vise la création de trois réserves communautaires dont une dans la forêt de Moya et deux dans la forêt du Karthala,
- Projet d'Appui au Programme Forestier National visant à inventorier le domaine forestier et à mettre en place/actualiser la politique et la législation forestières (reconstitution du domaine forestier, amélioration de la gestion intégrée des écosystèmes et renforcement des capacités de suivi et d'évaluation des institutions),

Ces différents projets et programmes sont complétés par des interventions s'inscrivant dans le cadre régional comme :

- Projet régional environnement des pays de la Commission de l'Océan Indien (PRE/COI) qui a permis d'établir le bilan écologique de la région et de disposer d'une documentation importante sur la faune et la flore (guide de la faune terrestre des Comores, manuel « pollution ») et des cartes de vulnérabilités sur les récifs de la Grande Comore,
- Programme régional de déversement des hydrocarbures qui avait comme objectif la protection des écosystèmes marins contre toute forme de pollution par les hydrocarbures,
- Le projet « récifs » qui a fait suite au PRE/COI et qui faisait le suivi de l'état des récifs,
- Le projet Wio-Lab (West Indian Ocean – Land Biodiversity/PNUE) convention de Nairobi, entreprend comme activités, entre autre, le suivi de l'impact des activités terrestres sur le milieu marin,
- Le projet ASCLME (Grands écosystèmes marins d'agulhas et de Somalie) qui entreprend d'importantes activités de recherche scientifique sur les écosystèmes et la conservation des ressources naturelles et le développement durable,
- Projet suivi, contrôle et surveillance des pêches qui permet la surveillance de la pêche industrielle,
- Projet marquage des thons qui permet la gestion des ressources halieutiques en particulier le thon,
- Projet SWIOFP qui développe des activités de recherche dans le domaine de la pêche dans le Sud Ouest Océan Indien,

- Programme Régional de Gestion durable des Ressources des Zones Côtières des pays de l'Océan Indien (ProGeCo) qui contribue à la mise en place d'initiatives locales de conservation et de valorisation des ressources marines et côtières.

### ***3.1.2. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'agriculture***

La diversité biologique a été prise en compte dans l'élaboration de la stratégie agricole, en octobre 1994. Impulsée lors de la table ronde des bailleurs de fonds sur le secteur agricole tenue dans la même année à Genève, elle a été concrétisée à travers la mise en œuvre de nombreux projets et programmes dont les principaux buts est d'améliorer la sécurité alimentaire tout en rendant plus performant le secteur d'exportation à travers l'introduction d'innovations techniques et de variétés améliorées, la structuration des acteurs du secteur, l'amélioration de la qualité de certains produits et de l'organisation des filières.

Parmi ces projets nombreux sont ceux qui ont intégré la diversité biologique dans leur exécution, c'est le cas notamment des projets suivants :

- Projet d'appui aux Petits Producteurs de Nioumakéle (APPN) qui consiste à améliorer les conditions de vie des producteurs par une gestion rationnelle et durables des ressources naturelles,
- Projet de développement régional de Mohéli (PDRM) qui consiste à contribuer au développement de l'île de Mohéli à travers l'élaboration de schéma de développement et d'aménagement locaux,
- Projet d'appui à la filière intrant agricole (PAFIA) dont l'objectif est de permettre une intensification des activités agricoles par l'organisation du circuit d'approvisionnement en intrants et outillages,
- Programme régional de protection des végétaux (PRPV) qui contribuait à renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les ennemies et maladies des plantes,
- Programme d'appui à la nouvelle stratégie agricole des Comores (PANSAC) dont l'objectif est d'appuyer l'amélioration de la production agricole à travers des activités de recherche et la vulgarisation des techniques culturales améliorées respectueuses de l'environnement,
- Projet d'élaboration d'une politique et législation foncière, de la FAO,
- Projet « promotion des cultures d'exportation de la vanille et de l'ylang ylang » par les Fonds STABEX avec un impact important sur le couvert végétal et l'amélioration des foyers alambics, la sauvegarde de l'environnement à travers le renforcement des capacités institutionnelles et la conservation et la valorisation du patrimoine naturel (8<sup>ème</sup> FED). Ce projet a mis aussi un accent particulier sur la conservation et la reconstitution du patrimoine forestier.
- Projet-pilote des Services Agricoles (BM-FIDA 2000–2003) qui a permis la construction de citernes et des captages pour les besoins en eau de l'agriculture et aussi l'intensification de la production vivrière nationale compatible avec une gestion durable des ressources naturelles

- Projet DECVAS (1996–2000 et 2001 – 2004) qui a contribué à la production des semences et à l'intensification des cultures vivrières et de la production vivrière nationale compatible avec une gestion durable des ressources naturelles et à l'augmentation du niveau nutritionnel des populations en quantité et en qualité.
- Projet PNDHD qui s'attèle à la réhabilitation de l'environnement et la gestion durable des terroirs à travers la mise en place des conditions nécessaires à l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de l'élevage par l'utilisation des techniques appropriées destinées à protéger les ressources naturelles et à améliorer les systèmes de production en place. Il apporte un appui aux structures communautaires et villageoises dans la mise en œuvre de leurs plans de développement locaux et de gestion des terroirs.
- Projet de Renforcement et de Diversification des Filières Agricoles aux Comores (PREDIVAC) qui dispose d'un volet désenclavement de la région de Jimilimé (Anjouan) et d'un volet opérationnel « développement local » appuyant la mise en place de périmètres irrigués, une pépinière, le reboisement et l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage
- Projet « Gestion Durable des Terres » visant à développer les capacités des groupes cibles en gestion durable pour les terres agricoles et forestières.
- AAIDA intervient dans le domaine spécifique de l'agriculture par l'introduction et la multiplication de semences diverses à haute production, la multiplication in vitro de plants de bananes ainsi que l'encadrement technique afin de contribuer à l'intensification de l'activité agricole nécessaire à la réduction de la pression sur les éléments de la biodiversité,
- Accord de principe donné par le gouvernement comorien pour l'adhésion au traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dont l'objectif est la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en harmonie avec la convention sur la diversité biologique

### **3.1.3. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'élevage**

L'élevage est essentiellement constitué de volailles et des ruminants. Son développement est confronté à de nombreuses contraintes dont la dégradation des terres et la disparition de la jachère qui limitent par ailleurs la capacité de production fourragère. La diminution des ressources en eau réduit les possibilités d'abreuvement. L'élevage est soumis à un risque élevé d'attaques parasitaires et d'épidémies telles que la théilériose. L'importation, depuis quelques années, d'animaux vivants sans un véritable contrôle sanitaire en provenance de Madagascar, Tanzanie et Soudan, a eu pour conséquence l'apparition de nouvelles maladies : deux vagues d'épizootie ont frappé la Grande Comore : le charbon symptomatique et des maladies comme la Babésiose, la Cowdriose et la Théilériose transmises par les tiques trouvées sur du bétail en provenance de Tanzanie en 2003. Des programmes et projets sont exécutés pour développer le secteur de l'élevage notamment :

- Le projet de renforcement des services vétérinaires et appui au développement de l'élevage,
- Le programme d'appui au développement de l'élevage aux Comores,

- La création de l'office nationale pour le contrôle sanitaires des produits alimentaires importés et les animaux vivants,
- Le projet d'appui à la lutte contre l'épizootie bovine,
- PNDHD à travers d'une part, les campagnes de vaccination et de lutte contre les épizooties qu'il mène en milieu rural et d'autre part, le développement des techniques d'inséminations artificielles.

### **3.1.4. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'éducation**

Depuis 1994, les Comores ont adopté une loi d'orientation sur l'éducation et un plan directeur régulièrement actualisé qui prend en compte l'amélioration de la qualité de l'enseignement, sa réorientation en faveur des filières scientifiques et la rationalisation de l'enseignement supérieur. Ce plan directeur s'intègre dans le plan national d'action – Education pour Tous (PNA-EPT), conçu jusqu'à l'horizon 2015 et inscrit dans le processus de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Des actions d'éducation environnementale ont été conduites aussi bien dans le secteur formel qu'informel.

**Au niveau de l'éducation formelle :** Que se soit au niveau du primaire ou secondaire, les programmes scolaires n'offrent que très peu d'enseignement dans le domaine de l'environnement et de la diversité biologique. En dehors des malles pédagogiques offerts à quelques classes du primaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet Appui Régional à la Promotion d'une Education à la Gestion de l'Environnement (ARPEGE) de la Commission de l'Océan Indien (COI), seuls des cours de zoologie ou botanique sont offerts dans les classes mais reste en deçà des besoins en informations pertinentes sur la diversité biologique. L'Université des Comores (UDC) créée septembre 2003, offre, à travers la composante Faculté des Sciences et Techniques (FST), des formations en environnement comprenant des modules d'enseignements sur la diversité biologique. L'IFERE dont la principale mission est la formation des Enseignants, la Recherche sur les Programmes Scolaires et les méthodes d'enseignement, a initié depuis 2002 des programmes d'enseignement comprenant un module d'éducation environnementale. Le CNDRS, à travers ses expositions muséologiques et ses activités de recherches fournit une information de qualité sur la diversité biologique nationale. Son musée est essentiellement fréquenté par des étudiants, et des élèves des écoles primaires, lycées et collèges.

Quelques autres supports pédagogiques existent et contribuent à fournir une information pertinente aux jeunes scolaires et étudiants sur la diversité biologique. Il s'agit de :

- La revue « Mwanya wa Nyamba », bulletin éducatif destiné aux jeunes scolaires du collège, produit en série par le projet conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores -PNUD/GEF CO/97/G32/A/1G/99.
- Le journal « *les nouvelles de l'environnement (Habari za ulanga)* » de l'ONG « Ulanga Ngazidja ». Créé depuis 1993, ce journal diffuse des articles sur l'importance de bien gérer les ressources naturelles du pays et sur les moyens et les impératifs de préservation et de valorisation.
- La revue scientifique « Yamkobe du CNDRS », publie régulièrement des articles relatifs à la protection de la diversité biologique.

**Au niveau de l'éducation informelle :** De nombreuses initiatives et actions d'éducation environnementales sont développées notamment :

- Organisation de concours scolaires sur la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) par ProGeCo,
- Développement de campagnes d'éducation environnementale pour la gestion durable des ressources marines et côtières (Ulanga Ngazidja/PROGECO),
- l'introduction de formation en Education relative à l'environnement à l'IFERE,
- Actions de communication développées par les associations de défense de l'environnement et les médias,
- Instauration des mercredis du CNDRS (débat et conférences),
- Projet conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores-PNUD/GEF CO / 97 /G32/A/1G/99, a eu à organiser des formations à des agents de la police des frontières et de la gendarmerie sur les notions d'écologie et nouvelles réglementations en matière de protection de la diversité biologique,
- Centres de Lectures et de Documentation (CLAC), disséminés en zone rurale sont dépositaires d'une information, de sensibilisation pour la protection de l'environnement. L'éducation environnementale est également relayée par le réseau d'associations et de sections « ulanga » des villages et des quartiers couvrant l'ensemble du pays et accessible à toute personne. Ce réseau associatif joue un rôle prépondérant dans la sensibilisation du public

Malgré, l'importance de plus en plus grande que prend l'éducation environnementale dans le pays, elle reste cependant en deçà des besoins énormes en communication notamment en ce qui concerne la préservation des écosystèmes et les habitats sensibles abritant des espèces menacées, endémiques et d'importance nationale, sous-régionale et/ou mondiale ou la protection et la restauration des écosystèmes. Cette carence peut ralentir voire même empêcher à long terme, le développement d'une prise de conscience populaire quant aux enjeux de protection, de conservation et de valorisation des ressources naturelles.

### **3.1.5. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la santé**

En matière de santé, la stratégie du gouvernement est définie dans le « Plan National de Développement Sanitaire, perspective an 2010 », élaboré en 1994 et dans la politique nationale de santé (PNS) adoptée en 2007. Ces deux documents prennent en compte les problèmes d'environnement en général notamment dans sa composante hygiène et assainissement du milieu, nutrition et alimentation et éducation pour la santé.

**Hygiène et assainissement du milieu :** L'accroissement rapide de la population urbaine et la présence des quartiers périphériques spontanés ont généré de nouveaux problèmes de santé liés à la dégradation de l'environnement immédiat. Les écosystèmes avoisinant les agglomérations, sont dégradés ou détruits pour laisser la place à des habitations précaires. A ces problèmes d'environnement s'ajoutent le développement des affections courantes étroitement liées au manque d'hygiène et d'assainissement. Ces derniers temps les maladies d'origine hydrique comme la typhoïde et les diarrhées ont atteint des fortes prévalences. La grave épidémie de choléra qui a frappé le pays tire ses racines dans le développement de l'insalubrité dans les villes et villages ; les ordures ménagères sont jetées un peu partout dans la nature. Cette situation ajoutée au manque d'eau potable expose dangereusement les populations aux maladies liées à l'eau.

En novembre 2001, le ministère de l'éducation nationale de Comores en partenariat avec le ministère de la santé publique et de la condition féminine et avec l'appui de l'UNICEF, du Croissant rouge comorien et de la Croix rouge française ont élaboré un guide pédagogique

à l'attention des enseignants du primaire. L'objectif principal de l'élaboration de ce guide, c'est de pousser et encourager les enseignants à apprendre aux enfants à adopter des comportements en faveur de leur santé pour pouvoir améliorer leur hygiène corporelle et vestimentaire, leur hygiène alimentaire et leur hygiène environnementale.

**Nutrition et alimentation :** Le PNDS et la PNS mettent l'accent sur l'effort particulier à effectuer en faveur de la promotion de l'hygiène alimentaire et de la nutrition. La situation nutritionnelle dans le pays se caractérise par une disponibilité alimentaire insuffisante due à une raréfaction ou aux coûts élevés des aliments de base comme les féculents, les légumes et les fruits. Cette situation est aggravée par les problèmes de déforestation et des destructions des sols cultivables. La population exerce en effet une pression énorme sur les ressources naturelles à travers le défrichement de la forêt, l'utilisation de techniques destructrices des ressources halieutiques telles l'utilisation du tephrosia pour les petits poissons, l'utilisation d'insecticide (Decis) pour la capture des crevettes dans les cours d'eau... La consommation alimentaire est insuffisante au point de vue énergétique et inadéquate au point de vue qualitatif. Des taux élevés de malnutrition sont constatés dans certaines régions. Les principaux groupes à risque sont les enfants en bas âge, les femmes enceintes, les personnes âgées, les handicapés... On note également des retards de croissance dus à des problèmes de malnutrition protéino-énergétique, des carences en vitamine A, de l'anémie par carence en fer.... OGM (abordé comme problème) PNAN et projet PSAM (FAO)

Des actions ont été entreprises en vue d'améliorer la situation nutritionnelle et alimentaire du pays notamment (i) l'évaluation de la situation d'insécurité alimentaire et la vulnérabilité du pays à travers le projet SICIIV qui a débouché sur l'élaboration du Plan d'Action Nation sur la Nutrition (PNAN), (ii) le projet de sécurité alimentaire des ménages (PSAM).

Dans le cadre de la pharmacopée traditionnelle, des études ethnobotaniques réalisées dans le pays ont mis en évidence l'existence de plantes d'intérêt médical en nombre appréciable. Cette diversité biologique a été inventoriée et une partie étudiée dans le cadre du projet régional PLARM.

En ce qui concerne la gestion des déchets et des eaux usées, la carence en système efficace de ramassage et d'évacuation des déchets et des eaux usées dans les centres urbains entraîne souvent une accumulation de dépôts sauvages d'ordures et une défiguration des zones littorales. Le développement de l'insalubrité généralisée et l'absence de mesures d'hygiène et d'assainissement de base a pour conséquence le développement de maladies de grande ampleur (Chikungunya, dengue, choléra, typhoïde...). Toute fois, des actions en faveur de gestion des eaux usées et des déchets ont été initiées entre autre : (i) l'élaboration d'un projet de gestion des déchets au niveau des capitales, (ii) la mise en œuvre du plan d'urgence des déchets dans la capitale fédérale, (iii) l'élaboration de projets de traitement et de recyclage des déchets hospitaliers et ménagers, (iii) l'organisation des formations en matière de gestion des eaux usées.

### **3.1.6. Intégration de la diversité biologique dans le secteur du développement rural**

Le secteur de développement rural a connu un regain d'intérêt ces dernières années auprès des pouvoirs publics et de la société civile comorienne. L'accélération de la déforestation, les changements dans la pluviosité, l'apparition de nouveaux ennemis des cultures et les changements dans les aires de distribution géographiques d'un certain nombre d'espèces végétales (*Psisdium cattleianum*, *Clidemia hirta*...), la multiplication des cyclones ont en effet provoqués des bouleversements dans les systèmes de production. La forte pression sur les terres a entraîné une dégradation de la végétation naturelle, le déboisement des forêts, une perte de productivité et l'érosion des sols. La dégradation des sols et l'érosion ont résulté de la pratique de cultures vivrières sur des terrains en pente sans terrassement adéquat. Les taux de déforestation sont élevés parce que les terres sont défrichées pour des

cultures commerciales et l'agriculture sur brûlis. L'instabilité foncière ne favorise pas l'investissement prolongé pour l'application des techniques de protection des sols. L'érosion des sols provoquée par la disparition de la couverture forestière retentit sur l'environnement.

D'autres conséquences aussi importantes et graves sont la baisse de la fertilité des sols, le tarissement des cours d'eau, la santé, la sécurité alimentaire et la dégradation des écosystèmes littoraux (envasement des coraux) notamment à Anjouan et à Mohéli.

Des projets et programmes de développement rural qui prennent en compte la protection et la valorisation de la biodiversité ont été initiés. Il s'agit notamment des :

- Projet FADC finançait la formation de pépiniéristes et la mise en place de pépinières pour la multiplication de plants nécessaires au reboisement,
- Projet d'appui au secteur privé (CASP), dans son volet agricole, finançait des activités d'intensification durable de l'agriculture en développant l'esprit entrepreneurial,
- Projet d'appui aux initiatives économiques de base (AIEB) dans son volet financement rural, appuyait les agriculteurs à intensifier leurs activités.

### **3.1.7. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la pêche**

Le secteur pêche fait partie des secteurs prioritaires. Des programmes ont été mis en place par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement (Fonds européen de développement, Japon), et ont permis de promouvoir une pêcherie artisanale professionnalisée et un degré de motorisation important (30% sur un parc de 5000 embarcations). Les appuis dont elle a bénéficié ont induit un accroissement de la production nationale qui est passée de 6 000 tonnes en 1985 à 16 200 tonnes en 2004, entraînant l'arrêt des importations de poissons de consommation courante. Parmi ces programmes ont pu être notés :

- Programme de développement de la pêche artisanale,
- Projet thonier pour l'amélioration de la gestion de ressources halieutiques (thodés), programme de suivi, de contrôle et de surveillance des grands pélagiques migrateurs,
- Projet de « refonte du cadre juridique et définition d'une stratégie de gestion des pêcheries » financé par la FAO dont l'objectif est de formuler une stratégie opérationnelle de développement et d'aménagement des pêcheries et de doter le pays d'un cadre législatif et réglementaire répondant aux besoins du secteur de la pêche et compatible avec les normes internationales en vigueur,
- Plan d'investissement du ministère en charge de la pêche qui a mis en place au profit des communautés des pêcheurs des infrastructures (poissonneries, chambre froides, machines à glace, ...) visant à améliorer la conservation et la commercialisation des produits de pêche,
- Projet de surveillance de la pêche industrielle qui a pour objectif de mettre en œuvre les accords de pêche avec l'Union Européenne par le contrôle et la surveillance de la pêche au niveau des eaux territoriales nationales.

Par ailleurs, le pays a signé des accords de pêche avec l'Union Européenne et des particuliers dont les teneurs ont pris en compte la gestion durable des ressources halieutiques.

Il a obtenu aussi d'importants appuis de la coopération japonaise, de la Banque Africaine de développement et de la FAO. Dans le cadre des accords de pêche avec l'Union européenne, le secteur a fait l'objet de programmes d'appui aux pêcheurs pour l'accroissement de la

production, la construction de poissonnerie et de chambres froides pour la conservation ainsi que le renforcement des capacités à tous les niveaux du secteur.

### **3.1.8. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la sylviculture**

Des écosystèmes de type forêt existent et sont localisés dans les zones hautes. Ces forêts se caractérisent par la présence des grands arbres et sont retrouvés sur l'ensemble des îles : forêt de la Grille et du Karthala de Grande Comore, forêt humide de la crête de Mohéli, les sommets forestiers à Anjouan du Mont N'tingui, Trindini et Moya, la forêt du Mont Mtsapéré à Mayotte. Ce type d'écosystème est particulièrement menacé par l'utilisation intensive du bois pour la distillation d'ylang ylang, le charbon de bois, le bois d'œuvre. Il est aussi fragilisé par les occupations plus ou moins illégales des terres qui se traduisent par une destruction croissante des ressources forestières indispensables à l'équilibre écologique, par le défrichage, les feux de brousse et la culture des zones péri-forestières. L'érosion des sols provoquée par la disparition de la couverture forestière retentit ainsi sur l'environnement terrestre et marin.

La loi cadre sur l'environnement accorde une place de choix à la protection, la conservation et la restauration de la forêt. Elle propose des actions fortes de protection de ces écosystèmes sensibles qui abritent des espèces menacées, endémiques et d'importance nationale, sous-régionale et/ou mondiale. Elle prévoit la restauration des écosystèmes dans le domaine terrestre sur les forêts rélictuelles et dans le domaine marin pour les mangroves. La mise en place de réserves naturelles, de parcs nationaux et de jardins botaniques, est prévue pour aider à la préservation de la faune et de la flore.

Des programmes d'appui à la protection de la diversité biologique dans le secteur forestier sont mise en œuvre. Il s'agit de :

- Programme PANSAC qui développait des programmes de sylviculture
- Projet « *Connaître pour conserver : le patrimoine caché des Comores* », parrainé par l'Université des Comores, le Centre de documentation et de recherche scientifique des Comores (CNDRS), le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il contribue au développement des études et de recherche sur des sites représentatifs de la biodiversité des Comores. Ces études permettront de focaliser, dans le cas de la forêt du Karthala, les actions et les priorités de conservation des espèces dans un maximum d'efficacité dans le temps et dans l'espace.
- Projet « *Appui au programme forestier national* », financé par la FAO qui s'occupe des aspects de la législation forestière (loi forestière) et de la politique forestière, des inventaires forestiers nationaux en vue de reconstituer le domaine forestier et améliorer la gestion intégrée des écosystèmes.
- Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/PNUD/ FEM) qui est un mécanisme financier permettant l'appui et la promotion d'initiatives et actions communautaires visant à faire face aux grands problèmes d'environnement etc. Il cherche à promouvoir les activités économiques des communautés qui protègent la base de la vie par une démarche rationnelle et soutenable indispensable à un développement durable tout en garantissant l'atteinte d'avantages mondiaux par la conservation de la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques,
- Projet de « *Gestion durable des terres* » financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il a pour but de « contribuer à la réalisation de l'objectif du

programme de maintien d'un sol fertile, de la restauration des sols dégradés et de la gestion durable des ressources forestières.

- Projet « OCB/OMD » dont l'objectif global est le « renforcement des capacités et de l'implication volontaire des communautés villageoises dans la réalisation des OMD à travers la gestion durable de l'environnement dans des zones prioritaires de conservation
- Programme d'appui à la sécurisation foncière qui a pour objectif de proposer des schémas et d'approches pour la résolution de la question foncière

### **3.1.9. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'industrie minière**

L'industrie minière n'est pas développée aux Comores. Elle est seulement représentée par l'industrie de concassage qui assure l'exploitation des carrières. Néanmoins, un décret N°06/019/PR du 21/02/2006 relatif à l'exploitation des carrières régleme la gestion et l'exploitation des carrières.

### **3.1.10. Intégration de la diversité biologique dans le secteur du tourisme**

La stratégie touristique élaborée en 2006 considère le tourisme comme une activité économique importante à développer pour contribuer au développement économique du pays. L'inventaire exhaustif des potentiels touristiques et des investissements à réaliser a pris en compte la protection et la valorisation de la diversité biologique. L'alternative que représente le développement de l'écotourisme permettrait de compléter les activités touristiques classiques par des activités de randonnées et d'exploration de la flore et de la faune remarquable du pays.

La stratégie touristique préconise la préservation et la mise en valeur des sites d'écotourisme côtier et marin riches en biodiversité et ayant une haute qualité de paysage. La beauté des paysages, le caractère relativement « vierge » des milieux naturels, la diversité des écosystèmes et la présence d'espèces exceptionnelles et uniques de faune et de flore, les plages de sable corallien sont tous des atouts précieux dont la valorisation pourrait engendrer d'importants bénéfices pour le pays. Une offre d'activités actuelles et potentielles a ainsi été identifiée et permettra l'observation de la faune et de la flore marine et côtière (baleines à bosse, dauphins, oiseaux marins, tortues, concombres de mer...), l'organisation de randonnées pédestres à travers des sentiers littoraux et sentiers littoral-montagne aménagés et balisés, le développement des activités de mer avec des ballades en pirogues, des visites de mangroves... La stratégie touristique encourage la création de centre d'animation scientifique qui mettrait en valeur les ressources marines et côtières remarquables telle la maison du cœlacanthe en cours de construction à la grande Comore et celle de l'écotourisme à Mohéli. Le but affiché est de préserver les sites de diversité biologique de grande valeur, menacés actuellement de destruction par la pression sur leurs ressources naturelles (sable, corail, couvert végétal...) et de susciter une interaction entre la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel.

### **3.1.11. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la finance**

Le système financier comorien est constitué, pour le secteur public, par le Trésor Public et la Banque Centrale des Comores et pour le secteur privé ou parapublic par la Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC), Exim Bank, les MECKs et Sanduk, la Banque de Développement des Comores (BDC), la Banque Fédérale des Comores (BFC), la

Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF), et des intermédiaires financiers comme Comores express, Money Gram et Western Union. Il n'y a pas de sociétés d'investissement et de capital-risque, ni de compagnies nationales d'assurances.

L'intégration de la diversité biologique dans le secteur de la finance est prise en compte aux Comores. Toutefois l'existence de deux documents de stratégie agricole et de stratégie de l'environnement constitue une base pour toute négociation de mobilisation de fonds en faveur de la biodiversité. L'offre de produits bancaire reste relativement restreinte, tant en matière d'épargne que de crédits. Les opérateurs économiques rencontrent beaucoup de difficultés d'accès au crédit, principalement en raison des garanties exigées. Toute fois, des mécanismes de financement pour le développement d'actions ciblées ont été mise en place. Il s'agit de :

- Fonds national de garantie financé par l'Union Européenne et qui sert à cautionner toutes les activités de développement économique entre autre le développement agricole,
- Fonds de garantie pêche qui a pour objet de développer le pêche artisanale à travers l'accès aux crédits,
- Fonds de développement des cultures vivrières,
- Micro financement FEM (SGP),
- Mutuelles d'Epargnes et de Crédits (MECKs),
- Mécanismes d'intervention de l'AAIDA qui offre les possibilités de financer des projets de développement dans le secteur agricole et pêche soit directement ou sous forme de capital risque.

### **3.1.12. Intégration de la diversité biologique dans le secteur du commerce**

Dans le secteur du commerce, l'Union des Comores a procédé en 2007 à une Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC). L'étude effectuée a mis en exergue le fait que les cultures de rente constituent une source importante de revenus monétaires pour les populations pauvres. Elle a montré que le pays reste premier producteur de l'ylang ylang et occupe une place prépondérante également pour le girofle et la vanille, des diversités biologiques végétales qui ont toujours fait la renommée des Comores. L'EDIC préconise entre autre la labellisation de la qualité Bourbon de la vanille des Comores et l'introduction des normes internationales de qualité, tant au niveau des processus de gestion que de la production, comme ISO 9000 et GMC et son positionnement sur des niches comme la vanille bio et le commerce équitable. Toujours dans le cadre de la valorisation commerciale de la biodiversité des Comores, l'EDIC indique la nécessité de mieux connaître la ressource halieutique et d'apporter un soutien à l'organisation des circuits de commercialisation à l'intérieur de l'archipel et de rechercher des partenariats pour développer une petite industrie de transformation et de conditionnement des produits.

La validation de l'EDIC et de sa matrice des actions prioritaires en décembre 2007 a permis d'identifier une série de projets prioritaires que le gouvernement a inscrits dans le Cadre Intégré en cours de validation. Parmi ces projets prioritaires identifiés, il est prévu de développer des actions fortes en faveur de la promotion des produits d'exportation non traditionnels (épices, litchis) et de soutenir les efforts de pénétration de nouveaux marchés ou encore de renforcer les mécanismes de gestion du secteur de l'essence d'Ylang ylang. Le panier de produits issus de la diversité biologique locale destinés à l'exportation sera amélioré et plus varié, grâce à un enrichissement et un renforcement des compétences des paysans, et un appui à la production et multiplication des semences par les paysans. L'EDIC énonce bien que le pays doit tirer avantage de la protection naturelle que confèrent la distance et l'insularité pour développer des productions qui donnaient lieu jusqu'ici à des importations ; le cas de productions maraîchères et fruitières montre bien que l'offre de la production locale est loin de croître au rythme de la demande interne.

Dans ce même ordre d'idées des arrêtés et notes circulaires interdisant le commerce illicites d'espèces végétales et animales de la diversité biologique comorienne ont été signées. Leur application reste sujette à de nombreux laxisme. C'est bien le cas des holothuries, de certains familles de lézards ou d'oiseaux.

### **3.1.13. Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'industrie**

Les Comores est un pays faiblement industrialisé. L'industrie est encore naissante et se limite à quelques fabriques familiales de produits de consommation courante. Mais la majorité de l'activité productive reste au stade artisanal sans véritable organisation ni réseau de distribution. Les industries sont représentées essentiellement par de petites unités de transformation des produits locaux telle que la fabrication de jus de fruit, de concentré de confiture, de yaourts etc.

Il n'existe pas encore d'orientation stratégique en matière de développement industriel. Toute fois, certaines actions isolées ont été initiées par des projets notamment le projet GIE maisons des épices qui a développé des essais de substitution du bois de chauffe utilisé pour la préparation des essences d'ylang par le gaz. Par ailleurs, l'installation de l'unité de production d'eau minérale dans une zone de la Grande Comore a fait l'objet d'une étude d'impact d'un plan d'aménagement.

Il faut cependant noter que le développement de cette petite industrie produit une pollution qui a des conséquences néfastes sur diversité biologique. Les déchets générés par ces industries sont insuffisamment ou pas du tout traités. Les déchets domestiques sont irrégulièrement enlevés et le pays ne dispose pas encore de sites de décharges officielles correctement aménagés. Plusieurs décharges sauvages sont créées en bord de mer et nuisent à la diversité biologique marine et côtière. A l'intérieur des terres, les déchets aussi sont jetés dans les terrains vagues ou les espaces naturels environnant les villes et les villages. De ce fait, les zones urbaines et les zones rurales sont fortement polluées par les déchets de toute sorte et des émanations des gaz générées par le trafic automobile : 90% des véhicules à moteur qui circulent aux Comores sont des occasions ne disposant pas souvent de pot catalytique ni d'autres dispositifs d'épuration de gaz. Par ailleurs, l'insuffisance des services de ramassage des ordures ménagères contraint certains citoyens à procéder par l'élimination de leurs déchets solides par l'incinération. Ces différentes pollutions ont un impact certain sur la flore et la faune marine et côtiers, en particulier.

## **3.2. Autres stratégies et programmes nationaux et sous-nationaux**

### **3.2.1. Documents de stratégies de réduction de la pauvreté**

L'Union des Comores dispose d'un Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce document stratégique analyse les performances et des contraintes du secteur de l'environnement en montrant la forte pression anthropique exercée sur les ressources naturelles notamment en raison du contexte économique et social difficile, de l'accroissement rapide de la population, du fort taux d'échec scolaire et des pratiques culturelles inadaptées. Il prend en compte la dimension environnementale dans les principaux secteurs de développement et promotion des activités pro-environnement dont le reboisement, l'intégration de la forêt et de l'agriculture, la réduction du déficit en bois de feu, l'amélioration de la fertilité des sols agricoles.

Il a été présenté aux partenaires internationaux des Comores à la Conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenu en décembre 2005 à l'île Maurice. Le Plan d'Action 2006–2009 de cette Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté propose des programmes prioritaires essentiels pour la préservation et la valorisation de la diversité biologique. Il s'agit de :

## *Programmes prioritaires de Axe stratégique 2*

### *Sous secteur agricole*

- Programme prioritaire 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole

### *Sous-secteur Pêche*

- Programme prioritaire 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur
- Programme prioritaire 2: Développement de la pêche
- Programme prioritaire 3: Amélioration du système de conservation de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

## *Programmes prioritaires de l'axe stratégique 6 : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement*

- Programme prioritaire 1 : Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores
- Programme prioritaire 2 : Maintien d'un sol fertile, restauration des sols dégradés et gestion durable des ressources forestières
- Programme prioritaire 3 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable pour l'environnement
- Programme prioritaire 4 : Mise en application d'une politique de gestion intégrée des zones côtières
- Programme prioritaire 5 : Assainissement des zones urbaines
- Programme prioritaire 6 : Accroissement du taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource

### **3.2.2. Les Objectifs du Millénaire pour le développement**

Dans le cadre des OMD, l'Union des Comores a eu à entreprendre de nombreuses actions pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales de développement et pour inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Deux rapports nationaux ont été élaborés et publiés. Parmi les actions en cours, on peut citer :

- la création d'une commission Nationale de Développement durable et des commissions insulaires,
- le programme « *Appui au programme forestier national* » qui s'occupe des aspects de la législation forestière (loi forestière) et de la politique, des inventaires forestiers nationaux en vue de reconstituer le domaine forestier et améliorer la gestion intégrée des écosystèmes,
- la préparation des communications nationales sur les changements climatiques
- le PANA
- l'élaboration du projet « *Ile millénaire de Mohéli* ».
- le développement des capacités des OCBs et la promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des OMDs aux Comores.

### **3.3. Autres processus des conventions hormis la Convention sur la diversité biologique**

#### **3.3.1. Les conventions liées à la diversité biologique**

##### **3.3.1.1. La Convention de Washington**

Cette convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), adoptée à Washington, le 29 Décembre 1972. *Ratification par le décret N°94-005/AF du 6 juin 1994*. Entrée en vigueur le 21 février 1995. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention aux Comores, des initiatives ont été prises

notamment l'élaboration des plans de gestions et d'exploitation, des listes des espèces comoriens protégés par la Cites et la rédaction et application des textes réglementaires. Des modules liés à la gestion de la faune et de la flore sauvage comoriennes sont introduits dans le programme universitaire.

### **3.3.1.2. La Convention RAMSAR**

La convention RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, adoptée le 2 février 1971 à Ramsar, en Iran. Sa ratification par les Comores a été fait par le décret N°94-007/AF du 6 juin 1994

Les Comores ont aujourd'hui trois zones humides d'importance internationale couvrant une superficie totale de 16 030 hectares :

- Lac Dziani-Boudouni (Mohéli) d'une superficie d'environ 30ha, est entouré d'une petite forêt qui supporte de nombreuses espèces de faune et de flore dont certaines sont endémiques. Il est inscrit depuis février 1995 sur la liste Ramsar comme zone humide d'importance internationale.
- Forêt Karthala (2006) dont les versants occidental et méridional sont couverts par une forêt humide et dense où vivent plusieurs espèces endémiques qui contribue ainsi à la conservation de la biodiversité mondiale. Dans ce site, se trouve la totalité de la communauté aviaire de l'île avec cinq espèces endémiques en danger, notamment le zosterops du Karthala *Zosterops mouroiensis*, le petit-duc du Karthala *Otus pauliani*, le gobemouche des Comores *Humblotia flavirostris*, le drongo de la Grande Comore *Dicrurus fuscipennis* et le Drongo de Mayotte *Dicrurus waldenii*. Il y a aussi deux espèces de papillons menacées. Certaines espèces sont utilisées à des fins médicinales.
- Mont Ntringui (2006), point culminant de l'île d'Anjouan et son lac de cratère Dzilandzé, qui est la plus grande masse d'eau douce de l'île. Le site est un habitat pour la roussette de Livingston *Pteropus livingstonii*, une espèce endémique en extinction ; le lémur mongoz *Eulemur mongoz*, une espèce vulnérable et des espèces d'oiseaux et de plantes endémiques qui dépendent les uns des autres pour leur reproduction, leur dispersion et leur survie. Les cours d'eau permanents qui irriguent les pentes du mont Ntringui jouent un rôle providentiel pour l'alimentation en eau et l'irrigation mais aussi comme source d'eau pour le bétail.

### **3.3.1.4. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**

Adoptée à Paris le 23 novembre 1972. Ratification par le décret N°94-008/AF du 6 juin 1994

Le programme de travail sur les aires protégées de la CBD qui vise la création de trois réserves communautaires a identifié la forêt de Moya et la forêt du Karthala, et le parc du cœlacanthe comme des sites majeurs.

## **3.3.2. Les autres conventions**

### **3.3.2.1 La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)**

La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a été adoptée à New York le 9 Mai 1992. Les Comores, à l'instar de la majorité des pays de la communauté internationale ont ratifié par le décret N°94-010/AF du 6 juin 1994, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Le pays a également

ratifié, le 9 juillet 2008, le Protocole de Kyoto dont l'objectif est de faire progresser la Convention vers son objectif ultime.

La CCNUCC établit un cadre global pour permettre aux efforts intergouvernementaux de s'attaquer aux défis découlant des changements climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource qui est partagée dont la stabilité peut être endommagée par les émissions de dioxyde de carbone ainsi que d'autres gaz à effet de serre. Son but ultime est de contribuer à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. L'évaluation des vulnérabilités et des impacts potentiels des changements climatiques aux Comores a montré que l'archipel court de nombreux risques dont les plus immédiats sont : une diminution accélérée de la production agricole et de la pêche ; une salinisation accrue des aquifères côtiers ; une augmentation du niveau marin de l'ordre de 20 cm en 2050, avec destruction de 29% des routes et ouvrages par inondation ; le déplacement d'au moins 10% de la population et une perte de 734 hectares de terres cultivables ; disparition des récifs et des plages avec des risques accrus sur le potentiel touristique ; amplification et extension géographique du paludisme et autres maladies à transmission vectorielle.

En vertu de cette convention, le gouvernement comorien a élaboré sa première communication nationale sur les changements climatiques et a adopté un Plan d'Action National d'Adaptation en inscrivant parmi les priorités d'adaptation, l'agriculture, la pêche, l'eau, l'habitat, la santé et indirectement, la reconstitution des bassins versants et la lutte contre l'érosion des sols et la protection des récifs.

### **3.3.2.2. La Convention sur la lutte contre la désertification (CNUCLD)**

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNUCLD), a été adoptée à Paris le 17 juin 1994 et est signée et ratifiée par l'Union des Comores. Elle traduit l'engagement de la communauté internationale à lutter contre la désertification, et propose des conditions de mise en œuvre différenciée selon les quatre grandes régions que sont l'Afrique, l'Amérique Latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale, et depuis 2000, les pays d'Europe Centrale et de l'Est. La convention reconnaît le caractère prioritaire des pays africains touchés. Le gouvernement a inscrit son action dans le sillage de l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir assurer un environnement durable en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Les problématiques de dégradation des sols sont parmi les priorités nationales. Elles sont inscrites dans la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et dans le Plan d'Action Environnemental (PAE). Ce cadre politique a été complété par l'élaboration du premier rapport national sur la désertification.

### **3.3.2.3. Convention sur les Produits Organiques Persistants (POPs)**

Ratifiée en mai 2007, la convention appuie la partie nationale sur (i) l'élaboration d'un inventaire préliminaire sur les POPs, les pesticides et dioxine et furane, (ii) l'élaboration d'un profil nationale en matière de substance chimique en général et les POPs en particulier, (iii) l'élaboration et validation d'un plan d'action sur la gestion des substances chimiques en général et des pops en particulier permettant au pays d'honorer les obligations au titre de la convention et enfin (iv) une demande de financement pour l'élaboration d'un projet sur les PCB et pesticides en vue de matérialiser le plan d'action.

### **3.3.2.4. Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination**

Ratifiée le 31 octobre 1994, elle a pour objet de définir les obligations des Etats parties en vue de réduire les mouvements transfrontières des déchets à un niveau minimum compatible avec une gestion écologiquement rationnelle et efficace de ces déchets. Au niveau du pays, la convention a appuyé l'élaboration du 1<sup>er</sup> rapport sur les déchets dangereux.

#### **3.3.2.5. Convention sur la couche d'ozone**

Ratifiée au 31 octobre 1994 par les Comores, la convention a pour objectif de protéger la sante humaine et l'environnement contre les effets néfastes des modifications des couches d'ozones. La convention aux Comores produit des rapports périodiques sur l'inventaire des gaz à effet de serre et organise des séances de formation au profit des acteurs directement ou indirectement consternés par leur utilisation (douaniers, frigoristes, ...)

#### **3.3.2.6. Convention de Nairobi**

Ratifiée le 26 septembre 1996, elle a pour objectif de protéger le milieu marin et les zones côtières de la région de l'Afrique orientale. Au niveau des Comores, la convention intervient spécifiquement le renforcement de capacité national en matière de suivi de pollutions marines et côtières.

**Tableau 5 : Récapitulatif des efforts d'intégration ou de démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations de la diversité biologiques**

Plans/Programmes/Stratégies et projets en relation avec la CDB	Mesures/activités liées à la CDB
<b>Secteur Environnement</b>	
1. Loi-cadre sur l'Environnement N°94-018 modifié par la loi N°95-007 particulièrement dans ces articles 18, 39, 40, 44	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositif législatif et réglementaire pour la protection et valorisation de l'environnement</li> <li>- préservation des différentes espèces végétales et animales, leurs habitats et écosystèmes...</li> <li>- protection appropriée de la faune et de la flore...</li> </ul>
2. Développement d'un cadre national de Biosécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du pays à l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques</li> <li>- Création du Centre d'Echange sur la biosécurité</li> </ul>
3. Programme Régional de Gestion durable des Ressources des Zones Côtières des pays de l'Océan Indien (ProGeCo)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement des capacités de suivi, conservation, valorisation et gestion durable de la biodiversité côtière et marines et des ressources naturelles</li> <li>- développement de plans de gestion intégrée des zones côtières</li> </ul>
4. Projet Conservation de la biodiversité et développement durable COI/97/G32	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création du Parc marin de Mohéli</li> <li>- développement et adoption de mesure de conservation et mise en œuvre avec la population concernée</li> </ul>
5. Projet d'aménagement, de protection et de gestion intégrée des plages à Itsamia	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection de la tortue marine</li> <li>- atténuation des impacts négatifs engendrés par la pression humaine et certains phénomènes naturels (montée du niveau de la mer, érosion...etc.) sur la zone côtière d'Itsamia</li> <li>- développement d'activités génératrices de revenus notamment le développement de l'écotourisme</li> </ul>
6. Projet Développement des Capacités de gestion de l'environnement et de Coordination Multisectorielle de Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles pour la relance des institutions en charge de la gestion de l'environnement aux Comores</li> <li>- mise en place d'une structure de coordination multisectorielle des initiatives de développement, dans une perspective de durabilité économique, sociale et écologique</li> <li>- élaboration d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) et d'un Plan d'action</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation des besoins en capacités aux niveaux systémique, institutionnel, des ressources humaines et des procédures afin d'être en mesure par la suite d'élaborer un programme ciblé et cohérent de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité</li> <li>- Développement d'un système d'information sur la biodiversité des Comores en rapport avec le Centre d'Échange et mettre les informations et les données à la disposition de l'ensemble des parties prenantes concernées par la conservation de la biodiversité</li> </ul>
7. Projet Autoévaluation des besoins en capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et appui au centre d'échange	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des capacités des groupes cibles en gestion durable pour les terres agricoles et forestières par :</li> <li>- mise en place des mécanismes de coordination, de consultation, d'exécution et de suivi évaluation du MSP et des initiatives en GDT</li> <li>- gestion durable des terres est intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation et mise en œuvre du Programme d'Action National (PAN)</li> <li>- Intégration de la GDT dans les plans d'action sectoriels ainsi que les programmes et projets de développement</li> <li>- développement et application des capacités pour la gestion durable des reboisements et pour le contrôle de la déforestation.</li> </ul>
8. Développement des Capacités en Gestion Durable des Terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités et de l'implication volontaire des communautés villageoises dans la réalisation des OMD à travers la gestion durable de l'environnement dans des zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre aux Comores</li> </ul>
10. Projet PoWPA (le programme de travail sur les aires protégées de la CBD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de trois réserves communautaires dont une dans la forêt de Moya et deux dans la forêt du Karthala</li> </ul>
11. Projet Autoévaluation Nationale des Capacités À Renforcer (ANCAR) pour la Gestion de l'Environnement Mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des Comores à mettre en œuvre les conventions mondiales et les initiatives nationales stratégiques liées à l'environnement, notamment sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification / dégradation des sols et au Développement Durable pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.</li> </ul>
12. Appui à l'élaboration d'un plan d'affaires de base - Parc Marin de Mohéli	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'aménagement du PMM finalisé et adopté</li> <li>- Évaluation du potentiel d'exploitation de certaines espèces du PMM (Holothuries, Langouste, tortues...)</li> <li>- Identification des pistes pour le développement d'activités génératrices de revenus et alternatives pour les communautés</li> <li>- Textes réglementaires régissant la structure de cogestion du PMM révisés</li> <li>- Bases de données géo référencées sur les ressources du PMM créés</li> </ul>
13. Projet d'Appui au Programme Forestier National	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconstitution du domaine forestier,</li> <li>- Amélioration de la gestion intégrée des écosystèmes et renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des institutions.</li> </ul>
14. Projet PUND/FEM (SGP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'organisation et à la structuration des communautés pour la conservation de la biodiversité</li> <li>- Appui au développement d'activités de conservation et de valorisation de la biodiversité</li> </ul>
15. Projet Pré-COI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de bilan écologique de la région</li> <li>- Mise en place d'une documentation sur la faune et la flore</li> <li>- Elaboration des cartes de vulnérabilité sur les récifs de la grande Comores</li> <li>- Appui à la mise en place du laboratoire de biologie marine</li> </ul>
<b>Secteur Agriculture</b>	
1. Stratégie Agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement d'actions en faveur de la protection des terres et de la gestion durable des ressources naturelles</li> </ul>
2. Projet-pilote des Services Agricoles (BM-FIDA 2000–2003)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de citernes et des captages pour les besoins en eau de l'agriculture</li> <li>- assurer une intensification de la production vivrière nationale compatible avec une gestion durable des ressources naturelles.</li> </ul>
3. DECVAS (1996-2004)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- production des semences et intensification des cultures vivrières</li> <li>- intensification de la production vivrière nationale compatible avec une gestion durable des ressources naturelles ;</li> <li>- augmenter le niveau nutritionnel des populations en</li> </ul>

	quantité et en qualité ;
4. Projet Appui à la filière de rente STABEX	- volet organisation filière, promotion des cultures de rentes et diversification
5. Projet de loi forestière	- Section 1 paragraphe 2 de l'article 23, nécessité de classer les forêts en vue de préserver la diversité biologique, de conserver et de développer les écosystèmes
6. Programme National de Développement Humain Durable (PNDHD)	- réhabilitation de l'environnement et gestion durable des terroirs à travers la mise en place des conditions nécessaires à l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de l'élevage par l'utilisation des techniques appropriées destinées à protéger les ressources naturelles et améliorer les systèmes de production en place
7. Programme de l'AAIDA	- Introduction et multiplication des semences diverses a haute production, arbres fruitiers par l'intermédiaire de technique modernes - Vulgarisation des zones agricoles voisines avec les techniques agricoles modernes - Mettre à disposition des paysans les moyens et les conditions favorables à la production - Encadrement technique des agriculteurs au cours de leur saison de production
8. Projet PREDIVAC	- Diversification agricole et renforcement institutionnel du SNAC notamment l'appui à l'exportation des cultures maraichères - Désenclavement de la région Djimlimé
9. Projet Appui aux Petits Producteurs de Nioumakélé	- Renforcement des capacités des communautés dans le but de promouvoir des recherches adaptatives sur l'intensification agricoles, la lutte contre l'érosion, la restauration de la fertilité des sols et l'agroforesterie
10. Projet de développement régional de Mohéli (PDRM)	- Renforcement des capacités des communautés pour la prise en charge des problèmes locaux du développement - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux à travers l'élaboration des projets de développement
11. Projet d'Appui à la Filière Intrans Agricole (PAFIA)	- Mise en place et approvisionnement de réseaux de détaillants - Renforcement des capacités des producteurs en matière d'utilisation d'intrants agricoles - Elaboration d'un plan d'élimination des stocks des pesticides périmés
12. Programme Régional de Protection des Végétaux (PRPV)	- Renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre les maladies et ennemies de culture - Mise en œuvre d'un plan de lutte biologique contre les aleurodes - Mise en place d'un réseau régional pour les échanges d'information sur la protection des végétaux - Développement des essais locaux sur l'utilisation des pesticides - Elaboration du cadre réglementaire régissant la protection des végétaux
13. Programme d'appui à la nouvelle stratégie agricole des Comores (PANSAC)	- Renforcement des capacités organisationnelles des producteurs - Promotion de la recherche adaptative sur l'intensification agricole - Promotion de l'agroforesterie
14. Projet d'élaboration d'une politique et législation foncière	- Elaboration d'un document de politique et d'un cadre réglementaire régissant le foncier
<b>Secteur élevage</b>	
1. Programme de l'AAIDA	- Développement de l'élevage (multiplication des fourrages, sante animale, amélioration et augmentation de la production animale a travers l'amélioration des

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gènes)</li> <li>- la lutte contre les épizooties</li> <li>- enquêtes préliminaires sur les maladies qui déciment les cheptels comoriens</li> <li>- Renforcement des capacités en entomologie (études des tiques, distribution géographique des tiques, création de base de données géo-référencées, formation de laborantins en techniques générales de diagnostic des maladies animales ...)</li> <li>- Mise en place et développement de laboratoire de routine et Clinique mobile</li> <li>- Établir un système approprié de la quarantaine animale pour contrôler les mouvements des animaux importés</li> </ul>
2. Programme d'Appui au Développement de l'Élevage aux Comores	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un réseau de cliniques vétérinaires</li> <li>- Mise en œuvre d'un programme de campagnes vaccinations contre les épizooties bovines en particulier (charbon)</li> <li>- Amélioration de la productivité des races locales bovines et caprines</li> <li>-</li> </ul>
3. Programme national de développement Humain Durable (PNDHD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des campagnes de vaccinations contre les épizooties bovines</li> <li>- Développement des techniques d'inséminations artificielles</li> </ul>
4. Projet FAO de lutte contre les épizooties bovines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un laboratoire vétérinaire</li> <li>- Mise à disposition de protocole pour le traitement de la théloriose</li> <li>- Organisation des campagnes de sensibilisation sur les épizooties bovines</li> <li>- Établissement de carte sanitaire</li> </ul>
5. Office Nationale pour le Contrôle Sanitaires des produits Sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle sanitaire aux frontières des produits alimentaires et animaux sur pied</li> <li>- Réalisation d'inspection sur les magasins et dépôts</li> </ul>
<b>Secteur pêche</b>	
1. Programme de développement de la pêche artisanale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la pêche artisanale par l'introduction d'embarcations motorisées nécessaires pour la réduction de l'effort de pêche,</li> <li>- Introduction des nouvelles techniques améliorées de pêche (DCP)</li> <li>- Mise en place d'infrastructures de conservation des produits de pêches</li> <li>- Développement d'une base de données pour la pêche artisanale</li> </ul>
2. Projet thonier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi, contrôle et surveillance des grands pélagiques migrants</li> <li>- Contrôle de et surveillance de l'activité de pêche dans la ZEE</li> </ul>
3. Projet de « refonte du cadre juridique et définition d'une stratégie de gestion des pêcheries »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'une législation en matière de pêche</li> <li>- Elaboration d'orientation stratégique pour le développement de la pêche artisanale</li> <li>- Elaboration de projet de développement de la pêche</li> </ul>
4. Plan d'investissement du ministère en charge de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'infrastructures de commercialisation des produits de la pêche et infrastructures de conservation</li> <li>- Augmentation des possibilités de pêche par l'installation des DCP</li> </ul>
5. Projet de surveillance de la pêche industrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la gestion nationale des ressources halieutiques à travers le contrôle et la surveillance de la pêche industrielle dans les eaux territoriales</li> </ul>
<b>Secteur de la sylviculture</b>	

1. Projet <i>Connaître pour conserver le patrimoine caché des Comores</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer au développement des études et de recherche sur des sites représentatifs de la biodiversité des Comores.</li> <li>- Développer des actions focalisées et les priorités de conservation des espèces dans un maximum d'efficacité dans le temps et dans l'espace</li> </ul>
2. Projet <i>appui au programme forestier national</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'occuper des aspects de la législation forestière (loi forestière), des inventaires forestiers nationaux en vue de reconstituer le domaine forestier et améliorer la gestion intégrée des écosystèmes.</li> </ul>
3. Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mécanisme financier permettant l'appui et la promotion d'initiatives et actions communautaires visant à faire face aux grands problèmes d'environnement</li> </ul>
4. Projet de <i>développement des capacités en gestion durable des terres</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la réalisation de l'objectif du programme de maintien d'un sol fertile, de la restauration des sols dégradés et de la gestion durable des ressources forestières.</li> </ul>
5. Projet OCB/OMD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités et de l'implication volontaire des communautés villageoises dans la réalisation des OMD à travers la gestion durable de l'environnement dans des zones prioritaires de conservation</li> </ul>
6. Programme d'appui à la nouvelle stratégie agricole des Comores (PANSAC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des communautés et mise en œuvre d'un programme de multiplication de plants forestiers</li> <li>- Réalisation de campagne de reboisement</li> </ul>
7. Programme d'appui à la sécurisation foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic sur la situation foncière</li> <li>- Proposition de schémas d'aménagements</li> <li>- Proposition d'approche pour la résolution des problématiques liées au foncier</li> </ul>
<b>Secteur Education</b>	
1. plan national d'action – Education pour Tous (PNA-EPT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte de l'éducation relative à l'environnement</li> </ul>
2. projet Appui Régional à la Promotion d'une Education à la Gestion de l'Environnement (ARPEGE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- production d'outils pédagogiques sur la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles</li> </ul>
<b>Secteur Santé</b>	
1. Politique nationale de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'hygiène et de l'assainissement du milieu</li> <li>- Promotion de l'hygiène alimentaire et de la nutrition</li> </ul>
2. Projet PLARM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et la promotion des plantes médicinales (plante inhalation).</li> </ul>
3. projet SICIAV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du profil pays sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité</li> </ul>
4. Projet de sécurité alimentaire des ménages (PSAM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sur la transformation des produits agricoles</li> <li>- Education nutritionnelle</li> <li>- Appui à l'organisation des groupements des femmes</li> <li>- Initiation du processus de l'élaboration du PNAN</li> </ul>
5. Plan National d'Action sur la Nutrition (PNAN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'axe d'intervention stratégique pour améliorer la sécurité alimentaire pour la population</li> </ul>
<b>Secteur Développement rural</b>	
1. Centre d'appui aux secteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de groupements de producteurs</li> <li>- Financement d'activités d'intensification agricole</li> </ul>
2. Projet Appui aux Initiatives Économiques de Base en Milieu Rural (AIEB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'institution financière pour le financement des activités économiques en milieu rural</li> <li>- Gestion d'une ligne de crédit pour le développement des cultures vivrières</li> </ul>

3. Projet Fonds d'Appui au Développement Communautaire (FADC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la mise en place d'infrastructure de commercialisation et de production en milieu rural (marchés, citernes,...)</li> <li>Appui à la mise en place des pépinières pour la multiplication de plants forestiers</li> </ul>
<b>Secteur Tourisme</b>	
1. Document cadre stratégie touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en harmonie du tourisme et des ressources naturelles</li> <li>- Développement de l'écotourisme</li> <li>- Exploitation de la filière agricole (girofle, vanille, ylang-ylang...) à des fins de découvertes agrotouristiques</li> <li>- Appui au parc marin par la formation et la sensibilisation des communautés à la conservation des sites et leur protection</li> </ul>
2. Maison de l'Écotourisme à Mohéli	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'écotourisme sur l'île de Mohéli</li> <li>- Valorisation de la diversité biologique de l'île de Mohéli</li> </ul>
<b>Secteur Finance</b>	
1. Fonds national de garantie financé par l'union européenne et qui sert à cautionner toutes les activités de développement économique entre autre le développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir auprès de la banque de développement les prêts accordés aux promoteurs d'activités de développement économique</li> </ul>
2. Mécanismes d'intervention de l'AAIDA sur le plan financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement de projets d'investissements et d'activités de développement dans les secteurs agricole et pêche</li> </ul>
3. Fonds de garantie pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la pêche artisanale par la facilitation de l'accès aux crédits bancaires par les pêcheurs</li> </ul>
4. Fonds de développement des cultures vivrières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux initiatives des producteurs en matière d'intensification de la production vivrière par l'octroi de crédit à des conditions préférentielles</li> </ul>
5. Micro-Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux initiatives communautaires qui favorisent l'atteinte des avantages environnementaux mondiaux ;</li> <li>- Contribution au développement d'un partenariat fondé sur la mobilisation des ressources additionnelles pour le financement des actions ne rentrant pas directement dans les domaines focaux du SGP mais dont la réalisation contribuera à satisfaire / améliorer les moyens d'existence des populations ;</li> <li>- développement d'un réseau d'échange d'expériences de protection de l'environnement mondial</li> </ul>
<b>Intersectorielle</b>	
1. Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (révision 2005)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de la dimension environnementale dans les principaux secteurs de développement et promotion des activités pro-environnement dont le reboisement, l'intégration de la forêt et de l'agriculture, la réduction du déficit en bois de feu, l'amélioration de la fertilité des sols agricoles</li> </ul>
2. Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et publication de deux rapports nationaux</li> <li>- Mise en œuvre de plusieurs activités par rapport aux OMD notamment la création d'une CNDD et des commissions insulaires</li> <li>- Préparation des communications nationales sur les changements climatiques et du plan d'action national d'adaptation</li> <li>- Elaboration de projet « île millénaire de Mohéli »</li> </ul>
3. Projet OCB	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des capacités institutionnelles des OCBs et des associations villageoises dans la perspective d'une participation volontaire des populations à la réalisation des OMDs, en particulier à travers leur participation à la gestion durable de l'environnement dans les zones prioritaires de conservation,</li> <li>- Mise en place du cadre et des outils de gestion participative en vu du développement durable dans des zones prioritaires identifiées pour la conservation de la biodiversité,</li> <li>- Développement d'activités économiques de substitution compatible avec des objectifs de développement durable</li> </ul>

	<p>(économie, social et environnement,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibilisation aux enjeux des OMDs aux Comores, aux valeurs et à l'éthique du volontariat en tant qu'approche stratégique pour atteindre les OMDs</li></ul>
--	---

## Chapitre IV – Conclusions : Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique

### 4.1. Progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010

Buts et objectifs	Progrès réalisés
<b>Protéger les éléments constitutifs de la diversité biologique</b>	
<i>But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes</i>	
<p>Objectif 1.1: Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.</p>	<p><b>Les principaux progrès accomplis sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un projet d'appui au programme forestier national (Réalisation d'un diagnostic forestier, inventaire forestier, réactualisation de la politique forestière nationale, élaboration d'un plan d'aménagement intégré en passant par une éducation et sensibilisation de la population rurale et urbaine sur le bien fondé de la forêt dans le but de pouvoir asseoir un plan de gestion intégré bénéficiant le plus grand consensus possible des parties prenantes</li> <li>- Développement des capacités en gestion durable pour les terres agricoles et forestières (intégration de la gestion durable des terres dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, processus d'actualisation et de mise en œuvre du Programme d'Action National (PAN), intégration de la gestion durable des terres dans les plans d'action sectoriels ainsi que les programmes et projets de développement, développement des capacités pour la gestion durable des reboisements et pour le contrôle de la déforestation)</li> <li>- Processus en cours pour la création d'un réseau national d'aires protégées lui permettant de mieux gérer les ressources naturelles face à la crise alimentaire</li> <li>- Développement d'un programme d'aménagement forestier et de lutte contre la dégradation des sols</li> <li>- Plan d'affaires « Business plan » en cours d'exécution au niveau du Parc Marin de Mohéli pour doter le PMM d'un outil de mobilisation de ressources financières en vue de la conservation de la diversité biologique</li> <li>- Conception et ouverture prochaine à l'université des Comores d'un master « développement durable et conservation de la diversité biologique »</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour les progrès accomplis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité d'un outil de gestion efficace et de pérennisation financière du Parc Marin de Mohéli</li> <li>- Principaux sites pour les aires protégées identifiées et en cours de création</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de la biodiversité insuffisamment évaluée</li> <li>- Partage insuffisant des avantages de la diversité biologique</li> <li>- Niveau faible de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur de la conservation de la biodiversité biologique</li> <li>- Absence d'alternatives de substitution (AGR)</li> </ul>

<b>Buts et objectifs</b>	<b>Progrès réalisés</b>
<p>Objectif 1.2: Les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique sont protégées.</p>	<p><b>Les principaux progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sites prioritaires de protection et de conservation de la biodiversité ont été identifiés pour leur important potentiel biologique et pour leur intégration dans un système de réseau d'aires protégées et cogérées avec les communautés. Le site de Nioumachoua dans l'île de Mohéli est le premier à bénéficier d'un statut de protection avec la création du Parc Marin de Mohéli (PPM). Le PPM a été créé par le décret présidentiel N°01-05/CE du 19 novembre 2001. Il a été inauguré officiellement le 17 octobre 2002. Il comprend les parties du territoire administratif de l'île de Mohéli comprise entre les villages de Itsamia, Hamavouna, Nkangani, Wanani, Ziroundani, Nioumachoua, Ndrondroni, Ouallah II, Ouallah_Miréréni et Miringoni. La mer, le fond des mers, les plages, îlots et mangroves compris le périmètre ainsi délimité font parties du parc national. Le Parc Marin de Mohéli comprend dix réserves marines et couvre une superficie d'environ 40 000 hectares. Le PPM a pour vocation d'être un sanctuaire de la biodiversité, un espace cogéré avec les communautés locales et un outil de conservation de l'environnement aux services de l'utilisation durables des ressources marines.</li> <li>- Le développement des capacités des OCBs et la promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des OMDs aux Comores dont l'objectif principal est le renforcement des capacités et de l'implication volontaire des communautés villageoises dans la réalisation des OMD à travers la gestion durable de l'environnement dans des zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre aux Comores,</li> <li>- Le programme PoWPA (le programme de travail sur les aires protégées de la CBD) qui vise la création de trois réserves communautaires dont une dans la forêt de Moya et deux dans la forêt du Karthala,</li> <li>- le Programme Régional de Gestion durable des Ressources des Zones Côtières des pays de l'Océan Indien (Progeco) qui contribue à la mise en place d'initiatives locales de conservation et de valorisation des ressources marines et côtières,</li> <li>- le Projet WIOLAB qui consiste à atténuer l'impact néfaste des activités terrestres sur l'environnement marin et côtier</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour les progrès accomplis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'aires protégées est en cours d'augmentation dans le pays</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la régression de la forêt qui continue au rythme de 400 hectares environ par an dû au défrichement au profit de l'agriculture vivrière,</li> <li>- non effectivité des solutions alternatives pour réduire le volume de prélèvement du bois de chauffe</li> </ul>

<p>Objectif 1.2: Les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique sont protégées.</p>	<p><b>Les principaux progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sites prioritaires de protection et de conservation de la biodiversité ont été identifiés pour leur important potentiel biologique et pour leur intégration dans un système de réseau d'aires protégées et cogérées avec les communautés. Le site de Nioumachoua dans l'île de Mohéli est le premier à bénéficier d'un statut de protection avec la création du Parc Marin de Mohéli (PPM). Le PPM a été créé par le décret présidentiel N°01-05/CE du 19 novembre 2001. Il a été inauguré officiellement le 17 octobre 2002. Il comprend les parties du territoire administratif de l'île de Mohéli comprise entre les villages de Itsamia, Hamavouna, Nkangani, Wanani, Ziroundani, Nioumachoua, Ndrondroni, Ouallah II, Ouallah_Miréréni et Miringoni. La mer, le fond des mers, les plages, îlots et mangroves compris le périmètre ainsi délimité font parties du parc national. Le Parc Marin de Mohéli comprend dix réserves marines et couvre une superficie d'environ 40 000 hectares. Le PPM a pour vocation d'être un sanctuaire de la biodiversité, un espace cogéré avec les communautés locales et un outil de conservation de l'environnement aux services de l'utilisation durables des ressources marines.</li> <li>- Le développement des capacités des OCBs et la promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des OMDs aux Comores dont l'objectif principal est le renforcement des capacités et de l'implication volontaire des communautés villageoises dans la réalisation des OMD à travers la gestion durable de l'environnement dans des zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre aux Comores,</li> <li>- Le programme PoWPA (le programme de travail sur les aires protégées de la CBD) qui vise la création de trois réserves communautaires dont une dans la forêt de Moya et deux dans la forêt du Karthala,</li> <li>- le Programme Régional de Gestion durable des Ressources des Zones Côtières des pays de l'Océan Indien (Progeco) qui contribue à la mise en place d'initiatives locales de conservation et de valorisation des ressources marines et côtières,</li> <li>- le Projet WIOLAB qui consiste à atténuer l'impact néfaste des activités terrestres sur l'environnement marin et côtier</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour les progrès accomplis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'aires protégées est en cours d'augmentation dans le pays</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la régression de la forêt qui continue au rythme de 400 hectares environ par an dû au défrichement au profit de l'agriculture vivrière,</li> <li>- non effectivité des solutions alternatives pour réduire le volume de prélèvement du bois de chauffe</li> </ul>
<p><b>Obstacles à la réalisation du but 1</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils tiennent principalement à la fragilité écologique et économique du pays, au braconnage, aux mauvaises pratiques agricoles et forestières (brûlis, défrichement accéléré de la forêt...), à la forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, à la faible capacité de réponse et de gestion, ainsi qu'à l'étranglement de la base des ressources et les coûts élevés de l'énergie. Le pays connaît surtout une pression démographique croissante pour des ressources limitées.</li> </ul>

<b>But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</b>	
Objectif 2.1: Restaurer et préserver les populations d'espèces de groupes taxonomiques sélectionnés, ou freiner leur déclin.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la connaissance des espèces avec la description de la faune terrestre de l'archipel (Louette M. et al, 2004), des oiseaux nicheurs de la Grande Comore, de Mohéli et d'Anjouan (Louette M. et al, 2008), des oiseaux de Mayotte (Naturaliste de Mayotte), des plantes des Comores (Steve Goodman, 2007)</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La faune terrestre est bien connue</li> <li>- Les espèces endémiques d'oiseaux nicheurs sont connues</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une stratégie de restauration et de préservation des populations d'espèces</li> <li>- Absence de manuels de vulgarisation dans le pays</li> </ul>
Objectif 2.2: L'état des espèces menacées amélioré.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherches en cours à l'Université des Comores sur les espèces végétales menacées (Programme liste rouge),</li> <li>- Aménagement, protection et gestion intégrée de plages à Itsamia Mohéli pour la préservation des tortues marines qui viennent pondre régulièrement sur le littoral,</li> </ul> <p>Mise en œuvre d'un plan de protection de la Roussette de Livingston Campagnes d'éducation en faveur de la protection de la tortue en net progrès</p> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de tortues marines fréquentant les plages de Mohéli est en constante augmentation</li> <li>- Sensibilisation et mobilisation sociale en faveur de la protection de la tortue en nette progression</li> <li>- L'inventaire des espèces végétales menacées est en cours de réalisation,</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence d'une stratégie de restauration et de préservation des populations d'espèces</li> <li>- L'absence de manuels de vulgarisation dans le pays</li> </ul>
<b>Obstacles à la réalisation du but 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pays ne développe pas assez les mesures de protection environnementale et la législation en matière de conservation de la diversité des espèces, L'éducation relative à l'environnement nécessaire axée sur les bénéfices et les potentialités qui s'offrent à la conservation de la diversité biologique n'est pas suffisamment développée.</li> </ul>

<b>But 3. Promouvoir la conservation de la diversité génétique</b>	
<p>Objectif 3.1: La diversité génétique des cultures, du bétail, des espèces arboricoles récoltées, des espèces de poissons et des espèces sauvages capturées et autres espèces à haute valeur commerciale est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées.</p>	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pool génique de certaines espèces a été identifiés (les orchidées, tortues marines, cœlacanthe...) mais conservée pour la plupart dans des institutions scientifiques étrangères,</li> <li>- Un répertoire de différentes espèces de poissons a été réalisé et archivé à la DNRH</li> <li>-</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports et articles scientifiques publiés à ce sujet</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une faible connaissance des règles et des règlements internationaux sur le partage des bénéfices des recherches scientifiques conduites en commun avec la communauté scientifique internationale</li> </ul>
<b>Obstacles à la réalisation du but 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une activité de recherche scientifique dans le pays encore faible</li> <li>- Faible mise à profit de la coopération scientifique et technique existante entre les pays scientifiquement avancés et le notre,</li> <li>- Peu de travaux de collecte et de vulgarisation des savoirs traditionnels</li> </ul>

<b>Promouvoir l'utilisation durable</b>	
<i>But 4. Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.</i>	
<p>Objectif 4.1: Les produits basés sur la diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les zones de production sont gérées de manière compatible avec la conservation de la diversité biologique.</p>	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espèces halieutiques exploitables et le tonnage à prélever ont été identifiés dans le cadre des accords de partenariat avec l'Union européenne</li> <li>- des actions fortes en faveur de la promotion et la gestion du secteur des produits de rentes tels que ylang, vanille, girofle</li> <li>- mise en valeur des huiles essentielles avec la création de la Maison des épices</li> <li>- le développement d'organisation pour soutenir la labellisation de la vanille</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de structures pour la production et la valorisation des essences</li> <li>- valorisation de plus en plus d'espèces végétales exploitables</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une faible mise en valeur des potentialités écotouristiques</li> <li>- Une capacité nationale insuffisante pour gérer de manière compatible avec la conservation de la diversité biologique</li> </ul>

<p>Objectif 4.2: La consommation non durable des ressources biologiques ou celle qui a un impact néfaste sur la diversité biologique sont réduites.</p>	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration d'un plan d'affaires de base - Parc Marin de Mohéli contribue entre autres à l'évaluation du potentiel d'exploitation de certaines espèces du PMM (Holothuries, Langouste, tortues...), à l'identification des pistes pour le développement d'activités génératrices de revenus et d'alternatives pour les communautés,</li> <li>- la gestion durable des terres est intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement,</li> <li>- l'élaboration des plans d'aménagements et de gestion des forêts</li> <li>- la mise en place d'une structure de coordination multisectorielle des initiatives de développement, dans une perspective de durabilité économique, sociale et écologique</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre du plan d'affaires</li> <li>- création du CNDD</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non application des mesures adoptées</li> <li>- Faible capacité administrative tant au niveau national que local</li> </ul>
<p>Objectif 4.3: Aucune espèce de flore et de faune n'est menacée par le commerce international.</p>	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation de l'exportation et du commerce de la faune et de la flore,</li> <li>- Adoption d'une liste d'espèces intégralement protégées et d'espèces partiellement protégées,</li> <li>- Élaboration des plans de gestions et d'exploitation,</li> <li>- Élaboration les listes des espèces comoriens protégés par la Cites,</li> <li>- Des modules liés à la gestion de la faune et de la flore sauvage, comoriennes sont introduits dans le programme universitaire.</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle et surveillance aux frontières pour les espèces</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de police relativement peu développées,</li> <li>- Faible capacité administrative tant au niveau national que local,</li> <li>- Faible implication des services compétents (douane)</li> </ul>
<p><b>Obstacles à la réalisation du but 4</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités nationales très faibles</li> <li>- Mesures encore insuffisantes pour la surveillance, le contrôle et la répression des délits de non utilisation durable et la consommation rationnelle</li> </ul>

<b>S'attaquer aux menaces qui pèsent sur la diversité biologique</b>	
<i>But 5. Réduire les pressions résultant de la perte d'habitats, de la dégradation et du changement de l'affectation des sols, y l'utilisation irrationnelle de l'eau.</i>	
Objectif 5.1. Le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels est réduit	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un programme national de développement humain durable</li> <li>- Mise en place d'importants programmes d'intensification de la production agricole ayant contribué à la production des semences, à la diffusion des techniques culturales améliorées et à l'intensification de la production vivrière nationale compatible avec une gestion durable des ressources naturelles et l'augmentation du niveau nutritionnel des populations en quantité et en qualité,</li> <li>- Développement des Capacités en Gestion Durable des Terres</li> <li>- Renforcement des capacités de suivi, conservation, valorisation et gestion durable de la biodiversité côtière et marines et des ressources naturelles,</li> <li>- Développement de plans de gestion intégrée des zones côtières,</li> <li>- Elaboration du code de l'eau et lancement d'un processus d'organisation des états généraux de l'eau,</li> <li>- Elaboration de rapport national sur l'eau dans le cadre de l'aquastat</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du nombre de projets, programmes et actions communautaires en faveur de la réduction des pressions</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible coordination des interventions aux différents niveaux</li> <li>- Faibles capacités nationales pour concevoir et mettre en œuvre efficacement des mesures de réduction des pressions</li> </ul>
<b>Obstacles à la réalisation du but 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conflits de compétences entre les îles et l'Union qui empêchent d'avoir une politique nationale cohérente et efficace pour s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la biodiversité</li> <li>- Absence de mécanismes nationaux de suivi et d'évaluation des pressions</li> </ul>

<i>But 6. Lutter contre les risques posés par les espèces exotiques envahissantes</i>	
Objectif 6.1. Les voies qui seront empruntées par les espèces envahissantes exotiques potentielles majeures sont contrôlées.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place à l'Université des Comores d'une étude sur les espèces envahissantes</li> </ul>
Objectif 6. 2. Les plans de gestion sont en place pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude des plantes ligneuses envahissantes dans l'archipel des Comores a été faite avec l'appui de la FAO</li> </ul>
<b>Obstacles à la réalisation du but 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation insuffisante</li> </ul>

<i>But 7. Relever les défis posés à la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution</i>	
Objectif 7.1. Préserver et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de groupe de travail pour développer les activités de sensibilisation sur les gaz à effets de serre/Vulnérabilité et adaptation/Atténuation,</li> <li>- Production d'un rapport sur les circonstances nationales,</li> <li>- Formation sur les bonnes pratiques sur les directives du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec),</li> <li>- Renforcement des capacités dans le cadre de l'apport des approches sectorielles sur le climat et le développement pour l'agriculture et l'urbanisme,</li> <li>- Elaboration du PANA</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du nombre d'actions en faveur de la réduction des effets des changements climatiques</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratification tardive du protocole de Kyoto n'a pas permis d'être à jour dans la mise en place des mécanismes prévus par le Protocole notamment le Mécanisme pour le Développement Propre (MDP)</li> <li>- Financement limité du Programme d'Action National d'Adaptation sur les changements climatiques</li> </ul>
Objectif 7.2. Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un programme de collecte de gestion des déchets solides dans 6 agglomérations du pays (PCD),</li> <li>- Mise en œuvre d'un programme régional de lutte contre le déversement des hydrocarbures en mer,</li> <li>- Ouverture à l'université des Comores d'un laboratoire d'analyse de la qualité des eaux,</li> <li>- Réalisation d'analyse de la qualité des eaux biotes et sédiments dans les différents hots spots retenus.</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du nombre d'actions en faveur de la réduction des effets des changements climatiques.</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une stratégie nationale d'hygiène et d'assainissement du milieu,</li> <li>- Pas de mesures réglementaires relatives aux rejets dans les milieux terrestres et marins.</li> </ul>
<b>Obstacles à la réalisation du but 7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application limitées des textes instaurant les études d'impact,</li> <li>- Peu de mesures réglementaires relatives aux rejets dans les milieux terrestres et marins.</li> </ul>

<i>But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services et à procurer des moyens de subsistance</i>	
Objectif 8.1. La capacité des écosystèmes à fournir des biens et services est préservée.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des sites Ramsar ont été identifiés,</li> <li>- Le PMM a été créé et mis en place,</li> <li>- Des plans d'aménagements et de gestion des terroirs ont été élaborés,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes en cours à l'Université des Comores pour la conservation des mangroves.</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports publiés à ce sujet.</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible connaissance et capacité nationale limitée sur la fourniture des biens et services et à procurer des moyens de subsistances,</li> <li>- Ressources humaines insuffisante dans ce domaine.</li> </ul>
Objectif 8.2. Les ressources biologiques qui assurent des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux, en particulier au profit des pauvres, sont préservées.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des huiles essentielles,</li> <li>- Développement de l'élevage d'espèces locales de volaille,</li> <li>- Inventaire en cours pour évaluer les plantes alimentaires du pays,</li> <li>- Existence d'un inventaire des plantes médicinales du pays.</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports publiés à ce sujet</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'études menées sur la valorisation des espèces pouvant servir d'alimentation.</li> </ul>
<b>Obstacles à la réalisation du but 8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de recherches dans le domaine encore faible,</li> <li>- Faible connaissance de la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services,</li> <li>- insuffisance des ressources humaines formées et orientées vers une meilleure valorisation de ses ressources biologiques,</li> <li>- Instabilité administrative et politique persistante qui ne permettent pas de coordonner et de développer les potentialités du pays en ressources biologiques,</li> <li>- Les difficultés économiques qui engendrent une pauvreté grandissante.</li> </ul>

<b>Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles</b>	
<i>But 9. Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales</i>	
Objectif 9.1. Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un inventaire de la diversité patrimoniale du pays,</li> <li>- Caractérisation des sites culturels, historiques et environnementaux remarquables,</li> <li>- Réalisation d'une étude ethnobotanique de la flore des Comores,</li> <li>- Etudes du milieu qui décrivent les pratiques traditionnelles en matière de gestion des terroirs.</li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents publiés à ce sujet</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'initiatives locales dans le domaine.</li> </ul>
Objectif 9.2. Protéger les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits sur le partage des avantages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de progrès sensibles pour parvenir à l'objectif</li> </ul>
<b>Obstacles à la réalisation du but 9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes socio-anthropologiques limitées,</li> <li>- Pas d'inventaires des connaissances, attitudes et pratiques traditionnelles visant à la protection de la diversité biologique,</li> <li>- Absence de stratégies et de réglementations nationales de préservation et de valorisation de la diversité biologique.</li> </ul>

<b>Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques</b>	
<i>But 10. Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques</i>	
Objectif 10.1. L'accès aux ressources génétiques est conforme dans son ensemble à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption de textes de réglementations et de procédures en matière d'exploitation durable des ressources</li> </ul>
Objectif 10.2. Les avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre utilisation des ressources génétiques partagés de manière juste et équitable avec les pays d'où elles proviennent conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des accords de pêches sont établis avec l'UE et d'autres partenaires,</li> <li>- Mise en place d'une réglementation en matière de commercialisation des produits de rentes.</li> </ul>
Obstacles à la réalisation du but 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible moyen de suivi</li> </ul>

<b>Garantir la fourniture de ressources adéquates</b>	
<i>But 11: Les Parties ont accru leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à appliquer la Convention</i>	
Objectif 11.1. Des ressources financières nouvelles et supplémentaires transférées aux pays en développement Parties à la CDB, pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la CDB, conformément avec l'article 20.	<p><b>Progrès accomplis pour parvenir à l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un programme de Micro-Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM),</li> <li>- Financement acquis des programmes régionaux et des autres conventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Financement de la COI,</li> <li>✓ Financement de la convention de Nairobi,</li> <li>✓ Financement de la convention POPs,</li> <li>✓ Financement de la convention CCNUCC,</li> <li>✓ Financement de la convention CNUCLD</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents de politiques, les rapports de projets.</li> </ul> <p><b>Les obstacles rencontrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'équipe formée en mobilisation de ressources et en négociations</li> <li>- Nombre limité des partenaires et de bailleurs de fonds présents dans le pays,</li> </ul>
Objectif 11.2. Les technologies transférées vers les pays en développement Parties à la CDB pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la CDB, conformément avec le paragraphe 4) de l'article 20.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- beaucoup d'échanges en matière de recherche et de gestion de l'information (SIG, laboratoire de biologie marine, suivi de la pollution marine,</li> </ul>
Obstacles à la réalisation du but 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faible capacité nationale faible en mobilisation de ressources et en négociations</li> </ul>

## 4.2. Conclusions

L'union des Comores recèle des richesses énormes en matière de biodiversité, lesquelles sont abritées dans des écosystèmes marins et terrestres caractérisés par une diversité d'habitats. Cette biodiversité est essentiellement constituée d'une part, d'une flore à la fois terrestre et marine, riche en espèces endémiques à vertus multiples et d'autre part, d'une faune assez diversifiée renfermant de nombreuses espèces d'envergure mondiale, telle que le coelacanthé et la roussette de Livingston.

Cet ensemble, nous l'avons vu, est menacé par des actions anthropiques diverses, telles que la déforestation, l'extraction de sable et de coraux, la collecte illégale et la surpêche par des moyens destructeurs, la pollution par les eaux usées et les déchets solides et finalement l'urbanisation côtière anarchique en raison de la prise de conscience tardive des populations sur sa précarité. En effet, le concept de diversité biologique n'est apparu dans le pays comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres pays de la planète, qu'à la suite du sommet tenu à Rio en 1992. Les conséquences de ces actions destructrices sont nombreuses et se répercutent de façon fâcheuse sur les ressources en eau, la santé, la sécurité alimentaire, les infrastructures physiques et l'activité économique d'une manière générale.

Conscient de l'importance de sa richesse en matière de biodiversité et de l'enjeu que cette dernière représente, le gouvernement comorien a fait sienne les préoccupations environnementales et inscrit son action dans le cadre de l'objectif de 2010.

C'est ainsi que, en même temps qu'il adoptait sa déclaration sur le développement durable, dont la teneur reconnaît le lien étroit qui doit exister entre le développement durable et la gestion saine des ressources naturelles, le gouvernement comorien s'est attelé à mettre en place les soubassements d'une gestion rationnelles des problématiques environnementales. Ils sont matérialisés par l'adoption de textes réglementaires, entre autre la loi cadre sur l'environnement, ainsi que l'élaboration et l'adoption de politiques et stratégies en matière de gestion de l'environnement.

Ces orientations politiques générales sont par la suite suivies par des orientations spécifiques, notamment en matière de conservation de la biodiversité, lesquelles sont matérialisées par l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action sur la conservation de la biodiversité.

La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'action, s'est traduite par l'exécution de projets et programmes dont l'objectif premier est la protection et la valorisation de la biodiversité. Des avancées notoires sont enregistrées, et l'impact des actions entreprises pour la protection de la biodiversité est réel car la mobilisation de tous les acteurs et les parties prenantes a été conséquente. Ces avancées concernent particulièrement, la consolidation des connaissances sur la biodiversité, le renforcement des capacités nationales en matière de conservation de la biodiversité ainsi que la mise en place de dispositifs opérationnels de protection des espèces les plus importantes et donc les plus menacées.

En dépit de ces efforts louables, le chemin reste encore assez étendu, car beaucoup reste à faire. Ceci est d'autant plus vrai que les freins qui s'opposent à l'exécution efficiente et optimale du plan d'action sur la conservation de la biodiversité sont nombreux, persistants et de toutes sortes : politique, institutionnel, administratif, financier, etc

Le doublement des efforts s'avère donc indispensable pour tous les acteurs. Sur le plan national, ces efforts doivent principalement aboutir à la consolidation des acquis en matière de conservation de la biodiversité mais aussi à l'amélioration et au renforcement du cadre institutionnel national pour une gestion plus efficiente, harmonisée et participative des sujets environnementaux en général, ainsi que de ceux liés à la biodiversité en particulier. Il doit par conséquent, accorder un accent fort aux aspects de coordination et d'implication active

et responsable des communautés et des autorités, jusqu'au plus haut niveau sur le plan hiérarchique.

S'agissant des partenaires, l'appui à la partie nationale pour la mobilisation des ressources financières disponibles s'avère indispensable. Cette mobilisation doit être la plus optimale possible pour permettre une large couverture des principaux domaines d'intervention et garantir une meilleure lisibilité des actions à entreprendre. Les expériences vécues avec le PRE/COI (projet régional environnement des pays de la commission de l'océan indien) et le projet « conservation de la biodiversité » constituent des démonstrations tangibles sur la nécessité de rendre conséquent les moyens de mise en œuvre. En effet les nombreuses réalisations qui en sont issues et qui constituent aujourd'hui des socles pour les nouveaux programmes, ne sont rendues possibles que grâce à la forte mobilisation de ressources dont ils ont fait l'objet. Les actions miniaturisées et d'envergure vaporeuse quoique d'une pertinence indéniable, ne peuvent à elles seules et dans le moyen terme, répondre entièrement aux attentes des parties, en matière de conservation de la biodiversité.

## Appendices

### Appendice I - Renseignements sur les Parties présentant le rapport et sur le processus utilisé pour la préparation du rapport national

#### A. Partie présentant le rapport

Partie contractante	UNION DES COMORES
<b>CORRESPONDANT NATIONAL</b>	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement chargé de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat
Nom et fonction du chargé de liaison	<b>Madame SAID ABDALLAH Nadjat</b> Conseillère Technique Point focal national de la convention sur la diversité Biologique et du Protocole de Cartagena
Adresse postale	BP: 41 Moroni Union des Comoros
Téléphone	+ 269 333 03 07 + 269 763 17 68
Fax	+ 269 763 48 90
Courriel	najat@comorestelecom.km, mchangama@yahoo.com
<b>CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)</b>	
Nom complet de l'organisme	Idem que le premier
Nom et fonction du chargé de liaison	Idem que le premier
Adresse postale	Idem que le premier
Téléphone	Idem que le premier
Fax	Idem que le premier
Courriel	Idem que le premier
<b>REMISE DU RAPPORT</b>	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	Madame SAID ABDALLAH Nadjat
Date d'envoi	<i>Juin 2009</i>

## **B. Processus de préparation du rapport national**

Les Comores, partie à la convention sur la diversité biologique ont l'obligation comme toute autre partie, d'élaborer et de soumettre des rapports nationaux, conformément aux périodes requises.

Dans le cadre de ce quatrième rapport national de la CBD, il est question de se concentrer sur : (i) les résultats et impacts des activités engagées et des mesures prises, (ii) les études de cas et les réussites obtenues, (iii) les principaux obstacles ou difficultés rencontrés dans la mise en œuvre et (iv) les mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre.

En effet, les informations au niveau national doivent : (i) fournir un aperçu de l'état, des tendances et des principales menaces sur la biodiversité, (ii) évaluer la mise en œuvre des SPANB, (iii) évaluer les progrès vers l'objectif 2010 et du Plan stratégique de la Convention, (iv) identifier les besoins et les priorités pour le futur et (v) Communiquer avec l'ensemble des acteurs en vue de les associer à la mise en œuvre.

Pour ce faire, une Coordinatrice nationale a été nommée pour assurer la coordination des activités relatives au rapport. Un comité technique sur la diversité biologique dirigé par le Secrétaire Général du Ministère a été mis en place par arrêté N°09/07/MAPEEIA du 04/01/09 pour appuyer la coordination du processus. Des consultants nationaux ont été recrutés également par un comité de sélection pour assurer la collecte de l'information, l'analyse, la synthèse et la restitution au près des parties prenantes. Des missions inter îles et des réunions techniques ont été organisées. Aussi, la démarche adoptée a fait intervenir des organismes gouvernementaux (Ministères sectorielles), des personnes ressources du Ministère, les Parties prenantes (ONG, médias, universitaires, communautés locales et autochtones, etc.), organisme internationale (PNUD) et les personnes ressources des projets en cours dans le domaine.

Le comité et les consultants nationaux ont revu et exploité les directives établies pour l'élaboration du rapport en vue d'une compréhension et vision commune. Par la suite, le travail est reparti aux consultants en fonction des chapitres. Les travaux ont été lancés lors d'une réunion technique au Ministère. Des réunions de suivi de l'état d'avancement des travaux ont été organisées périodiquement. Un premier rapport a été examiné et validé au niveau interne. Ensuite, un atelier national de validation a été organisé pour présenter ce rapport, et enfin un comité de lecture a été mis en place après l'atelier de validation pour apprécier et compléter les observations faites lors du dit atelier. Le rapport est soumis aux autorités compétentes pour appréciation avant transmission au Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

## Appendice II - Autres sources d'information

Plusieurs sources d'information ont été consultées. Il s'agit prioritairement et non exclusivement :

- Convention sur la diversité biologique
- Programme de travail sur les aires protégées de la CBD
- Rapports techniques du projet G32, Projet OCB, Projet ANCAR, etc.
- Stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité 2000
- Rapport national sur le Programme de travail sur les aires protégées de la CBD,
- Première communication nationale sur les changements climatiques
- Rapports de mémoires et des publications sur la faune et flore des Comores
- Rapports nationaux sur la convention CITES,
- Directives pour le Quatrième rapport national  
<http://www.cbd.int/reports/guidelines.shtml>
- Module de formation «Introduction aux rapports nationaux et manuel de référence»  
<https://www.cbd.int/nbsap/guidance-tools/training-modules.shtml>  
<http://www.cbd.int/reports/guidelines-nr-04.shtml>
- Exemples de chapitres ou appendices soumis par certains pays  
<http://www.cbd.int/reports/guidelines-nr-04.shtml>
- Portail consacré au Quatrième rapport national sur le site de la CDB,  
<http://www.cbd.int/nr4/>
- Site internet du CHM des Comores <http://bch-cbd.naturalsciences.be/comores/comor-fra/index.htm>

Pour plus d'information sur les sources d'information, une référence bibliographique se trouve à la fin du document

## **Appendice III - Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et du Programme de travail sur les aires protégées**

### **A. Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes**

#### **Objectif 1: Une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, comme premier pas vers une flore mondiale complète.**

Il n'existe pas encore une monographie nationale sur la diversité biologique végétale des Comores. Cependant, plusieurs études permettent de confirmer l'existence et la distinction de plusieurs groupes taxonomiques du règne végétal. Aussi, on note une estimation de 2000 espèces végétales toutes catégories confondues selon Adjanohoun et al. On ne connaît pas avec précision le nombre d'espèces pour les bryophytes, les Ptéridophytes, les Gymnospermes, les angiospermes, les dicotylédones et les monocotylédones, etc. Cependant avec la mission d'exploration de Adjanohoun en 1980, d'ailleurs très courte et d'une durée de 3 semaines, il y a eu la reconnaissance de près de 500 espèces réparties dans 106 familles et 350 genres. Une centaine d'espèces au cours de cette mission sont restées indéterminées.

Ces listes ne sont pas exhaustives. Il existerait des espèces végétales non encore déterminées. Malgré la réalisation de quelques études d'inventaires parcellaires, les résultats ne sont pas centralisés en vue d'une liste nationale complète. Dans cet ordre se trouvent des inventaires réalisés par des missions ponctuelles de travail sur le terrain et des étudiants en fin d'études (ingénieur et thèse). Actuellement, plusieurs projets ont initié un travail non négligeable sur les inventaires forestiers, la cartographie sur la répartition de ces espèces. L'université des Comores, en collaboration avec le CNDRS est entrain de mettre en place un laboratoire pour un herbier de référence nationale.

#### **Objectif 2: Une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international.**

Les études déjà réalisées ont permis de produire des premières listes sur les espèces végétales. Ces espèces se trouvent concentrées dans les forêts naturelles des Comores, ainsi que dans d'autres milieux à l'échelle nationale. Trois de ces forêts (un site par île de l'Union des Comores) sont considérées comme étant des zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestre. Ces zones ont fait l'objet des études d'impacts socio économiques et biophysiques en cours de validation. Deux réserves communautaires et un jardin botanique sont en cours de création au niveau de la forêt du Karthala ; une des zones susmentionnée. Une réserve communautaire est également en cours de création dans la forêt de Moya sur l'île d'Anjouan. Des plans de développement durable au niveau de chaque village riverain de ces trois zones prioritaires de conservation de la biodiversité terrestres, sont en cours d'élaboration et un plan global de développement durable pour chaque zone est également prévu dans le cadre des activités en cours. Aussi, des plans d'aménagement sont envisagés dans chaque site.

#### **Objectif 3: L'élaboration de modèles, accompagnés de protocoles, pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, prenant appui sur la recherche et les expériences pratiques.**

Non

#### **Objectif 4: 10 % au moins de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.**

Un projet d'appui au programme forestier national est en cours d'exécution et il vise entre autres actions majeures, la réalisation d'un diagnostic forestier, la réactualisation de la

politique forestière national ainsi que l'élaboration d'un plan d'aménagements intégré en passant par une éducation et sensibilisation de la population rurale et urbaine.

En plus, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement prendra en compte la notion de gestion durable des terres à travers le projet de développement des capacités en gestion durable pour les terres agricoles et forestières.

**Objectif 5: La protection de 50 % des zones les plus importantes pour la diversité végétale est assurée.**

A travers différents programmes de développement qui prennent en compte la gestion et l'aménagement des zones forestières, des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sont menés auprès des communautés ainsi que des programmes de formation accès sur la protection des zones retenues.

**Objectif 6: 30 % au moins des terres productives sont gérés d'une manière compatible avec la conservation de la diversité végétale**

Par rapport à cet objectif, les options d'intensification de la production agricole préconisées par les programmes en vigueur intègrent la gestion du capital productif (les terres) de manière durable permettant une meilleure conservation de la diversité végétale.

**Objectif 7: 60 % des espèces menacées sont conservés in situ.**

A l'échelle nationale, nous pouvons avancer que plus de 60 % des espèces menacées sont conservés *in situ*.

**Objectif 8: 60 % des espèces végétales menacées sont conservés dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, 10 % d'entre elles étant inclus dans des programmes de récupération et de restauration.**

Aucune espèce végétale menacée n'est conservée dans des collections ex situ aux Comores

**Objectif 9: 70 % de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales ayant une valeur socio-économique sont conservés, et les connaissances locales et autochtones associées sont préservées.**

Aux Comores, quoiqu'il n'existe pas des banques de gènes dans lesquelles sont stockées des génomes de plantes cultivées, il y a lieu de souligner que la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales ayant une valeur socio-économique sont conservés *in situ*. Cependant, les connaissances locales et autochtones associées ne sont pas connues et encore moins préservées et valorisées par les générations actuelles.

**Objectif 10: Les plans de gestion d'au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés sont mis en place.**

Une étude sur les plantes ligneuses envahissante dans l'archipel des Comores a été réalisée avec l'appui de la FAO

**Objectif 11: Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.**

Des efforts ont été fournis pour la réglementation de l'exportation et du commerce de la flore ainsi que le renforcement des capacités nationales en matière de gestion de la flore sauvage par l'introduction des modules de formation dans les programmes universitaires.

**Objectif 12: 30 % des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable.**

Comme progrès accomplis, on peut noter les actions initiées en faveur de la promotion et la gestion des produits des rentes ainsi que la mise en valeur des huiles essentielles.

**Objectif 13: L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales associées, sur lesquelles reposent les moyens de subsistances durables, la sécurité alimentaire et les soins médicaux, est stoppé.**

Un inventaire des plantes médicinales a été réalisé et des plans pour la conservation des forêts ont été réalisés.

**Objectif 14: L'importance de la diversité végétale et de la nécessité de la préserver est intégrée dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.**

Plusieurs projets et ONG environnementales mènent des actions de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur l'importance de préserver la diversité végétale.

**Objectif 15: Le nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés dans le domaine de la conservation des plantes est accru, selon les besoins des pays, aux fins d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie.**

Plusieurs communautés locales ont bénéficié des formations en lien avec la conservation ; notamment le DRS, la production des plants (pépinières). Un vaste chantier est en cours pour le renforcement des capacités de gestion de terres et des ressources naturelles.

**Objectif 16: De nouveaux réseaux pour la conservation des plantes sont créés et les réseaux d'ores et déjà existant sont améliorés, aux niveaux national, régional et international.**

Il existe des ONG et associations nationales consacrées bénévolement à la conservation des plantes. Ces ONG et associations sont motivées et associées aux projets dévoués dans ce domaine.

## B. Progrès accomplis pour parvenir aux objectifs du Programme de travail sur les aires protégées

<b>Elément 1. du Programme :</b> <b>Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées.</b>	<b>Degré de réalisation</b>	<b>Priorité</b>	<b>Progrès accomplis et/ou observation</b>
<b>But 1.1 Etablir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'AP afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale</b>			
<b>Objectif : D'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, mettre en place un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux de grande envergure , représentatifs et bien gérés, afin de contribuer à satisfaire i) l'objectif du plan stratégique pour la Convention et du Sommet mondial pour le développement durable consistant à réduire sensiblement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010, ii) les Objectifs du Millénaire pour le développement – en particulier l'objectif 7 sur l'environnement durable, et iii) les objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes.</b>			
<b>Activités suggérées aux Parties</b>			
1.1.1 Etablir d'ici 2006 à l'échelle nationale et régionale, des objectifs et indicateurs adaptés et assortis de délais précis pour les AP	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- 6 sites ont été retenus comme zones potentielles pour les aires protégées aux Comores dont une aire protégée marine créée en 2001 - Trois réserves communautaires sont prévues
1.1.2 Prendre en urgence d'ici 2006 : des mesures pour établir ou élargir des AP dans les zones naturelles intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables dans les zones hautement menacées ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées dans le cadre des priorités nationales et en tenant compte de la nécessité de préserver les espèces migratrices	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- La mise en œuvre des activités retenues à l'échelle nationale dans le cadre du PoWPA prend en compte cet aspect dans la période 2009-2010. il s'agit des sites pilotes en tant que réserves communautaires en zone forestière.
1.1.3 Prendre de toute urgence d'ici 2006 pour les zones terrestres et d'ici 2008 pour les zones marines, des mesures propres à corriger la sous – représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes eaux intérieures eaux marines et intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'AP, en tenant compte des écosystèmes marins qui ne relèvent d'aucune juridiction nationale selon le droit international en vigueur, et dans les écosystèmes des eaux intérieures qui s'étendent sur plusieurs pays.			- L'aire protégée marine (Parc Marin de Mohéli) et le lac Boudouni font parti de systèmes nationaux d'aires protégées - le lac Boudouni est placé parmi les sites Ramsar
1.1.4 Effectuer d'ici 2006, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes des examens nationaux des modes de conservation possibles existants et de leur pertinence avec la conservation de la DB y compris les modèles novateurs de gouvernance des AP qui doivent être reconnus et promus : AP dirigées par des organismes publics à plusieurs échelons, AP en co-gestion, AP privées, AP conservées par les communautés autochtones et locales.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- L'aire protégée marine PMM est mise en place selon un processus participatif qui a impliqué les communautés locales et les institutions locales. L'aire protégée est cogérée entre l'Etat et les communautés locales - Un Comité de gestion du PMM est mis en place, - Les réserves communautaires en cours de créations est l'œuvre de toutes les partie prenantes avec une place importante pour les communautés riveraines.
1.1.5 Achever d'ici 2006 : une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'AP à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent effectivement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire. L'analyse des lacunes devrait tenir compte de l'Annexe 1 de la Convention sur la DB	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Une évaluation a été faite pour le Parc Marin de Mohéli

et d'autres critères utiles tels que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la DB, les exigences de taille minimale et de viabilité, les besoins de migration des espèces, les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes.			
1.1.6 Désigner d'ici 2009, les aires protégées identifiées à la suite de l'analyse des lacunes (y compris des limites et des cartes précises) et achever, d'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'AP complets et écologiquement représentatifs.	Réalisation moyenne		- Les sites terrestres et marins identifiés pour les AP ont été retenus suite à des études préliminaires non basées sur des précisions de limites et de cartes
1.1.7 Encourager la création d'AP qui bénéficient aux communautés autochtones et locales et qui respectent, préservent et conservent leurs connaissances traditionnelles, conformément à l'article 8j et aux dispositions connexes.	Réalisation moyenne		- le projet OCB prépare les communautés locales riverains des sites potentiels pour les AP terrestres (forêt Karthala, forêt Ntringui et forêt Mledjelé) en les formant et en les dotant des outils de gestion et des activités génératrices de revenu,  - le projet SGP appui les communautés des zones prioritaires de conservation par des activités de substitution et/ou génératrices de revenu,  - le PNDHD compte mettre en œuvre un plan de gestion intégré des écosystèmes et d'identification d'AP avec la participation active des communautés autochtones.
<b>But 1.2 Intégrer les AP dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction écologique</b>			
<b>Objectif : Intégrer, d'ici 2015, toutes les AP dans les systèmes de paysages terrestres et marins plus vastes et dans les secteurs pertinents, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte de la connectivité écologique et, s'il y a lieu, du concept de réseaux écologiques dans des paysages plus vastes</b>			
1.2.1 Evaluer d'ici 2006, les expériences menées et les leçons tirées des efforts déployés aux niveaux national et infranational pour intégrer les AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes et dans les stratégies et plans sectoriels tels que la stratégie de réduction de la pauvreté.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Il n'existe pas de délimitation physique établie pour les sites. Cependant, une cartographie participative est en cours d'élaboration au niveau des zones forestières,
1.2.2 Identifier et mettre en œuvre, d'ici 2008, des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	Réalisation moyenne		-Les études de base pour faciliter les délimitations ne sont pas réalisées  -la loi cadre relative à l'environnement prône pour la création d'aires protégées à l'échelle nationale et une stratégie nationale et un plan d'action sur la diversité ont été développés
1.2.3 Intégrer les systèmes régionaux, nationaux et infranationaux d'AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes, notamment en établissant et en général des réseaux écologiques, des corridors écologiques ou des zones tampons, selon qu'il conviendra, pour maintenir les processus écologiques, en tenant compte des besoins des espèces migratrices.	Réalisation faible		Les études de base pour faciliter les délimitations ne sont pas réalisées
1.2.4 Mettre en place des instruments de connectivité, par exemple des couloirs écologiques reliant entre elles les AP, quand c'est nécessaire ou souhaitable selon les priorités nationales en matière de conservation de la DB.	Réalisation faible		-Les sites retenus pour des éventuelles aires protégées sont situés dans des zones non adjacentes, excepté sur l'île de Mohéli (PMM et le bassin versant)
1.2.5 Restaurer les habitats et les écosystèmes dégradés, s'il y a lieu, comme contribution à la formation de réseaux écologiques, de corridors écologiques ou de zones tampons.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Il y a eu des initiatives pilotes et locales de reboisement et sont en cours à travers plusieurs projets (OCB, SGP, PNDHD, GDT)
<b>But 1.3 Créer et renforcer les réseaux régionaux, les AP Transfrontalières et la collaboration entre les AP avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales</b>			
<b>Objectif : Mettre en place et renforcer, d'ici 2010 / 2012 les AP Transfrontalières, d'autres formes de collaboration entre les AP avoisinantes, de part et d'autre des frontières nationales et les réseaux régionaux,</b>			

<b>afin d'intensifier la conservation et l'utilisation durable de la DB, en appliquant l'approche par écosystèmes et en améliorant la coopération internationale.</b>			
1.3.1 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents en vue de créer des réseaux régionaux d'AP, en particulier dans les zones désignées comme prioritaires en matière de conservation (par exemple les écosystèmes des récifs coralliens, les grands bassins fluviaux, les écosystèmes de montagne, les grands massifs forestiers résiduels et les habitats essentiels d'espèces menacées), et créer des mécanismes multinationaux de coordination, selon qu'il conviendra, propres à soutenir la mise en place et la gestion efficace de ces réseaux à long terme.	Réalisation moyenne		-Un réseau régional récif est créé au niveau de l'océan indien avec la désignation d'un point focal national
1.3.2 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents, par l'entremise du processus de consultation informel des Nations Unies sur le droit de la mer (UNICPOLOS), en vue de créer et de gérer des AP dans d'autres zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, en respectant le droit international, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en se fondant sur des informations scientifiques.	Aucune Réalisation		
1.3.3 Créer, quand il y a lieu, de nouvelles AP Transfrontalières en collaboration avec les Parties et pays voisins, et renforcer la gestion collaborative efficace des AP transfrontalières existantes.	Réalisation faible		-des négociations ont été entamées avec les Seychelles en vue de la délimitation des frontières maritimes
1.3.4 Promouvoir la collaboration entre les AP situées de part et d'autre des frontières nationales.	Réalisation faible		-échanges ont eu lieu entre Maurice et l'île de la Réunion dans le cadre du réseau récif
<b>But 1.4 : Améliorer considérablement la planification et la gestion des AP à l'échelle des sites</b>			
<b>Objectif : Mettre en place une gestion efficace de toutes les AP, d'ici 2012, en s'appuyant sur des processus participatifs et scientifiques de planification des sites qui comprennent des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de DB, en se fondant sur les méthodologies existantes et sur un plan de gestion à long terme associant activement les parties prenantes.</b>			
1.4.1 Elaborer un processus hautement participatif, associant les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées, dans le cadre de la planification à l'échelle du site, conformément à l'approche par écosystème, et utiliser les données socio-économiques et écologiques pertinentes pour développer les processus de planifications efficaces.	Réalisation moyenne		-Le projet biodiversité qui a mis en place le PMM et le projet « OCB » qui œuvre dans les zones prioritaires de conservation destinées à devenir des AP ont adopté l'approche hautement participative incluant les communautés locales et les parties prenantes. Un plan d'aménagement a été développé au niveau du parc marin de Mohéli et des plans de développement durables sont en cours d'élaboration dans les villages des sites forestiers retenus pour les AP, - le PNDHD sur la base des études socioéconomiques réalisées dans ces zones d'intervention à élaborer sur la base d'une approche participative des plans d'aménagements et de gestion des zones forestières.
1.4.2 Déterminer pour les sites des objectifs mesurables de conservation de la DB en s'inspirant de critères définis à l'Annexe 1 de la Convention sur le DB et d'autres critères pertinents.	Réalisation faible		-Plan d'exploitation des ressources naturelles dans la zone du PMM, -Dans le cadre de la mise en œuvre des PAGTs élaborés par le PNDHD, des plans de suivi environnemental seront exécutés.
1.4.3 Inclure dans le processus de planification des sites une analyse de la contribution possible des AP à la conservation et à l'utilisation durable de la DB, aux niveaux local et régional, ainsi qu'une analyse des menaces et des moyens de les contrer.	Réalisation faible		-Les capacités techniques sont limitées
1.4.4 Elaborer ou actualiser, selon le cas, mais avant 2012, des plans de gestion des AP basés sur le processus ci-dessus, afin de mieux réaliser les trois objectifs de la Convention	Réalisation faible		-Pan d'affaire PMM -Elaboration des plans de développement durables dans les villages riverains des sites potentiels pour les AP
1.4.5 Intégrer les mesures d'adaptation aux	Réalisation		-Prise en compte dans le PANA et dans les

changements climatiques à la planification des AP, aux stratégies de gestion et à la conception des systèmes d'AP.	moyenne		communications nationales sur les changements climatiques
1.4.6 Veiller à ce que les AP soient gérées de manière efficace, par un personnel bien formé et compétent, convenablement et suffisamment équipé et soutenu pour s'acquitter de ses fonctions essentielles en matière de gestion et de conservation des AP.	Réalisation moyenne		-La gestion du PMM est sous la responsabilité de l'équipe du PMM appuyée par un comité de gestion et des écogardes communautaires,  -Un plan de formation est en cours de mise en œuvre dans les zones potentiels pour les AP et un système permanent de formation des communautés et des gestionnaires des aires protégées sera mis en place à travers le projet PoWPA.
<b>But 1.5 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les AP</b>			
<b>Objectif : S'assurer que, d'ici 2010, des mécanismes permettant d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les AP sont en place.</b>			
1.5.1 Soumettre sans délai, le cas échéant, tout plan ou projet susceptible d'avoir des effets sur les AP à des études stratégiques d'impact sur l'environnement, et assurer à cette fin la circulation rapide d'informations entre toutes les parties concernées, en tenant compte de la décision VI/7 A de la Conférence des Parties relative aux directives pour l'intégration des questions relatives à la DB dans la législation et / ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation environnementale stratégique.	Réalisation moyenne		-Capacités de réaliser, de superviser et de valider des études d'impact,  -Capacités en évaluation environnementale,  -Loi-cadre relative à l'environnement,  - Décret d'application sur les études d'impact environnemental (EIE),  -Comité national de validation sur les EIE Mais Absence de structures organisées pour la réalisation et l'évaluation des EIE
1.5.2 Elaborer d'ici 2010, des approches nationales visant les mesures de responsabilité et de réparation, intégrant le principe pollueur-payeur ou d'autres mécanismes adaptés en cas de dommages occasionné aux AP.	Réalisation faible		-des mesures de taxation intégrant le principe pollueur-payeur sont en vigueur en ce qui concerne la pollution par le gasoil.
1.5.3 Etablir et mettre en œuvre des mesures destinées à restaurer et réhabiliter l'intégrité écologique des AP.	Réalisation faible		-les efforts déployés au niveau de la mise en place du PPM et du réseau récif consistés à réhabiliter leur intégrité écologique
1.5.4 Prendre des mesures pour limiter les risques que font peser les espèces exotiques envahissantes dans les AP.	Réalisation faible		-Une étude sur les plantes ligneuses envahissantes a été réalisée avec l'appui de la FAO
1.5.5 Evaluer les principales menaces qui pèsent sur les AP et élaborer et mettre en œuvre des stratégies propres à les prévenir ou à les atténuer.	Réalisation moyenne		-Les menaces qui pèsent sur les aires protégées ont été évaluées (PMM, Karthala) et des mesures d'atténuation ont été proposées.
1.5.6 Formuler des politiques, améliorer la gouvernance et assurer le respect de mesures urgentes susceptibles de mettre fin à l'exploitation illicite des ressources situées dans les AP, et renforcer la coopération internationale et régionales en vue d'éliminer le commerce illicite de ces ressources, en tenant compte de l'utilisation durable et coutumière des ressources par les communautés autochtones et locales, conformément à l'article 10 c de la Convention.	Réalisation faible		- Plan d'action pour la protection de la tortue marine et la chauve souris Livingstone ont été élaborées,  -Elaboration d'un plan de gestion et d'exploitation des espèces,  -Adoption d'une liste d'espèces intégralement protégée,  -Réglementation de la faune et de la flore
<b>Elément 2. du Programme : Gouvernance, participation, équité et partage des avantages</b>			
<b>But 2.1 : Promouvoir l'équité et le partage des avantages</b>			
<b>Objectif : Etablir d'ici 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion des AP.</b>			
2.1.1 Evaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques et socioculturels de la création et du maintien des AP, en particulier pour les communautés autochtones et locales, et	Réalisation faible		-Il n'existe aucune étude réalisée sur les coûts, les avantages et les impacts économiques et socioculturels de la création et du maintien du PMM

ajuster les politiques afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs et, selon qu'il conviendra, compenser les coûts et partager équitablement les avantages, dans le respect des lois nationales.			
2.1.2 Reconnaître et promouvoir un large éventail d'option de gouvernance des aires protégées, en fonction des possibilités qu'elles offrent d'atteindre les objectifs de conservation de la diversité biologique de la convention, ce qui peut comprendre les aires préservées par les communautés autochtones et locales ou les réserves naturelles privées. La promotion de ces aires devrait se faire par le biais de mécanismes juridiques, politiques, financiers, et communautaires.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	-PMM géré par des accords de cogestion avec les communautés locales de la zone du parc
2.1.3 Mettre en place, en associant pleinement les communautés autochtones et locales, des politiques et des mécanismes institutionnels propres à faciliter la reconnaissance juridique et la gestion efficace des aires préservées par les communautés autochtones et locales, d'une manière qui soit conforme aux objectifs de conservation de la DB et des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales.	Réalisation moyenne		-PMM géré par des accords de cogestion avec les communautés locales de la zone du parc
2.1.4 Utiliser les avantages sociaux et économiques générés par les aires protégées pour atténuer la pauvreté, conformément aux objectifs de gestion des aires protégées	Réalisation faible		- Aucune étude n'est réalisée pour évaluer le niveau d'utilisation des avantages générés par le PMM
2.1.5 Associer les communautés autochtones et locales et les parties prenantes à la planification et la gestion participatives, rappelant les principes de l'approche par écosystème	Réalisation moyenne		- Un comité de gestion du PMM qui a à son sein des représentants des communautés a été mise en place, et un plan d'aménagement du PMM d'une manière participative a été élaboré
2.1.6 Adopter des politiques nationales sur l'accès aux ressources génétiques à l'intérieur des aires protégées et sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ou renforcer ces politiques, en se fondant sur les Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation	Réalisation faible		-Pas de progrès
<b>But 2.2 : Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes</b>			
<b>Objectif : Assurer d'ici 2008, la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des AP existantes et à la création et la gestion des nouvelles AP.</b>			
2.2.1 Effectuer des évaluations participatives, à l'échelle nationale, de la situation, des besoins et des mécanismes contextuels pour la participation des parties prenantes, en assurant l'équité entre hommes et femmes et l'équité sociale, aux politiques et à la gestion des aires protégées, au niveau de la politique nationale, des systèmes d'aires protégées et des différents sites.	Réalisation moyenne		-Le PMM est géré par des accords de cogestion qui impliquent toutes les couches sociales des communautés  -Les femmes sont impliquées beaucoup plus lors des formations
2.2.2 Mettre en œuvre des plans et des initiatives précis visant à favoriser la participation des communautés autochtones et locales, dans le respect de leur droits et en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, et des parties prenantes à tous les niveaux de planification, de création, de gouvernance et de gestion des aires protégées, en mettant l'accent sur la détermination et l'élimination des obstacles à une participation adéquate.	Réalisation faible		-des accords de cogestion sont élaborés au niveau des PPM et des plans d'aménagements des zones forestières sont aussi élaborés en commun accord avec les communautés locales.
2.2.3 Soutenir les initiatives d'évaluation participatives au sein des parties prenantes afin d'identifier et d'exploiter toute la richesse des connaissances, des compétences, des ressources et des institutions utiles à la conservation qui	Réalisation faible		- Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDHD, des associations villageoises de développement sont mise en place et appuyées pour l'élaboration des Plans de Développement Locaux ?

existent dans la société.			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des comités de développement durable par le projet OCB ,</li> <li>- Etudes d'impacts socio économiques et biophysiques dans les zones de potentielles terrestres de création d'aires protégées sont en cours de validation par le projet OCB</li> </ul>
2.2.4 Promouvoir un contexte propice (législation, politiques, capacités et ressources) à la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes à la prise des décisions, et au développement de leur capacités et possibilités de créer et de gérer les aires protégées, y compris les aires protégées privées et préservées par les communautés	Réalisation faible		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accords de cogestion du PPM,</li> <li>-Plan d'aménagements des zones forestières par le PNDHD, OCB</li> <li>-Renforcement institutionnel des communautés par PNDHD, OCB, PoWPA</li> </ul>
2.2.5 Veiller à ce que le déplacement des communautés autochtones nécessité par la création ou la gestion des aires protégées se fasse toujours avec leur consentement préalable donné en connaissance de cause, conformément aux lois nationales et obligations internationales	Réalisation faible		-Ce cas ne s'est pas encore présenté
<b>Elément 3. du Programme : Activités habilitantes</b>			
<b>But 3.1 Mettre en œuvre des réformes politiques, institutionnelles et socio – économiques propres à fournir un environnement favorable aux AP</b>			
<b>Objectif : Examiner et réviser, d'ici 2008, les politiques, notamment l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un environnement favorable à la création et la gestion plus efficace des AP et des systèmes d'AP.</b>			
3.1.1 Identifier d'ici 2006, les lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et à la gestion efficace des aires protégées et traiter adéquatement, d'ici 2009, ces lacunes.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi cadre relative à l'environnement élaborée n'est pas très effective en l'absence de nombreux décret d'application,</li> <li>- Décret de création du PMM n'est pas mis en œuvre avec toutes ses mesures restrictives,</li> <li>-le comité de gestion du PMM de Mohéli, unique aire protégée n'est pas suffisamment outillé techniquement et financièrement pour assurer une bonne gestion du parc,</li> <li>-Un plan d'affaire du PMM est cours de finalisation,</li> <li>-les besoins en renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées sont identifiés</li> <li>- un programme permanent de formation des gestionnaires des aires protégées est en cours "</li> </ul>
3.1.2 Effectuer des évaluations à l'échelon national des contributions aux aires protégées, jugeant appropriés les services environnementaux à l'économie et à la culture du pays, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national ; intégrer l'utilisation d'outils d'évaluation économique et de comptabilisation des ressources naturelles aux processus de planification nationale afin d'identifier les avantages économiques directs et indirects fournis par les aires protégées et ainsi que les bénéficiaires de ces avantages.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance de spécialistes en la matière.</li> <li>-Il y a lieu de mettre en place un système d'évaluation interne et externe systématique des activités menées sur les aires protégées notamment de leur impact sur l'économie locale et nationale</li> </ul>
3.1.3 Harmoniser les politiques sectorielles et les législations afin de veiller à ce qu'elles soutiennent la conservation et la gestion efficaces des systèmes d'aires protégées.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	-Un projet en cours met en place une Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) qui aurait entre autres activités de veiller à l'harmonisation des politiques sectorielles pour le développement durable
3.1.4 Examiner les principes de gouvernance, tels	Réalisation	Immédiat	-Des projets en cours ont adopté la

que la prééminence du droit, la décentralisation, les mécanismes de prise de décision participative et les institutions et procédures de résolution équitable des conflits.	faible	(IM) 2009-2010	démarche participative dans la gestion des ressources naturelles dans les zones potentielles de création des aires protégées. Les aspects de gestion de conflit sont pris en considération dans les travaux de terrain.
3.1.5 Identifier et éliminer les mesures d'incitation à effets pervers et les incohérences dans les politiques sectorielles susceptibles d'accroître la pression sur les AP, ou prendre des mesures propres à atténuer ces effets pervers. Dans la mesure du possible, les réorienter en incitations positives pour la conservation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Existence d'un décret sur l'étude d'impact environnemental susceptible de réduire les incohérences dans les politiques sectorielles.
3.1.6 Identifier et créer des mesures incitatives positives qui soutiennent l'intégrité et le maintien des AP, ainsi que la participation des communautés autochtones et locales et d'autres acteurs à la conservation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Dans le cadre de la mise en œuvre du programme PNUD/FEM (SGP), des mesures incitatives sont proposées aux communautés locales en vue de renforcer leur participation active aux mesures de conservation des sites à protégées situés dans leurs zones. Parmi ces mesures incitatives, on peut citer le cas de financement d'activités alternatives à l'exploitation non durable des ressources naturelles.
3.1.7 Adopter des cadres juridiques correspondant spécifiquement aux systèmes nationaux, régionaux et infranationaux d'AP de pays.	Réalisation faible		-La loi cadre relative à l'environnement élaborée - Décret de création du PMM
3.1.8 Développer des mécanismes d'incitation et des cadres institutionnels et législatifs pour soutenir la création d'un ensemble d'AP qui réalisent les objectifs de conservation en matière de DB, y compris sur des terres et des réserves privées s'il y a lieu.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Loi cadre de l'environnement qui incite la création d'aires protégées, - Mécanismes d'incitation à la création d'aires protégées sont développés par des projets et programmes de développement (projet OCB, PNDHD, PoWPA), - Des études ont été réalisées pour la mise en place d'un réseau d'aires protégées, - Les procédures de mise en place du fond judiciaire sont initiées.
3.1.9 Identifier et favoriser les potentialités économiques et la création de marchés aux niveaux local, national et international pour les biens et services procurés par les AP ou dépendant des services écologiques fournis par les AP, conformément aux objectifs relatifs aux AP, et promouvoir le partage équitable des avantages.	Réalisation faible		- Aucune étude n'est réalisée sur les marchés potentiels
3.1.10 Développer les mécanismes nécessaires afin que les institutions responsables de la conservation de la DB aux niveaux national, régional et local réalisent une durabilité institutionnelle et financière.	Réalisation faible		- Au niveau du PPM, l'élaboration des accords de cogestion renforce la capacité technique et institutionnelle des communautés locales en matière de conservation de la diversité biologique
3.1.11 Coopérer avec les pays voisins pour créer un environnement favorable aux AP Transfrontalières et d'autres approches similaires, notamment les réseaux régionaux.	Réalisation faible		- Pour les réseaux régionaux, il existe au niveau de la COI, un réseau récif qui développe des actions de protection et de conservation récif au niveau de chaque pays, et par rapport aux AP transfrontalières, des travaux de délimitation des frontières maritimes avec les Seychelles ont été entamés
<b>But 3.2 Renforcer les capacités pour la planification, la création et la gestion des AP</b>			
<b>Objectif : Mettre en œuvre d'ici 2010, des initiatives et programmes globaux de renforcement des capacités afin de développer les connaissances et les compétences au niveau individuel, communautaire et institutionnel, en mettant l'accent sur l'équité sociale.</b>			
3.2.1 Compiler ou développer, d'ici 2006, des évaluations nationales des capacités relatives aux AP, et élaborer des programmes de renforcement des capacités à partir de ces évaluations, y compris la création de programmes	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Réalisation de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement, - Avec le projet PoWPA et le PNDHD en cours, des programme permanent

d'enseignement, de ressources et de programmes pour l'organisation régulière de formations à la gestion des AP.			de formation pour les gestionnaires des aires protégées sont prévus.
3.2.2 Mettre en place des mécanismes efficaces permettant de documenter le savoir et les expériences actuels en matière de gestion des AP, dont le savoir autochtone / traditionnel conformément à l'article 8 j et aux dispositions connexes, et identifier les lacunes liées aux connaissances et aux compétences.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des CHM, d'un département SIG,...</li> <li>- Création d'un site internet au niveau du PNDHD et projet de mise en place d'un autre site au niveau du projet OCB,</li> <li>- Mise en place du centre de bases de données régional NCCHM</li> </ul>
3.2.3 Créer des mécanismes pour échanger des enseignements tirés, des informations et des expériences de renforcement des capacités entre les pays, en collaboration avec les mécanismes d'échanges et les organisations concernées.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des CHM, SIG,</li> <li>- Mise en place du centre de bases de données régional NCCHM.</li> </ul>
3.2.4 Renforcer les capacités des institutions à mettre en place une collaboration intersectorielle pour la gestion des AP aux niveaux local, national et régional.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins évalués lors de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement au niveau systémique, institutionnel et individuel</li> </ul>
3.2.5 Renforcer les capacités des institutions chargées des AP à mettre en place un financement soutenu par le biais d'incitations fiscales, de services environnementaux et d'autres instruments.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins évalués lors de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement au niveau systémique, institutionnel et individuel</li> </ul>
<b>But 3.3 Elaborer, appliquer et transférer les technologies adaptées aux AP</b>			
<b>Objectif : Elaborer, valider et transférer d'ici 2010, des technologies adaptées et des approches novatrices pour une gestion efficace des AP, en tenant compte des décisions de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique.</b>			
3.3.1 Documenter les technologies adaptées à la conservation et à l'utilisation durable de la DB des AP et à la gestion des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informations sont disponibles au niveau du département SIG, et du NCCHM,</li> </ul>
3.3.2 Entreprendre une évaluation des besoins des technologies pertinentes pour la gestion des AP impliquant tous les acteurs, telles que les communautés locales et autochtones, les instituts de recherche, les ONG et le secteur privé.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évaluation préliminaire des besoins technologique pour la gestion du PPM a été réalisée</li> </ul>
3.3.3 Encourager le développement et l'utilisation de technologies appropriées, y compris les technologies des communautés autochtones et locales avec leur participation, leur approbation et leur implication conformément à l'Article 8 j et aux dispositions connexes, pour la réhabilitation et la restauration de l'habitat, la cartographie des ressources, l'inventaire biologique, l'évaluation rapide de la DB, la surveillance, la conservation <i>in situ et ex situ</i> , l'utilisation durable, etc.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une cartographie participative est réalisée dans les sites forestiers potentiels pour les aires protégées aux Comores,</li> <li>- Des inventaires forestiers sont prévus ainsi que dans trois réserves communautaires</li> </ul>
3.3.4 Créer un environnement favorable au transfert de technologies conformément à la Décision VII/29 de la Conférence des Parties sur le transfert des technologies et de la coopération technique afin d'améliorer la gestion des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existante d'une institution recherche pour le transfert de technologie (INRAPE), et d'autres centres d'échanges (SIG, NCCHM, CHM,...)</li> </ul>
3.3.5 Intensifier le transfert de technologies et la coopération technique afin d'améliorer la gestion des AP.	Réalisation faible		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations dans le cadre du réseau récif et du PPM ont été réalisées</li> </ul>
<b>But 3.4 : Assurer la viabilité financière des AP et des systèmes d'AP nationaux et régionaux</b>			
<b>Objectif : Obtenir, d'ici 2008, les ressources financières, techniques et autres suffisantes, d'origine nationale et internationale, pour défrayer les coûts relatifs à la mise en œuvre et à la gestion efficace des systèmes nationaux et régionaux d'AP, afin notamment de satisfaire les besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits Etats insulaires en développement.</b>			
3.4.1 Effectuer, d'ici 2005, une étude à l'échelle nationale de l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et des besoins financiers liés au réseau national d'AP et identifier les options permettant de satisfaire ces besoins, avec un financement composé d'un mélange de ressources nationales et internationales, et inclure toute la diversité d'instruments de financement possibles, tels le financement public, les échanges de dettes pour la nature,	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'affaire du parc marin de Mohéli est en cours de réalisation,</li> <li>- Des mécanismes pour la mise en place d'un fond fiduciaire sont initiés,</li> <li>- Un décret de création d'un fond pour l'environnement est en vigueur</li> </ul>

l'élimination des mesures d'incitation et des subventions ayant des effets pervers, le financement privé, les taxes et redevances pour l'utilisation des services écologiques.			
3.4.2 Elaborer et commencer à mettre en œuvre, d'ici 2008, des plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'AP, y compris des mesures réglementaires, législatives, politiques, institutionnelles et autres.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Les mécanismes d'application du décret sur l'environnement ne sont pas encore opérationnels
3.4.3 Appuyer et poursuivre l'établissement de programmes de financements internationaux visant à soutenir la mise en œuvre de systèmes nationaux et régionaux d'AP dans les pays en développement, les pays en transition vers une économie de marché et les petits Etats insulaires en développement.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Les programmes de financement FEM dans le cadre des SGP sont fonctionnels
3.4.4 Collaborer avec d'autres pays pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de financement durables pour les systèmes régionaux et internationaux d'AP.	Réalisation faible	Court terme	- Existence d'une collaboration au niveau des pays de la COI pour la recherche de financement durable dans le cas du réseau récif
3.4.5 Fournir régulièrement des informations sur le financement d'AP aux institutions et mécanismes pertinents, notamment dans les futurs rapports nationaux remis au titre de la Convention sur la DB, et aux bases de données mondiales sur les AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Les questions liées au financement de la diversité biologique en générale et aux aires protégées en particulier sont toujours évoquées dans les rapports nationaux
3.4.6 Encourager l'intégration des AP dans les stratégies de développement et de financement et les programmes de coopération en matière de développement nationaux et, s'il y a lieu, régionaux.	Réalisation faible		- En matière de coopération, les programmes liés au développement d'aires protégées sont exécutés par les conventions (CDB, Ramsar) et par la coopération régionale COI (réseau récif)
<b>But 3.5 : Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.</b>			
<b>Objectif : Accroître considérablement, d'ici 2008, la sensibilisation du public et les connaissances concernant l'importance et les avantages des AP.</b>			
3.5.1 Elaborer ou renforcer les stratégies et les programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant l'importance des AP sur le plan de leur rôle dans la conservation de la DB et du développement socio – économique, en collaboration étroite avec l'initiative de communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA) et au titre de la Convention sur la DB, destinés à tous les acteurs.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Réalisation de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement - Un programme de formation spécifique pour les gestionnaires des aires protégées est en cours d'élaboration
3.5.2 Identifier des thèmes centraux pour des programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication pertinents pour les AP, notamment leur contribution à l'économie et à la culture, afin d'obtenir des résultats finaux spécifiques, tels que les suites données par des utilisateurs des ressources et d'autres acteurs, ou une compréhension accrue des connaissances scientifiques par les communautés autochtones et les responsables politiques, ainsi que les besoins, priorités et valeurs des connaissances, innovations et pratiques de communautés autochtones et locales, par les Gouvernements, les ONG et d'autres parties prenantes.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Certains thèmes d'éducation, de sensibilisation et de communication sur la conservation sont connus, - D'autres thèmes seront identifiés pour permettre de consolider le programme permanent de formation des gestionnaires des aires protégées
3.5.3 Renforcer et, s'il y a lieu, créer des mécanismes d'information à l'intention des groupes cibles tels que le secteur privé, les responsables politiques, les institutions de développement, les organisations communautaires, la jeunesse, les médias et le grand public.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des initiatives dans ce sens sont lancées à travers des projets en cours, - Un plan de communication environnemental est élaboré par le ministère de l'environnement
3.5.4 Elaborer des mécanismes de dialogue constructifs et d'échanges d'information et d'expérience parmi les gestionnaires des AP, et entre les gestionnaires des AP et les communautés autochtones et locales et leurs organisations ainsi que les autres éducateurs et acteurs de l'environnement.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des mécanismes de dialogue et d'échanges d'information existent entre les écogardes et les communautés locales
3.5.5 Intégrer les AP dans les programmes scolaires y compris dans l'enseignement non scolaire.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Il est prévu d'intégrer dans le cursus scolaire l'éducation environnementale, - Les concepts de base sont vulgarisés

			dans l milieu scolaire dans les écoles des zones des sites potentiels pour les aires protégées
3.5.6 Créer un mécanisme et évaluer les impacts des programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur la conservation de la DB, afin de veiller à accroître la sensibilisation du public, à modifier les comportements et à appuyer la réalisation des objectifs relatifs aux AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Dans le cadre du PPM, des mécanismes de suivi de l'écosystème du parc ont été développés afin d'évaluer les effets des programmes de communication et de sensibilisation mise en place par le projet conservation de la biodiversité, - La Télévision Nationale, les radios nationale, rurale, communautaires, quelques ONG et Projets mènent quelques actions en lien avec ce domaine
<b>Elément 4. du programme : Normes, évaluations et surveillance</b>			
<b>But 4.1 : Formuler des normes minimales et meilleures pratiques pour les systèmes nationaux et régionaux d'AP</b>			
<b>Objectif : Elaborer et adopter, d'ici 2008, des normes, critères et meilleures pratiques pour la planification, la sélection, la mise en place, la gestion et la gouvernance des systèmes nationaux et régionaux d'AP.</b>			
4.1.1 Collaborer avec les autres parties et les organisations concernées, en particulier l'UICN, pour élaborer, tester, examiner et promouvoir des normes et des meilleures pratiques concernant la planification et la gestion, la gouvernance et la participation	Réalisation faible	Court terme	- Dans le cadre de l'exécution du projet conservation de la biodiversité, l'UICN a intervenu en tant qu'agence technique d'exécution et des négociations ont été initiées pour l'adhésion du pays à l'UICN
4.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de surveillance à long terme des résultats atteints par l'intermédiaire des systèmes d'AP en rapport avec les buts et objectifs de ce programme de travail.	Réalisation faible	Court terme	- Pas de progrès significatif
4.1.3 A partir des résultats de la surveillance, adopter et améliorer la gestion des AP fondée sur l'approche par écosystème.	Réalisation faible	Court terme	- Insuffisance de ressources humaines et financières
<b>But 4.2 : Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des AP</b>			
<b>Objectif : Adopter et mettre en œuvre, d'ici 2010, des cadres de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des AP au niveau des sites, des systèmes nationaux et régionaux et des AP Transfrontalières.</b>			
4.2.1 Elaborer et adopter, d'ici 2006, des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des AP et de la gouvernance et à établir une base de données, en tenant compte du cadre UICN – CMAP pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion, ainsi que d'autres méthodologies pertinentes, qui devraient être adaptées aux conditions locales.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Action prévu dans le cadre de l'exécution du PoPWA
4.2.2 Mettre en œuvre des évaluations de l'efficacité de la gestion pour 30 % au moins des AP de chaque Partie d'ici 2010, ainsi que des systèmes nationaux d'AP, et, s'il y a lieu, des réseaux écologiques.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Action prévu dans le cadre de l'exécution du PoPWA
4.2.3 Inclure des renseignements provenant de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP dans des rapports nationaux au titre de la Convention sur la DB.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Dans le cas du PoPWA, on prévoit au titre des rapports d'activités l'évaluation de la gestion des aires protégées
4.2.4 Mettre en œuvre les recommandations clés provenant des évaluations de l'efficacité de la gestion au niveau des sites et des systèmes, dans le cadre de stratégies de gestion évolutive.	Réalisation faible		- Des recommandations seront prises en compte lors des évaluations
<b>But 4.3 : Evaluer et suivre l'état et les tendances des AP.</b>			
<b>Objectif : Créer, d'ici 2010, des systèmes efficaces de surveillance de la couverture, de l'état et des tendances des AP à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction des objectifs de la DB mondiale.</b>			
4.3.1 Mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux de surveillance et d'évaluation de l'état et des tendances de la DB dans les systèmes d'AP et les sites.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des actions de suivi et d'évaluations de l'état et des tendances de la DB ont été menées au PMM - Insuffisance des moyens financiers et des ressources humaines pour poursuivre ces travaux
4.3.2 Mesurer les progrès enregistrés dans la poursuite des objectifs relatifs des AP en s'appuyant sur une surveillance et la présentation de rapports périodiques sur l'évolution dans l'atteinte de ces objectifs dans les futurs rapports	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des rapports sur la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité et le PoPWA sont fournis périodiquement à la CBD.

nationaux soumis au titre de la Convention sur la DB ainsi que dans un rapport thématique présenté à la 9 <sup>ème</sup> réunion de la COP.			
4.3.3 Améliorer et mettre à jour les bases de données nationales et régionales sur les AP et consolider les bases de données mondiales sur les AP, entant que mécanismes de soutien clé pour l'évaluation et la surveillance de l'état et des tendances des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des bases de données du SIG et des CHM, CNCHM sont mise à jour
4.3.4 Participer à la base de données mondiale sur les AP gérée par le CMSC du PNUE, à la liste des sites protégés de l'Organisation des Nations Unies et au processus d'évaluation intitulé "Etat des AP dans le monde".	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- L'aire protégée créée aux Comores renferme un site Ramsar enregistré et formel, - Deux autres aires protégées (Karthala, et Ntringui) sont transmis au secrétariat de la convention
4.3.5 Encourager la mise en place et l'utilisation de nouvelles technologies, y compris les systèmes d'information géographique et les outils de télédétection pour l'évaluation des AP.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Un département SIG est crée pour la réalisation des cartes SIG dans les zones prioritaires de création des aires protégées
<b>But 4.4 : Faire en sorte que le savoir scientifique contribue à la création et à la viabilité des AP et des systèmes d'AP</b>			
<b>Objectif : Poursuivre le développement des connaissances scientifiques se rapportant aux AP afin de favoriser leur création et d'améliorer leur viabilité et leur gestion</b>			
4.4.1 Améliorer la coopération en matière de recherche ainsi que la coopération scientifique et technique se rapportant aux AP à l'échelle nationale, régionale et internationale.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des accords de partenariat sont établis avec des institutions de recherche scientifiques telles que Durell et Bristol, le Muséum de Paris
4.4.2 Favoriser la recherche interdisciplinaire afin d'améliorer la compréhension des aspects écologiques, sociaux et économiques des AP, y compris les méthodes et techniques d'évaluation des biens et services procurés par les AP.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des plans de développement durables sont en cours d'élaboration dans tous les villages riverains des sites potentiels pour les aires protégées terrestres
4.4.3 Encourager les études visant à améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des inventaires sont prévus dans 3 réserves communautaires en cours de création, - Des cartes SIG seront élaborées pour illustrer la répartition de quelques groupes taxonomiques
4.4.4 Stimuler la recherche en collaboration entre scientifiques et les communautés autochtones et locales conformément à l'article 8 j en rapport avec la création et la gestion efficace des AP.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Une cartographie participative est élaborée avec l'implication des communautés des zones concernées
4.4.5 Promouvoir la diffusion des informations scientifiques provenant des AP et portant sur celles-ci, y compris par l'intermédiaire du Centre d'échange.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des rapports périodiques sont produits et publiés dans les sites internet
4.4.6 Promouvoir la diffusion et faciliter l'accès aux informations scientifiques et techniques, en particulier aux publications sur les AP, en accordant une attention spéciale aux besoins des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché, notamment aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	- Des rapports périodiques sont produits et publiés dans les sites internet
4.4.7 Elaborer et renforcer des partenariats de travail avec les organisations et les institutions concernées qui effectuent des recherches visant à améliorer les connaissances sur la DB dans les AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	- Il existe des partenariats avec des institutions qui mènent quelques travaux de recherche visant à améliorer les connaissances sur la diversité biologique dans les zones potentielles des aires protégées et au PMM

## Bibliographie

1. ALI MLAZAHAHE Mohamed, 2005, « Conservation de la biodiversité aux Comores : le Parc Marin de Mohéli en tant qu'exemple d'une gestion décentralisée des ressources biotiques entre 1998 et 2004 », IUED, Univ.Genève-Suisse, mémoire de DEA en études du développement, 89P.
2. ALI MLAZAHAHE Mohamed, 2008, *Communication sur le colloque international sur le Karthala : «La conservation de la biodiversité dans la forêt du Karthala: de la consolidation de l'espace à la création d'une aire protégée »*, Moroni, 16P.
3. Andilyat MOHAMED ABDEREMANE, 2007, *Etude écologique de la Forêt du Mont Karthala : (Grande-Comore): Ethnobotanique, Typologie, Régénération naturelle, Evolution spatio-temporelle et Zonation potentielle en site de conservation, Antananarivo, mémoire de DEA en Biologie et écologie végétale, 139p.*
4. Bachelery P, Coudray J. : Carte géologique des Comores, Notice explicative, 37p, 1993
5. Cellule d'appui à la sécurisation foncière, rapport d'activités, décembre 1999
6. Commission de l'Océan Indien (COI)/UE, Programme régional écotoxicologie , faisabilité de la déclaration des intoxications par consommation d'animaux marins (ICAM), Bilan et perspectives d'utilisation des fiches de suivi épidémiologique, Rapport de la mission d'évaluation effectuée aux Comores, aux Seychelles et à Maurice.
7. Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO), Rapport de Réunion de travail issu de l'Atelier régional de la COI sur l'océanographie côtière et la gestion de la zone côtière. Moroni, RFI des Comores 16-19 Décembre 1996
8. Conférence de table ronde Genève 4-5 oct. 1994; Consultation sectorielle sur l'environnement et l'agriculture.
9. Décret N°001-02/CE relatif aux études d'impact sur l'environnement
10. Décret N°00-09/PR relatif à l'exploitation des carrières
11. DSRP, document intérimaire actualisé, Commissariat général au plan, juin 2005
12. DE GRISSAC A. J. et V. TILOT, Diagnostic de l'état de l'environnement marin et côtier de la R.F.I.C.
13. Etat des lieux des activités de recherche et développement dans l'espace indocéanique ; monographie : assises de la recherche dans l'océan indien 3-5 juin 2003, Saint Dennis la Réunion
14. Evaluation environnementale de la gestion des déchets dans l'agglomération de Moroni, Mémoire préparé en vue de l'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en évaluation d'impact environnemental, Aboubacar Tayfa HASSANALI, septembre 2000
15. Evaluation du plan d'action annuel 2005 du gouvernement
16. FAO, études des plantes ligneuses envahissantes de l'archipel des Comores, 2004
17. La biodiversité au service de la sécurité alimentaire, journée mondiale de l'alimentation, 16 octobre 2004
18. Loi N°94-018/AF portant cadre relative à l'environnement
19. Louette M., Meirte D, Jocqué D : La faune terrestre de l'archipel des Comores, 2004
20. Michel Louette, Danny Meirte, et al, 2004, *La faune terrestre de l'archipel des Comores*, Tervuren –Belgique, 456 P.
21. Michel Louette, Hachime Abdéremane, et al. 2008, *Atlas des oiseaux nicheurs de la Grande Comore, de Mohéli et d'Anjouan*, Chauveheid-Belgique, 239P.
22. Ministère de la production et de l'environnement, 2000, *Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité*, Moroni, 153p.
23. Nasser Eddine S.A. ; février. 1996; Point sur la législation environnementale.

24. Note d'information sur le COMESA, M.ERASTUS J.O MWENCHA (MBS), 23-25 août 2004
25. Ouledi Ahmed et Kamaliddine Afraitane, Education relative à l'environnement et à la santé aux Comores,
26. Plan d'action 2005 (chronogramme et détails des activités): Ministère du développement rural, de la pêche, de l'environnement et de l'artisanat
27. Plan national d'investissement à moyen terme
28. PNUD, Union des Comores, SICAV, FAO, Rapport national sur le développement humain durable, Insécurité alimentaire et vulnérabilité, 2003-2004, 2003
29. PNUD-Moroni, 1995, *Conservation de la biodiversité et développement durable en République Fédérale Islamique des Comores*, Moroni, 110 p.
30. Projet EAF/5 – PNUE : Stratégie de planification et de gestion intégrée de la zone côtière de la Grande-Comore (1995 – 1998)
31. Projet WIOLAB aux Comores, convention de Nairobi
32. Rapport de passation de service à la Direction nationale de l'environnement, Dossar 28 avril 2006
33. Rapport national sommaire sur les activités terrestres, les sources de pollution et les niveaux de polluants dans l'eau et sédiments, Youssouf Hamadi, décembre 2007.
34. Rapport national de biosécurité en Union des Comores, Direction national de l'environnement, des forêts et des stratégies agricoles.
35. Rapport sur l'inventaire des PCBs aux Comores, Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'artisanat et de l'environnement, juillet 2006.
36. République Fédérale Islamique des Comores – Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et du Logement, 1999 – Projet « infrastructure, eau et environnement » ,
37. République Fédérale Islamique des Comores – Ministère de la Santé Publique – Plan National de Développement Sanitaire – Perspectives 2010, Décembre 1993
38. République Fédérale Islamique des Comores (RFIC), Ministère de l'Environnement Diagnostic de l'état de l'environnement aux Comores, 1993
39. République Fédérale Islamique des Comores (RFIC), Ministère de la Production Agricole et des Ressources marines et de l'Environnement, Recueil de Textes Réglementaires, Loi-cadre N°084-018 relative à l'environnement, édité en juillet 1997
40. République Fédérale Islamique des Comores (RFIC), Ministère de la production et de l'Environnement, Evaluation de la Direction Générale de l'environnement, janvier 2002
41. République Fédérale Islamique des Comores (RFIC), Ministère de la production et de l'environnement , Projet appui à la filière intrants agricoles, Elaboration et mise en application des dispositions législatives relatives à la protection des végétaux en RFIC, Rapport Final, consultation technique mai à juillet 2000
42. République Fédérale Islamique des Comores, PNUE et Direction Générale de la Coopération Internationale, gouvernement belge, Atlas des ressources côtières de l'Afrique Orientale, 2002
43. RFIC/PNUD/FEM/COI/97/GEF, Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de la Conservation de la Biodiversité Biologique, Décembre 2000
44. Rham P. Rome 1988. Mission sectorielle visant à la création d'une réserve marine ou d'un parc national marin (Mohéli région Nioumachouoi) des Comores
45. Système du Coordonnateur Résident, Analyse commune de la situation de développement de l'union des Comores, février 2002
46. Union des Comores, Document cadre Stratégie touristique des Comores, décembre 2005
47. TCP/COI/2905, projet pilote de sécurisation foncière, volume II, février 2005

48. TCP/COI/2905 projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles-promotion des filières prioritaires et des activités structurantes et innovantes, volume III, février 2005
49. TCO/COI/2802 refonte du cadre juridique et définition d'une stratégie opérationnelle de gestion des pêcheries, juin 2002
50. TCP/COI4452(A) : politique et législation foncières
51. TCP/COI/3001(A) : Appui à la lutte contre l'épizootie bovine et au renforcement des conditions de diagnostic, de contrôle sanitaire et de suivi, décembre 2004
52. TCP/COI/2801(T) : Promotion de la sécurité alimentaire des ménages, phase II, mai 2002
53. TCP/COI/4451 (A) : Floriculture tropicale, avril 1994
54. TCP/COI : Définition d'une politique nationale de communication pour le développement, juillet 1994
55. TCP/COI/02/001 : Assistance à la mise en place d'actions pilotes dans le cadre du programme SICIAV-préparation du rapport de développement humain 2002 aux Comores, insécurité alimentaire et vulnérabilité
56. TCP/COI/6711 : Renforcement des services vétérinaires et appui au développement de l'élevage, avril 1997
57. Traité internationale sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
58. Union des Comores, Ministère des Finances, du Budget et de la privatisation, Expertise pour la gestion des déchets solides (ménages et hospitaliers), la mise en place d'un système approprié et le contrôle des travaux correspondants – 8. ACP.COM.12, Avant Projet Sommaire – Rapport Final, Mai 2003, Hydroplan
59. Union des Comores, Ministère du Développement Rural, de la Pêche, de l'Artisanat et de l'Environnement, Evaluation des besoins de transfert de technologie (version préliminaire), janvier 2006
60. Union des Comores, Ministère du Développement Rural, de la Pêche, de l'Artisanat et de l'Environnement, Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA), mars 2006
61. Union des Comores, Présidence de l'Union, Commissariat Général au Plan, Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration et de suivi du programme d'investissement public, Rapport provisoire, Mai 2002
62. Union des Comores, Présidence de l'Union, Commissariat Général au Plan : Résultats du recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2003)
63. Union des Comores, Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) – Plan d'Action 2006-2009, Maurice 8 décembre 2005
64. Union des Comores/PNUD, Plan cadre pour l'assistance des agences du système des Nations Unies au développement des Comores, février 2002
65. Union des Comores/PNUD, Rapport National 2005 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2002